



Béatrice CHASSÉ

# Rimouski et son île

*Les seigneurs Lepage  
L'île Saint-Barnabé*

Collection Les Cahiers de l'Estuaire no 2  
2003

Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent et le GRIDEQ



**Béatrice CHASSÉ**

# **Rimouski et son île**

**Les seigneurs Lepage  
L'île Saint-Barnabé**

**Collection Les Cahiers de L'Estuaire no 2  
2003**

---

**Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent et le GRIDEQ**

Le numéro 2 de la collection *Les Cahiers de L'Estuaire* est publié par la Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent et le GRIDEQ (Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est du Québec).

Les propos tenus dans cet ouvrage n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

**Édition, révision**

Jean LARRIVÉE

**Relecture**

Paul LAROCQUE

**Conception de la page couverture**

Richard FOURNIER

**Index**

Marie-Andrée MASSICOTTE

**Photographies de la couverture**

Jean LARRIVÉE

(Vue de Rimouski, automne 2003)

(Coucher de soleil à la pointe est de l'île Saint-Barnabé, 1996)

**Distribution**

**Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent**

300, allée des Ursulines

Rimouski (Québec) G5L 3A1

418-723-1986 poste 1669

Courriel: pierre\_collins@uqar.qc.ca

<http://www3.uqar.quebec.ca/grideq/>

ISBN 2-920270-73-7

**Tous droits réservés © 2003**  
**Université du Québec à Rimouski**  
**Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent et le GRIDEQ**

## Avant-propos

Lorsque j'ai entrepris mon travail sur l'histoire de Rimouski, j'ai lu et relu l'étude publiée, en 1993, par l'Institut québécois de recherche sur la culture. Cette étude intitulée *Histoire du Bas-Saint-Laurent* commence à la période pré-historique et s'étend jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Sur cette vaste fresque qui m'a servi de toile de fond, j'ai dirigé le *focus*, pardon, la mise au point, sur la région de Rimouski en la grossissant une centaine de fois, pour la période des XVII, XVIII et XIX<sup>e</sup> siècles.

Les auteurs - Jean-Charles Fortin, Antonio Lechasseur, Yvan Morin, Fernand Harvey, Jacques Lemay et Yves Tremblay - ne consacrent qu'une trentaine de pages à la période qui va de 1653 à 1790, dans un livre qui en compte 860 (voir p. 100 à 132). Ils insistent avant tout sur la marginalité de notre région aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Je ne mets aucunement en doute les conclusions des auteurs de *l'Histoire du Bas-Saint-Laurent*. Les deux extraits suivants résument bien la pensée de ces auteurs:

*On peut poser comme postulat que la région n'était pas nécessaire, ni même utile, aux besoins économiques et stratégiques de la Nouvelle-France. (p. 103)*

*L'extension de l'aire seigneuriale vers l'est rencontre un point de résistance au-delà de Kamouraska. [...] C'est pourquoi à la conquête, au village continu qui s'étire depuis Lévis jusqu'à Kamouraska, succède un quasi-désert, peuplé ici et là de quelques familles isolées. (p. 107)*

Justement parce que peu nombreux, les premiers Rimouskois étaient en communion constante avec une nature inaltérée. Cette population d'agriculteurs pêcheurs vivait au rythme des marées. L'on remarquera que je n'ai jamais essayé d'en déterminer avec précision ni le nombre ni le niveau économique. Qu'ils aient été riches ou pauvres ne n'importe guère. La nature humaine est partout la même, toujours aussi fascinante, que l'on vive dans un palais ou dans une humble maison de colonisation. Les pionniers se sont implantés sur le bord du littoral à la force des bras. Ils ont travaillé, ils ont souffert et ils ont prié. Ils ont ramé, ils ont rêvé et ils ont aimé. Pour cela, ils méritent qu'on s'y attarde... et qu'on s'y attache.

**Béatrice CHASSÉ**



## Table des matières

(Les astérisques indiquent que les textes ont été publiés dans la *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent* ou dans *L'Estuaire*. Les autres articles sont inédits.)

	Pages
Avant-propos.....	3
Table des matières.....	4
* Introduction.....	6
Publié dans <i>RHBSL</i> , janvier 1997, vol. XX, no 1.	
 <b>Partie I: Les seigneurs Lepage</b>	
* 1. Une seigneurie en bois debout .....	8
Publié dans <i>RHBSL</i> , janvier 1997, vol. XX, no 1.	
* 2. Les premiers Rimouskois.....	12
Publié dans <i>RHBSL</i> , juin 1997, vol. XX, no 2.	
* 3. Les résidents de la maison seigneuriale de Rimouski.....	18
Publié dans <i>L'Estuaire</i> , janvier 1999, vol. XXII, no 1.	
* 4. Une répétition générale.....	22
Publié dans <i>L'Estuaire</i> , janvier 2000, vol. XXIII, no 1.	
5. Les frères Lepage.....	26
6. L'épidémie de 1756.....	30
* 7. L'année des Français.....	32
Publié dans <i>L'Estuaire</i> , janvier 2002, vol. XXV, no 1.	
8. La vie religieuse.....	38
9. Le dernier des seigneurs Lepage .....	42
Conclusion .....	46
 <b>Partie II: L'île Saint-Barnabé.....</b>	 49
 <b>Annexe 1: Sujets divers</b>	
Résumé de l'histoire de Rimouski.....	58
Liste des seigneurs de Rimouski.....	60
Dates de l'arrivée des familles qui ont fait souche à Rimouski.....	61
Pierre Saint-Laurent, le pionnier.....	62
* L'épidémie de 1733 et la famille Gosselin.....	64
Publié dans <i>L'Estuaire</i> , juin 1999, vol. XXII, no 2.	
La confirmation de Pierre Lepage de Saint-Barnabé, 1741.....	65
Extrait de la relation du voyage de M. Clément Pagès	
Les trois articles suivants sont extraits du <i>Journal du marquis de Montcalm</i> :	
- De Mont-Louis à l'île Saint-Barnabé.....	66
- L'île du Bic.....	66
- De l'île aux Basques à l'île Verte.....	67
* La pêche au saumon dans l'anse aux Coques.....	68
Publié dans <i>L'Estuaire</i> , janvier 2001, vol. XXIV, no 1.	

<b>Annexe 2: Documents reproduits <i>in extenso</i></b>	<b>Pages</b>
L’aveu et dénombrement pour les fiefs de Rimouski et de Rivière-Métis, 1724.....	69
Commission au Rév. Père Charles Barbel, 1736.....	71
Original de l’ordonnance de Vaudreuil.....	72
Ordonnance de Vaudreuil, 1758.....	73
Cession à la charge d’une pension par Toussaint Cartier au Sieur Pierre Lepage de Saint-Barnabé, 1764 .....	73
L’Hermite de l’île Saint-Barnabé.....	74
Vente des seigneuries de Rimouski par Louis Lepage de Saint-Germain à Joseph Drapeau, 24 juin 1790 .....	76
Concession de l’île Saint-Barnabé et de l’islet à Canuel par Dame Luce-Gertrude Drapeau à Philippe Légaré, 28 avril 1853 .....	77
 <b>Annexe 3: Cartes</b>	
Explications à la carte: Rimouski vers 1740.....	79
Les propriétaires de Rimouski en 1840 .....	83
Rimouski vers 1850 .....	85
 <b>Bibliographie</b> .....	 87

## Introduction

# Rimouski et son île La période seigneuriale

### Une chronique de Rimouski

Tous les fervents de l'histoire du bas du fleuve connaissent le livre de Mgr Charles Guay publié en 1873 et intitulé *Chronique de Rimouski*. Même si ce récit date de plus d'un siècle, il conserve encore aujourd'hui une part de sa valeur documentaire.

Cette valeur provient de ce que l'auteur a recueilli la tradition enregistrée dans la mémoire des habitants de Rimouski au XIX<sup>e</sup> siècle, alors qu'il était urgent de le faire. Certains événements racontés par Mgr Guay ne se retrouvent nulle part ailleurs. Cet écrivain a puisé dans les mémoires de Charles Lepage et de Louis Lepage de Saint-Germain, tous deux petits-fils de Pierre Lepage de Saint-Barnabé, le deuxième seigneur de Rimouski qui vécut de 1687 à 1754.

Cependant, la mémoire humaine est floue et imprécise. De plus, elle est sélective. Consciemment ou inconsciemment, nous rejetons certains faits dans l'oubli pour ne retenir que ceux qui nous ont le plus marqués. Il arrive aussi que des événements, transformés par la tradition, deviennent avec le temps tout à fait erronés.

### Les sources de notre histoire régionale

À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, il est possible d'avoir accès à une documentation nouvelle et à des instruments de travail qui n'existaient pas au siècle précédent.

Dans l'optique de ma recherche, j'ai questionné la banque informatisée *Parchemin* aux Archives nationales du Québec à Montréal. Cette banque garde en mémoire les répertoires des notaires qui ont pratiqué dans la région de Québec et dans celle de Montréal entre 1650 et 1800. En réponse à mes questions, cet instrument de recherche m'a donné référence à mille soixante-quinze (1075) actes notariés d'où j'ai tiré les photocopies les plus pertinentes à mon sujet.

Pour la période des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, j'ai consulté la prestigieuse collection Tessier conservée aux Archives nationales du Québec à Rimouski. Cette collection est rendue accessible grâce au travail gigantesque accompli par Yves Roberge, Martine Gagnon et Claire Dubé, et intitulée *Inventaire analytique du fonds Ulric-Joseph Tessier*. Cet instrument de travail mentionne en majorité des documents manuscrits, mais il s'y trouve aussi des cartes, plans, portraits et illustrations de toutes sortes. J'ai abondamment puisé dans la collection Tessier et j'en ai tiré de nombreuses photocopies grâce au service des Archives nationales du Québec à Rimouski.

Ces deux sources, les actes notariés sélectionnés par la banque *Parchemin* et les documents conservés dans la collection Tessier sont à la base de toute ma documentation. Mais je dois mentionner aussi l'imposante étude publiée par Jean-Charles Fortin et Antonio Lechasseur sous le titre de *Histoire du Bas-Saint-Laurent*. Cette étude m'a permis de replacer mon sujet dans un cadre plus large. En élaborant ma recherche, j'ai considéré avant tout le territoire qui s'étend de la rivière Hâtée à Sainte-Flavie.

### Les notes et références

On cherchera en vain dans mon texte les longues citations à caractère académique. Par contre, on pourra consulter une bibliographie détaillée à la fin de mon récit. J'y renvoie les intéressés désireux de poursuivre les recherches sur certains points restés obscurs.

### Les divisions

J'ai divisé mon sujet en deux parties principales. La première partie, consacrée aux seigneurs Lepage, est sans contredit la plus élaborée:



1. La famille Lepage de Saint-Barnabé, 1694-1790. À cette époque, «*La région de Rimouski peut être considérée comme une sorte de bien de famille des Lepage*» (Fortin et Lechasseur, *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, 127). Nous assistons alors aux naissances, aux décès, aux passages des missionnaires, aux naufrages et aux épidémies qui ont marqué la vie des Rimouskois. Le manoir est le centre des activités sociales et même religieuses des habitants de la seigneurie.
2. La deuxième partie est consacrée à l'histoire de l'île Saint-Barnabé. Pour cette division, j'ai continué le récit jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. J'ai donc dépassé la date de 1790 qui marque la fin des familles Lepage comme propriétaires des seigneuries de Rimouski.

En présentant les pages suivantes, je ne formule qu'un vœu: éveiller l'intérêt et la curiosité pour des personnages venus d'un autre siècle. Les écritures anciennes peuvent paraître rébarbatives à première vue; elles sont en fait très vivantes. Lorsqu'on les découvre, on éprouve les mêmes sentiments que celui qui recueille un message dans une bouteille jetée à la mer par un inconnu, de l'autre côté de l'océan.

**Béatrice CHASSÉ**

Québec, juillet 2002.

# Partie 1: Les seigneurs Lepage

## 1. Une seigneurie en bois debout

### René Lepage, habitant de l'île d'Orléans

René Lepage, fils de Germain, n'entendait pas demeurer toute sa vie sur une petite terre de Saint-François de l'île d'Orléans. Il aimait les titres et la compagnie des personnages titrés. De plus, il savait lire et écrire, ce qui lui donnait déjà une bonne longueur d'avance sur la majorité des habitants qui étaient analphabètes. Son ambition alliée à sa compétence personnelle allait lui permettre de devenir le premier seigneur de Rimouski.

### Une élite militaire

Aux noces de René Lepage et de Marie-Madeleine Gagnon, qui avaient lieu à Sainte-Anne-de-Beaupré le 10 juin 1686, on notait la présence de quatre représentants d'une élite militaire dont on relève les noms sur le contrat de mariage. Il est difficile de savoir jusqu'à quel point ils étaient reliés à la grande noblesse de l'ancienne France. Ils étaient de haut gradés dans les troupes de la marine et ils avaient traversé en Amérique avec les soldats demandés par le gouverneur Denonville pour faire face à la recrudescence du péril iroquois.

À la table du père de la mariée, Pierre Gagnon, et de son épouse Barbe Fortin, on remarquait les quatre personnages suivants:

- Jacques-François de Troyes. Signe «Le chevalier de Troyes». Commandant d'une compagnie et capitaine dans les troupes de la marine;
- Philippe-Clément du Vault, Sieur de Valrenne. Signe «Vallerenne». Capitaine dans les troupes de la marine;
- Claude de Ramesay. Signe «de Ramesay». Lieutenant dans les troupes de la marine. Deviendra gouverneur de Montréal et fera construire le célèbre château de Ramesay;
- Joseph Cabanac «aussi escuyer». Signe «Cabanac». Lieutenant dans les troupes de la marine. Sera connu plus tard sous le nom de Joseph Desjordy de Cabanac.

Comment ces haut gradés de la marine française avaient-ils fait connaissance avec la famille de Pierre Gagnon résidant à Beaupré? À cette époque-là, les autorités coloniales avaient décidé de disperser les officiers et les soldats français, par petits groupes, dans les manoirs et dans les maisons des habitants. On connaissait la tactique des Iroquois de s'attaquer aux habitations isolées et éloignées de Québec. De cette façon, les militaires étaient mieux en mesure d'intervenir rapidement et efficacement contre les attaques des Amérindiens. Il arrivait aussi que la promiscuité favorisait les rencontres sociales et les relations d'amitié. C'est ainsi que Jacques-François de Troyes, Philippe-Clément du Vault de Valrenne, Claude de Ramesay et Joseph de Cabanac se retrouvaient à la table de Pierre Gagnon à Beaupré pour fêter et souhaiter une longue vie et de nombreux enfants aux nouveaux époux, René Lepage et Marie-Madeleine Gagnon, futurs seigneur et seigneuresse de Rimouski.

### La propriété terrienne de la famille Lepage à Saint-François, (île d'Orléans)

À l'occasion du mariage de leur fils René avec Marie-Madeleine Gagnon, Germain Lepage et son épouse Reine Lory faisaient donation de leur terre aux nouveaux mariés. Il s'agissait de la terre qu'ils avaient cultivée depuis une vingtaine d'années, sur le côté nord de l'île, dans la paroisse de Saint-François.

En 1686, au moment de la donation, le terre de Germain Lepage mesurait quatre arpents de front et s'enfonçait en profondeur jusqu'à la dorsale de l'île. Elle était située à deux arpents (117 mètres) à l'est de la ligne faisant la séparation entre les paroisses de Sainte-Famille et de Saint-François. Il s'y trouvait alors

la maison d'habitation, une grange, une étable et cinquante arpents de terre en culture. Cela correspondait en somme à la propriété moyenne que pouvaient posséder les autres habitants de l'île.

Cette terre avait été primitivement concédée à Germain Lepage et à son frère Louis en 1664. Mais au moment de la concession primitive, il ne s'y trouvait que trois arpents de front. Nous comprenons que les frères Lepage avaient pris de bonne heure l'habitude d'aller bûcher en dehors de leurs concessions. Le procédé était habile et il n'y avait rien d'illégal à cela. C'était même la façon normale de procéder. Le colon s'établissait, «faisait de la terre nette» comme on le disait alors, puis il allait faire légaliser son titre devant le notaire.

À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le clan des Lepage établis à l'île d'Orléans se composait de deux familles: celle de Germain et celle de Louis, les deux frères arrivés ensemble en Nouvelle-France au début des années 1660.

Germain, époux de Reine Lory, n'avait qu'un fils: René Lepage. Celui-ci, comme nous l'avons vu, épousait Marie-Madeleine Gagnon en 1686. Dans les années subséquentes, le couple mettra au monde seize enfants que nous retrouverons plus tard presque tous établis dans la seigneurie de Rimouski.

Quant à Louis, le frère de Germain, il avait épousé Sébastienne Loignon en 1667 et ses quatorze enfants étaient au monde à la fin du siècle. Il devait même commencer à penser aux petits-enfants, sa fille aînée, Marie-Madeleine ayant épousé Gabriel Thibierge, le 27 juillet 1688. À cette date, Reine Lory était encore vivante puisqu'elle assistait aux noces avec Germain, son époux.

Il est facile de comprendre que le patrimoine orléanais de la famille Lepage était insuffisant pour les besoins des descendants dont le nombre ne cessait de croître. Puis, à cette époque-là, les membres de cette famille devaient être déçus dans leurs ambitions de voir un jour un des leurs accéder au titre de seigneur d'Argentenay. C'est alors qu'ils commencèrent à chercher au loin ce que la proximité de Québec ne pouvait plus leur donner.

### **Une terre de quatre arpents de front contre une seigneurie**

Il n'est pas tout à fait exact de dire que René Lepage a été le premier seigneur de Rimouski. Avant lui, Augustin Rouer de la Cardonnière avait porté ce titre, entre 1688 et 1694.

Augustin Rouer de la Cardonnière était le fils de Louis Rouer de Villeray, conseiller au Conseil Souverain de la Nouvelle-France. En 1688, il obtenait du gouverneur Denonville la concession de la seigneurie de Rimouski, de deux lieues de front par deux lieues de profondeur. Le seigneur de la Cardonnière n'a dirigé aucun établissement dans sa nouvelle concession. Son titre n'est demeuré qu'un bout de papier et à son époque, la région de Rimouski se trouvait encore dans son état d'origine où ne se rencontraient que prés et bois. Cependant, c'est de cette époque que date la première description de la seigneurie de Rimouski, description bien imparfaite qui démontre l'ignorance des administrateurs coloniaux en ce qui concerne la géographie de notre région.

Ce que l'on peut tirer de clair de la concession octroyée à Augustin Rouer de la Cardonnière, en 1688, concerne d'abord la superficie de la terre concédée. Celle-ci devait avoir deux lieues de front par deux lieues de profondeur, c'est-à-dire près de 10 km par 10 km. Puis, la rivière Rimouski devait être incluse dans ladite concession de même que l'île Saint-Barnabé et les îlets qui s'y rattachaient.

Ce qui allait causer des problèmes plus tard, c'était les limites du côté de l'ouest et de l'est, qui étaient mal définies. On donnait comme limite à l'ouest la ligne de démarcation entre la seigneurie du Bic et celle de Rimouski. Or, on ne savait pas exactement où passait cette ligne, comme aucun arpentage n'avait été effectué. Du côté de l'est, la description était encore plus vague. La seigneurie devait s'étendre jusqu'aux terres non concédées. Comme aucune terre n'avait été concédée à cette époque-là, bien malin qui pouvait placer la ligne de démarcation de ce côté-là.

Il aurait été préférable de donner comme bornes les principaux accidents géographiques, comme la pointe au Père ou l'embouchure de la rivière Rimouski, mais ces accidents étaient ignorés et du concessionnaire et des administrateurs coloniaux.

Les conséquences de ces imprécisions seront en même temps heureuses et malheureuses pour les seigneurs Lepage qui prendront la relève du Sieur de la Cardonnière. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le fils de René



Lepage, Pierre Lepage de Saint-Barnabé obtiendra un arpent et 1/4 de plus (6 km) du côté de l'est, parce que le titre avait été mal défini. Puis, plus tard, une contestation judiciaire s'engagera avec les seigneurs du Bic relativement à la borne du côté de l'ouest, contestation qui durera plus de dix ans. Les difficultés commenceront au moment où il y aura assez d'habitants pour se disputer l'espace aux confins des seigneuries du Bic et de Rimouski.

Mais à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le défi de René Lepage était bien plus d'amener des habitants dans la seigneurie dont il faisait l'acquisition le 10 juillet 1694. C'est par voie d'échange que le nouveau seigneur devenait propriétaire de toute une portion du territoire laurentien et cela sans déboursier un seul denier.

L'affaire fut réglée devant le notaire Chambalon. Augustin Rouer de la Cardonnière, comme René Lepage, demeurait sur l'île d'Orléans, appelée à cette époque le comté de Saint-Laurent. Le Sieur de la Cardonnière acceptait en retour de sa seigneurie la terre familiale qui avait d'abord appartenu à Germain Lepage, puis donnée à son fils René, lors du mariage Lepage-Gagnon en 1686.

Comme nous l'avons vu, cette terre mesurait quatre arpents de front et était située à deux arpents de la ligne de séparation entre les paroisses de Sainte-Famille et de Saint-François, du côté nord. Au moment de l'échange, il s'y trouvait la maison d'habitation, les bâtiments de ferme, deux bœufs de travail et trois vaches à lait. Le contrat mentionnait aussi toute une récolte de blé qui mûrissait sur les champs en cet été de 1694. Il est peu probable que le Sieur de la Cardonnière ait habité sur cette terre; il a dû continuer de la louer, comme l'avait fait René Lepage entre 1693 et 1696. Une terre toute garnie, à proximité de Québec, paraissait de plus de valeur qu'une seigneurie de 100 km carrés «*complantée en bois debout*».

### L'arrivée à Rimouski

Il m'a été impossible de préciser l'année de l'arrivée de René Lepage dans la seigneurie de Rimouski, mais la date de 1696 qu'on a choisie pour marquer cet événement est parfaitement plausible. À défaut de renseignements que ne donnent pas les sources officielles, nous sommes obligés de faire confiance à Mgr Charles Guay et à sa *Chronique de Rimouski*. Mais il ne faut pas oublier que cet auteur relate des faits transmis par la tradition et remontant à plus de 150 ans. Mgr Guay donne la date de 1696, ce que plusieurs historiens ont répété après lui.

Il est probable qu'il y a eu d'abord une première tentative d'occupation entre 1693 et 1701. À cette époque, René Lepage et un de ses censitaires (Pierre Saint-Laurent) auraient laissé femmes et enfants au domicile des beaux-parents et seraient partis seuls pour préparer le terrain. Nous apprenons par le contrat d'échange du 10 juillet 1694 que le nouveau seigneur a loué sa terre de Saint-François pour trois ans, de la Saint-Michel (29 septembre) 1693, à la Saint-Michel 1696. On peut se demander où il habitait pendant cette période. Puis, en février 1700, nous savons que René Lepage, «*Sieur de Sainte-Claire et autres lieux*», était à Beaupré où il vendait une portion de terre à Noël Gagnon, portion de terre provenant de l'héritage de son épouse, Marie-Madeleine Gagnon. Comme cette vente avait lieu en février et que la saison de navigation ne reprenait qu'au printemps, il faut croire que René Lepage et son épouse «*aussi présente audit Beaupré*» avaient passé l'hiver 1699-1700 en ce lieu, tout probablement au domicile des beaux-parents.

### Une affaire de famille

«*La région de Rimouski peut être considérée comme une sorte de bien de famille des Lepage*». Tel est le commentaire, on ne peut plus véridique, émis par Jean-Charles Fortin et Antonio Lechasseur dans leur étude *Histoire du Bas-Saint-Laurent*.

Au fief originaire acquis par René Lepage en 1694 viennent bientôt s'ajouter celui de Lessard (Pointe-au-Père) et celui de Lepage-Thibierge (Sainte-Luce).

Le 8 mars 1696, le gouverneur et l'intendant de la Nouvelle-France concédaient à Pierre Lessard et à son épouse Barbe Fortin une étendue de terre d'une lieue et demie de front par deux lieues de profondeur «*au lieu dit Le Bicq*». Cette superficie d'environ 7,5 km par 10 km était située en fait à partir de la pointe au Père et suivait le bord du fleuve en descendant sur une distance d'une lieue et demie, c'est-à-dire jusqu'à ce qui est devenue la paroisse de Sainte-Luce. Barbe Fortin était la veuve de Pierre Gagnon et la

mère de Marie-Madeleine Gagnon, épouse de René Lepage, seigneur de Rimouski. Elle avait eu des enfants nés de sa seconde alliance avec Pierre Lessard. Aussi, afin d'éviter les querelles, il était bien spécifié au contrat de concession que pourraient se partager également l'héritage de Pointe-au-Père aussi bien les enfants de la première que ceux de la seconde alliance de la concessionnaire.

Le 14 novembre 1696, c'était au tour de Louis Lepage et de son gendre, Gabriel Thibierge, de recevoir une concession dans le bas du fleuve, concession connue sous le nom de Lepage-Thibierge ou de L'Anse-aux-Coques. Ce Louis Lepage était le frère du pionnier Germain Lepage et c'est lui qui mariait sa fille Marie-Madeleine à Gabriel Thibierge en 1688, comme nous l'avons vu plus haut. En conséquence, il se trouvait donc être l'oncle du seigneur René Lepage de Rimouski. La concession accordée en 1696 mesurait une lieue de profondeur et s'étendait de la seigneurie de Rivière-Métis à l'est à celle de Pointe-au-Père à l'ouest. Le 6 mai 1697, les concessionnaires recevaient une augmentation de deux lieues sur la profondeur. Gabriel Thibierge était veuf d'Anne Perrot et, comme dans le cas précédent, l'acte de concession prévoyait que les enfants des deux alliances pourraient se partager également l'héritage de leur père dans L'Anse-aux-Coques.

Ni Pierre Lessard, seigneur de Pointe-au-Père, ni Louis Lepage et Gabriel Thibierge, seigneurs de L'Anse-aux-Coques, n'ont habité sur leur seigneurie. Il faudra attendre la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle avant que ne commence l'occupation de ces territoires. Les contrats de concessions, accordés par le gouverneur Frontenac et l'intendant Champigny avaient pourtant spécifié que les nouveaux seigneurs devaient établir des tenanciers pour «*désarter lesdites terres*». De plus, ils avaient l'obligation de tenir feu et lieu, sous peine d'être exclus de leur seigneurie. Mais les seigneurs pouvaient se libérer de leur obligation de résider sur leur concession en déléguant cette charge à un procureur. C'est ce qu'ont fait Pierre Lessard, Louis Lepage et Gabriel Thibierge dans Pointe-au-Père et dans Sainte-Luce. Ils ne pouvaient trouver une meilleure personne pour représenter leurs intérêts que le seigneur de Rimouski, René Lepage, leur beau-fils, leur neveu ou leur cousin.

Les trois seigneuries concédées à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, Rimouski, Pointe-au-Père et L'Anse-aux-Coques, étaient toutes les trois accordées avec droit de chasse, de pêche et de traite avec les «*Sauvages*», au devant et au dedans desdites concessions. On appelait alors irrévérencieusement les Amérindiens les Sauvages, mais on avait la courtoisie d'écrire ce mot avec un «S» majuscule. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, en 1703, René Lepage ajoutait aux possessions de sa famille la seigneurie de Rivière-Métis (ou Pachot). Celle-ci avait une superficie d'une lieue de front par une lieue de profondeur et s'étendait sur une demi-lieue en descendant et une demi-lieue en remontant, à partir de l'embouchure de la rivière Métis.

En l'espace de neuf ans, entre 1694 et 1703, la famille Lepage avait réuni tout le patrimoine foncier qui sera légué aux descendants pendant près d'un siècle. Les mutations de propriétés se feront entre les membres de la famille, jusqu'en 1790, pour le territoire compris entre la limite est de Rivière-Métis et la ligne de séparation entre le Bic et Rimouski (encore non définie).

Le patrimoine de la famille Lepage s'étendait alors sur un front d'environ 50 km et l'on n'en connaissait encore que la bordure littorale. Il formait un vaste territoire de chasse et de pêche donné en partage aux quelques familles venues s'établir dans notre région au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## 2. Les premiers Rimouskois

Il n'est pas bien long de faire la liste des familles venues s'établir à Rimouski, avec le seigneur René Lepage. Pendant une quinzaine d'années, il n'y en eut que deux: celle de Pierre Laurent (devenue Saint-Laurent) et celle de Pierre Gosselin, fils de Gabriel Gosselin et de sa seconde épouse, Louise Guillot.

C'est seulement avec l'année 1701, date de l'ouverture des registres de Rimouski, que l'on a la preuve formelle que le petit groupe était installé dans la seigneurie. Que leur présence soit signalée en 1701 ne signifie pas que les pionniers ne soient pas arrivés quelques années auparavant.

Les trois familles étaient reliées par d'étroits liens de parenté. Pierre Laurent et Pierre Gosselin avaient épousé les deux sœurs, Constance et Marie-Madeleine Guérinette. Celles-ci étaient les deux filles de François Guérinette et de Constance Lepage, sœur de Louis et de Germain Lepage. Les deux couples Laurent et Gosselin étaient établis sur des terres voisines l'une de l'autre, de part et d'autre de ce qui est devenu le ruisseau Réhel, sur la limite entre Rimouski et Saint-Yves.

Bernardin Leneuf, récollet missionnaire, inscrivait les quatre premiers actes au registre de Rimouski, le 31 août et le 1<sup>er</sup> septembre 1701. Le missionnaire ne s'attardait pas bien longtemps, son principal mandat étant d'évangéliser les Amérindiens de la baie des Chaleurs et de Miramichi. Les Rimouskois devaient attendre deux ans avant que ne revienne le missionnaire dont la prochaine visite aurait lieu le 7 septembre 1703.

Laissés à eux-mêmes, les premiers habitants ne manquaient pas de ferveur. Loin de là. Germain Lepage, devenu veuf, vivait alors avec son fils René, dans ce que l'on peut appeler le manoir seigneurial. Très pieux, l'ancêtre, grand-père ou grand-oncle de presque tous les petits Rimouskois, ondoyait les nouveau-nés et assistait les malades à leurs derniers moments. Les jours du dimanche, il réunissait les habitants dans une des salles du manoir, lisait les prières et incitait à l'observation des commandements.

Puis, tous les jours de la semaine, les premiers Rimouskois étaient confrontés à la dure réalité de survivre, surtout pendant les longs hivers laurentiens où ils ne pouvaient compter que sur eux-mêmes. Aucune source ne mentionne qu'ils aient manqué de quoi que ce soit, au point de vue matériel. Il faut comprendre qu'ils ont vécu dans une abondance toute relative pendant la période des pionniers ( $\pm 1700$  à  $\pm 1750$ ).

Si, à cette époque, les administrateurs coloniaux désespéraient de la qualité des sols du Bas-Saint-Laurent, les récoltes assuraient tout de même un minimum vital à l'année longue. Puis, il y avait le gibier dans la forêt toute proche et surtout il y avait les ressources de la mer. Il est difficile d'imaginer au XX<sup>e</sup> siècle l'abondance de la faune maritime dans une nature inaltérée, et cela à la disposition de seulement quelques familles. Tous les premiers Rimouskois ont été des agriculteurs-pêcheurs. Il est souvent fait mention dans les sources de l'époque, de la morue, du hareng et du saumon. Très tôt, on mentionne aussi les coques de l'anse aux Coques, encore très abondantes au début du XX<sup>e</sup> siècle. De plus, les bois de mer, échoués sur les grèves ou autour de l'île, servaient à chauffer les foyers.

Quelquefois, il arrivait aussi que les ressources de la mer étaient pour le moins surprenantes.

### **Le naufrage du navire *La Hollande* (1709)**

Ceux qui connaissaient bien les antécédents de *La Hollande* savaient que ce vieux navire était destiné à faire naufrage, à plus ou moins brève échéance.

*La Hollande* appartenait à ce genre de voiliers appelés flûtes qui étaient de gros bâtiments de transport aux flancs arrondis. La forme bombée de leur coque permettait d'y entasser une plus grande quantité de marchandises. Mais les flancs de *La Hollande* étaient non seulement arrondis, ils étaient aussi pourris. En 1706, cette flûte ne put rendre son chargement de sel en bon état. Pendant le voyage de France à Québec, la vétusté du navire amena la perte de sa cargaison à cause des trop grandes infiltrations d'eau.



Le gouverneur Vaudreuil et l'intendant Raudot tinrent conseil à ce sujet, *La Hollande* appartenant à la marine française. Consultés, les officiers conseillèrent de ne pas faire repasser leur navire en France; ils ne pouvaient garantir les traversées transatlantiques. Cependant, ils croyaient que le vieux bâtiment était encore bon pour un commerce côtier et se rendrait même jusqu'aux Antilles françaises, mais par beau temps seulement. Les frais des réparations auraient été trop onéreux pour le trésor français. Aussi, fut-il décidé de vendre *La Hollande* aux marchands canadiens qui se chargeraient de la radouber.

Antoine Pascault et Philippe Peire faisaient l'acquisition du vieux bâtiment en 1707 et réussissaient à le faire fonctionner pendant deux ans. Mais le 20 novembre 1709, *La Hollande* venait s'écraser à la pointe de Mille-Vaches, près de ce qui est devenu aujourd'hui la localité de Saint-Paul-du-Nord, en face de l'île du Bic, sur la rive nord du Saint-Laurent. Le capitaine Étienne Meunier (Mousnier ou Monnier), les matelots et les passagers sauvèrent leur vie grâce à une chaloupe et à des radeaux sur lesquels ils atteignirent Baie-Saint-Paul. Le curé de cet endroit, Jacques Leblond, s'employa à secourir les naufragés.

Sur le lieu du naufrage, la coque tout éventrée laissa échapper sa cargaison consistant en quarts de farine, en paquets de chandelles et en barils de beurre. Le courant se chargea d'éparpiller ces objets jusque sur le cap Chat en Gaspésie. Le seigneur de Rimouski, René Lepage et ses fils s'empressèrent d'aller récupérer les marchandises échappées de l'épave. Ils furent assistés dans les opérations de repêchage par Jean Auger dit le Basque, Étienne Brault dit Pominville, Michel Desrosiers, Michel Dufresne et Guillaume Fortier.

Mais ce n'était pas tout de repêcher les ballots qui flottaient sur le fleuve; il fallait aussi s'assurer d'un droit sur lesdits objets. Louis Lepage de Sainte-Claire, deuxième fils du seigneur de Rimouski, fut très actif pour sauver ses intérêts. Âgé de vingt ans à cette époque, il commençait déjà à exercer ses talents d'homme d'affaires. Le 18 mars 1710, il se présentait devant le notaire Chambalon à Québec pour passer un marché avec Antoine Pascault, Philippe Peire et les assureurs de *La Hollande*. Ceux-ci s'engageaient à donner 300 livres en retour des marchandises récupérées et marquées sur une liste préparée par le Sieur Lepage. S'il retrouvait plus d'objets que ceux apparaissant sur la liste, Louis Lepage serait payé en sus des 300L. Mais celui-ci ne pouvait garantir que les marchandises ne seraient pas gâtées, à cause «*des périls de la mer*». Dans le cas où il se trouverait moins d'objets que ceux énumérés, le prix du marché ne baisserait pas en bas des 300L. À cet égard, le contrat notarié était très clair et personne ne mettait en doute les qualités d'honnête homme du Sieur Lepage.

Lorsqu'on leur livra les marchandises, les propriétaires du navire et les assureurs furent très mécontents du contrat qu'ils avaient signé. Ils entreprirent des poursuites contre Louis Lepage de Sainte-Claire et contre son père, le seigneur de Rimouski, poursuites qui aboutirent devant le Conseil Supérieur et qui ne furent réglées finalement que par une ordonnance de l'intendant Raudot. De leur côté, les propriétaires soutenaient que les marchandises rapportées étaient de peu de valeur et qu'il y en avait moins que celles énumérées sur la liste (qui n'a pas été conservée). Ils demandaient une diminution sur le prix établi par leur contrat.

Le Conseil Supérieur et l'intendant Raudot tranchèrent le litige en faveur de Louis Lepage de Sainte-Claire qui avait représenté son père dans toute cette affaire. Les marchands propriétaires du navire furent condamnés à payer les 300L, tel que stipulé dans le marché passé devant le notaire Chambalon.

Moins heureux furent les deux habitants, Louis et Pierre Boissel, demeurant à Beaumont. Ils avaient pêché dans le Bas-Saint-Laurent et sur les lieux du naufrage, ils avaient repêché cinq douzaines et demie de chandelles et deux barils de beurre. Comme ils avaient omis d'en faire la déclaration, ils furent accusés d'avoir détourné ces objets à leur profit. Bons princes, les Messieurs du Conseil Supérieur leur donnèrent la permission de payer les marchandises repêchées. Les deux frères Boissel furent heureux de régler le litige de cette façon, sur quoi on arrêta toutes les poursuites.

Un troisième frère Boissel avait aussi été impliqué dans cette contestation. Claude Boissel demeurait alors à Mont-Louis et avait repêché six quarts de farine échoués sur le cap Chat, à environ 200 km du lieu du naufrage. Heureusement pour lui, l'affaire ne se termina pas trop mal. Il ne fut l'objet d'aucune poursuite, les farines récupérées «*étant endommagées de pourriture*».

Louis Lepage avait procédé avec beaucoup d'habileté dans cette cause, et en bonne et due forme. D'abord, il avait dressé une liste complète de tous les objets repêchés ou échoués sur les grèves. À ce sujet, sa déclaration assermentée n'a jamais été mise en doute, ses qualités d'honnête homme étant bien établies. Puis il avait été bien inspiré de passer un contrat devant un officier de justice comme le notaire Chambalon. Ce document orienta tous les débats et amena les membres du Conseil Supérieur à trancher le litige en sa faveur.

Louis Lepage de Sainte-Claire devint par la suite prêtre, chanoine et seigneur de Terrebonne. Il ne sera plus question de lui dans cette histoire de la seigneurie de Rimouski. Mais il mériterait une étude pour lui tout seul, surtout en ce qui a trait à son action dans le développement de la seigneurie de Terrebonne. (Voir sa biographie dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. III)

Il existe beaucoup de documents au sujet de Louis Lepage de Sainte-Claire. Nous ne retiendrons que la concession que lui accordait son père, le 4 août 1711. À cette date, le deuxième fils de René Lepage recevait en partage une terre de douze arpents de front sur toute la profondeur de la seigneurie (deux lieues). Bornée à l'est par la rivière Rimouski, cette terre se trouverait aujourd'hui dans la paroisse de Nazareth. Louis Lepage n'y dirigea aucun établissement. Très tôt, il quitta notre région avec son frère Germain qui devint arpenteur. Ces deux fils du seigneur n'eurent aucune influence sur le développement de Rimouski.

### **Le site du premier manoir seigneurial**

La bande de terre située sur la rive droite de la rivière Rimouski était concédée par le seigneur René Lepage à son fils aîné, Pierre Lepage de Saint-Bernabé (sic). (C'est ainsi que le Sieur de Saint-Bernabé orthographiait son nom.)

La terre de la rive droite, concédée devant le notaire Chambalon le 4 août 1711, avait la même profondeur de deux lieues que la concession de la rive gauche accordée au fils Louis, le même jour. L'acte notarié donne comme borne, du côté de l'est la ligne de séparation avec le domaine seigneurial (où est actuellement le Musée régional). Dans l'aveu et dénombrement de 1724, nous apprenons que le front de cette terre accordée au fils aîné était de vingt arpents. Du côté de l'ouest, cette concession avait comme borne la rivière Rimouski, «*en remontant dans la profondeur des bois*» jusqu'à un ruisseau appelé plus tard le ruisseau Boucher. Puis la ligne de séparation s'enfonçait dans les bois jusqu'à la profondeur de deux lieues.

Ce terrain a toujours été perçu par les Rimouskois comme étant le site du manoir seigneurial. En fait, il le deviendra, mais seulement à partir de ± 1740. Au moment de la concession, en 1711, le site n'était pas bâti; Pierre Lepage de Saint-Barnabé était alors âgé de 24 ans et sur le point d'atteindre sa majorité. Lors de son aveu et dénombrement de 1724, nous apprenons pour la première fois qu'il existait sur le site une maison bâtie certainement entre 1711 et 1724. Par ailleurs, nous savons que le Sieur de Saint-Barnabé épousait Marie Trépanier, le 12 juillet 1716. L'épouse était la fille de François Trépanier et d'Anne Lefrançois de Château-Richer. Il est probable que le futur seigneur de Rimouski ait fait bâtir maison à l'occasion de son mariage.

Il est facile d'imaginer la beauté du site, à l'époque des pionniers. Avant la construction des ponts, avant les installations de la compagnie Price, la nature était partout maîtresse de l'horizon. Il ne faut pas oublier que le débit des cours d'eau était beaucoup plus important à cette époque-là. À marée haute, le confluent de la rivière devait présenter une image ineffaçable. Au XIX<sup>e</sup> siècle, ce terrain est devenu la propriété de la famille Tessier, après avoir servi de domaine aux seigneuses Drapeau.

L'emplacement occupé par le seigneur René Lepage et sa famille lors de leur arrivée à Rimouski était situé aux alentours du Musée régional. Là se trouve le site le plus ancien, le plus historique de la ville. Nous connaissons pour la première fois la description du manoir par l'aveu et dénombrement de 1724. Cette construction mesurait alors 22 pieds par 52, en pieds français, ce qui donne 23 pieds et demi par 55, en pieds anglais, (ou 7 m X 17). C'était un bâtiment de dimensions imposantes construit moitié de colombage, moitié de pièce sur pièce. Le terrain attenant à cette résidence mesurait 15 arpents de front sur toute la profondeur de la seigneurie (875 m par 10 km). Il est difficile de préciser l'emplacement du manoir

sur cet immense terrain. Je ne crois pas que l'archéologie pourrait aider à ce point de vue, étant donné qu'il s'agit d'une construction de bois et que le site a été plusieurs fois remanié.

Les documents manuscrits ne donnent pas tout et quelquefois nous sommes réduits à faire des extrapolations. Le manoir d'origine aurait été situé non loin de la rue Saint-Germain, au sud de celle-ci. L'habitation du seigneur décrite en 1724 aurait été construite en deux temps. La partie de pièce sur pièce serait le premier bâtiment du site, lequel aurait servi aux besoins de la famille dès l'arrivée à Rimouski. Puis, à une date ultérieure (1712?), on aurait ajouté une allonge de colombage. Cette allonge appelée chapelle et même église par les témoins du temps aurait été affectée aux besoins du culte, mais seulement occasionnellement. On sait que le missionnaire passait le plus souvent une fois par année. À cette époque-là, les Pères disposaient de chapelles portatives dans lesquelles ils mettaient tout le nécessaire pour célébrer le sacrifice de la messe. Ils auraient utilisé l'allonge pour réunir les fidèles. Mais, cette partie du bâtiment ne pouvait rester désaffectée pendant un an, deux ans et même trois ans. La «chapelle» aurait servi pour les besoins de la famille, pour les prières dominicales ou pour les rencontres sociales.

En bâtissant sur le site du Musée régional, René Legage s'établissait juste à côté de la concession primitive de Rimouski. Il devenait de plus en plus évident que celle-ci était bornée à l'est par la rivière. Cependant, cette situation sera corrigée un demi-siècle plus tard par Pierre Lepage de Saint-Barnabé. En 1751, une lieue et 1/4 seront ajoutées aux deux lieues de front que comptait la concession primitive. Comme l'augmentation se trouvait juste en face de l'île, on désignera le petit hameau de Rimouski sous le nom de Saint-Barnabé, pendant tout le régime français.

### **Le registre de l'état civil**

Pendant toute la première décennie (1701-1710), les noms mentionnés au registre de l'état civil sont ceux des Lepage, des Laurent et des Gosselin. Il n'y a qu'une seule exception: on note la présence de Jean Auger dit le Basque. Celui-ci agissait comme parrain, le 26 juillet 1709, au baptême de Cécile âgée de sept mois, fille de Pierre Gosselin et de Marie Guérinette (ou Garinet). Le père Florentin de Belleruche, missionnaire récollet, officiait à la cérémonie du baptême. Nous savons que Jean Auger est décédé en 1712, en terre rimouskoise où aucun membre de sa famille ne l'accompagnait.

Le 2 juillet 1710, le père Florentin conférait le sacrement de baptême à Paul, âgé de six mois, fils du seigneur René Lepage et de Marie-Madeleine Gagnon. Celui qui deviendra Paul Lepage de la Molaie sera un des artisans de la prime histoire de Rimouski. À son baptême, on lui donna comme parrain Monsieur (Philippe?) Rageot prêtre, et comme marraine, Constance Guérinette, épouse de Pierre Laurent. Monsieur Rageot était le fils de Gilles Rageot, greffier et notaire royal de Québec.

Au cours de la seconde décennie, les trois premières familles commençaient à avoir de la compagnie. Je donne ici la liste des pionniers, avec la date de la première mention de leurs noms au registre. Il faut considérer qu'ils sont probablement arrivés avant cette date: il faut aussi considérer la présence de certains de ces Rimouskois comme occasionnelle.

1712: Étienne Pominville, François Beaulieu, Louis Laneau, Michel Desrosiers.

1724: Charles de Louvières, Jean Moreau, Marie L'Heureux.

Charles (D'Amours) de Louvières était certainement un «occasionnel». Le 6 juillet 1724, «*Le Sieur Charles de Louvière*» agissait comme parrain au baptême de Marie-Anne née le même jour, fille de René Lepage et de Marie-Madeleine Gagnon. M. Auclair, curé de Kamouraska, officiait à la cérémonie.

1716: Martin Lamothe et Étienne Rondeau.

1717: Noël Pineau, Gabriel Côté, Charles Trépanier.

1718: Jean Guy et Joseph Saintonge.

1720: Joseph Gasse, Jean-Baptiste Roy, Jean Delasse dit Lafleur.

Durant les deux premières décennies (1701-1720), 47 baptêmes ont été enregistrés dans la chapelle de Rimouski. Dix de ce nombre ont été conférés à des Amérindiens qui constituaient certainement une population flottante. Comme il n'y a eu aucun décès d'enfants pendant cette période, 37 jeunes Rimouskois, âgés de 0 à 20 ans, sont venus s'ajouter au contingent des familles immigrantes. Ces jeunes,



qui ne connaissaient pas d'autres horizons que l'île Saint-Barnabé, avaient emporté avec eux, à leur naissance, un gage d'enracinement sur la terre rimouskoise.

Le nombre des mariages est beaucoup moins impressionnant. Pendant la période que nous étudions, il n'y en eut que six dont trois seulement furent contractés entre Canadiens: Pierre Gosselin et Marie Guérinette (1<sup>er</sup> septembre 1701), Michel Desrosiers et Marie-Jeanne Moreau (28 mai 1716), Jean Delasse dit Lafleur et Marie-Joseph Gasse (3 décembre 1720).

Le mariage de Michel Desrosiers est intéressant parce qu'il unissait deux Rimouskois pure laine. S'il n'est pas arrivé en même temps que les trois premières familles, Michel Desrosiers dit Dutremble les a suivies de bien près. Nous avons vu qu'il avait rescapé des objets flottants, après le naufrage de *La Hollande*, en novembre 1709. En 1712, il avait assisté aux funérailles de Jean Auger dit le Basque. À son mariage le 28 mai 1716, il unissait sa destinée à Marie-Jeanne Moreau, sa petite voisine, fille de Jean Moreau et de Marie-Anne Rodrigue, habitants de Rimouski. Monsieur Auclair, curé de Kamouraska, recevait leur consentement mutuel et à la cérémonie se trouvaient réunis des Rimouskois de souche: René Lepage «*seigneur dudit lieu*», Pierre Lepage de Saint-Barnabé, Pierre Laurent et Pierre Gosselin.

Le 4 septembre 1720, le père Gélase de Lestage, récollet missionnaire, bénissait deux mariages entre Amérindiens que l'on ne désignait que par leur prénom. Ce jour-là, Philippe et Catherine et Antoine et Madeleine «*sauvages malécites*» recevaient la bénédiction nuptiale. Dans les deux cas, les Sieurs Lepage agissaient comme témoins.

Quant à Étienne Pominville que l'on compte parmi les Rimouskois de la première heure, il n'avait pas attendu la bénédiction de qui que ce soit pour unir sa destinée à Marguerite, «*sauvagesse*». Mais l'autorité ecclésiastique ne l'entendait pas ainsi, «*son mariage n'ayant pas été célébré selon la forme prescrite par le ST Concile de Trente*». Le 15 octobre 1718, son union était «*ratifiée*» par le père récollet Michel Bruslé «*selon les ordres de Monseigneur notre Evesque*» (Mgr de Saint-Vallier).

Le nombre des mortalités pour la période de 1701 à 1720 est quasiment providentiel. On ne compte que deux décès d'adultes: celui de Jean Auger dit le Basque (13 janvier 1712), âgé d'environ 30 ans et celui du seigneur René Lepage de Sainte-Claire (4 août 1718), âgé d'environ 58 ans. Ce qui est extraordinaire pour cette époque, c'est qu'il n'y eut aucun décès d'enfants. Comme le registre nous apprend que 37 Rimouskois ont reçu le baptême entre 1701 et 1720, cela donne un bilan de 35 personnes, sans compter les familles immigrantes.

Ce qui est non moins extraordinaire pour les deux premières décennies, c'est qu'il n'y eut pas de maladie épidémique. À Québec, la petite vérole, qui se propagea pendant l'hiver de 1702-1703, emporta une partie de la population citadine. En 1713, même la cour de Versailles, avec tous ses médecins, ne réussit pas à sauver le dauphin, la dauphine et l'héritier présomptif. Rimouski qui se trouvait éloigné des centres urbains fut épargné par ces fléaux. On ne connaissait pas de remède contre la maladie, mais on savait qu'il fallait fuir les lieux contaminés et respirer l'air pur de la campagne. Ces conseils donnèrent d'excellents résultats à Rimouski, pendant cette période.

### **La génération des pionniers**

Les pères récollets se sont acquittés de la tâche d'apporter les services religieux à la petite population de Rimouski, pendant toute la période du seigneur René Lepage. Le plus assidu, le père Michel Bruslé a abordé sur nos grèves en 1706, 1707, 1708, 1712, 1718 et 1719. Le passage du missionnaire donnait lieu à toute une fête. Avec les secours religieux, le Père apportait les nouvelles de Québec; les habitants trouvaient en lui un confident, un ami. Mais le missionnaire ne s'attardait pas longtemps. Son principal objectif étant de se rendre à la baie des Chaleurs et à Miramichi où il s'appliquait à catéchiser les Indiens micmacs. Accompagné de guides canadiens ou amérindiens, le père récollet gagnait le Nouveau-Brunswick par la rivière Métis. Puis, au moyen de portages et par un réseau de lacs et de rivières, il atteignait Restigouche, Nipisiguit (Bathurst) et Miramichi où il pouvait séjourner toute une saison.

L'on comprend que ce fut un véritable coup de chance pour René Lepage de Sainte-Claire de pouvoir compter sur l'assistance du père Michel Bruslé. Celui-ci passait à Rimouski le 4 août 1718, alors que le seigneur était à ses derniers moments. Le Père qui se dit «*récollet missionnaire des sauvages de*

*Miramichy passant par la paroisse ST. Germain de Rimouski*» administra le sacrement d'extrême-onction et procéda à l'inhumation de celui qui était devenu un ami. On ensevelit le corps du seigneur de Rimouski, le même jour, «dans l'église de la paroisse St.Germain proche le marche-pied de l'autel au milieu de l'église».

René Lepage avait réalisé une bonne partie de ses rêves de jeunesse, même s'il n'avait pas accédé à la noblesse. Le seigneur de Rimouski avait ajouté la particule «de» et un second patronyme à son nom. Il ne faisait pas partie pour autant de la classe privilégiée de l'ancienne France, car aucun titre de noblesse n'était attaché à la terre possédée en seigneurie. Pour accéder à la classe sociale supérieure, il fallait des lettres d'anoblissement signées de la main du roi et on méritait ces lettres à la suite des actions d'éclat accomplies au service du souverain. Les Couillard de Lespinay, de la Rivière-du-Sud, ont réussi à obtenir de telles lettres, tandis que Nicolas des Bergères de Rigauville, de Bellechasse, n'y est pas parvenu.

Même si les seigneurs Lepage n'ont jamais décroché de titre de noblesse, cela ne leur enlève pas leurs mérites. Bien au contraire, ils tiennent parfaitement bien leur place auprès des seigneurs colonisateurs de notre pays. La seigneurie était tout de même une voie d'accession à la classe privilégiée de l'ancienne France. Elle permettait aussi de gravir quelques marches au-dessus des autres habitants; cela paraissait surtout à l'église où les droits honorifiques étaient le plus marqués.

René Lepage a eu le courage de tenir feu et lieu au milieu de ses censitaires pendant les heures difficiles de l'établissement à Rimouski. Il a profité avec ses habitants d'une bonne sécurité matérielle et il a partagé avec eux un vaste territoire de chasse et de pêche qu'ils n'ont pas manqué d'exploiter. D'une certaine façon, il y avait des avantages à vivre éloigné du cœur de la Nouvelle-France.

Il est vrai, comme le mentionnent Antonio Lechasseur et Jean-Charles Fortin que «*les termes marginalité et périphérie ne correspondront jamais plus à la réalité bas-laurentienne avec autant de véracité que durant cette période de l'histoire régionale*». Je ne mets pas en doute non plus les vertus de nos ancêtres dont on a beaucoup parlé. Cependant, je crois que les pionniers ont vécu pleinement la vie qu'ils ont choisie et qu'ils ont été heureux, enfin en autant qu'on peut l'être sur cette terre.

Le genre de vie des premiers Rimouskois se situait entre celui des coureurs de bois et celui des habitants des vieilles seigneuries. Le chemin du Roi s'arrêtait alors à Kamouraska. On ne peut compter combien de fois René Lepage a pu faire le trajet entre Rimouski et l'île d'Orléans, mais on peut présumer que ces voyages, en embarcation légère, ont été très nombreux. Les contacts avec les habitants de la seigneurie voisine de Trois-Pistoles, évidemment par la voie maritime, commençaient aussi à être fréquents. Les pionniers vivaient sûrement avec le canot ou la barque sur le bord de la grève.

Mais à l'inverse des coureurs de bois, poursuivis par les foudres cléricales, les premiers Rimouskois pouvaient vivre en paix avec leur conscience. Le missionnaire abordait presque annuellement sur nos grèves, et grâce à lui, les pionniers avaient la faculté de goûter les fruits d'une paix spirituelle. Au point de vue matériel, on ne relève aucune mention d'une disette ou d'un manque quelconque des biens essentiels à la vie, pendant les années d'établissement. Avant tout, ce qui nous fait croire au bonheur des premiers habitants, ce sont les statistiques vitales. Qu'il n'y ait eu que deux décès entre 1701 et 1720, aucune épidémie et aucune mortalité infantile, cela tient presque du miracle. Une population jeune et en santé était certainement le meilleur gage d'avenir.

René Lepage de Sainte-Claire avait abandonné une petite sécurité matérielle pour conquérir de nouveaux horizons. Après lui, Pierre Lepage de Saint-Barnabé va récolter le fruit des efforts faits par son père et se rendre plus loin ainsi que le destinait sa place de fils aîné de bonne famille.

### 3. Les résidents de la maison seigneuriale de Rimouski (1696-1735)

À Rimouski, il n'y a pas eu qu'un seul manoir seigneurial. Suivant les époques, on en a construit trois, en trois endroits différents. Le premier, le seul dont il sera question dans cet article, a été bâti par le seigneur René Lepage de Sainte-Claire, lors de son arrivée à Rimouski, en 1696. Puis, le fils de René Lepage, Pierre Lepage de Saint-Barnabé a fait construire le second, près de la rivière; on en a découvert les fondations lors du prolongement de la rue Sainte-Marie vers 1955. Malheureusement, on n'a pas produit de rapport archéologique qui nous aurait donné un supplément d'informations à ce sujet. Quant au troisième manoir, les anciens Rimouskois se souviennent encore de l'avoir vu lorsqu'ils arrivaient sur la rue Saint-Germain par le pont de fer. Ils apercevaient alors, à travers les arbres, une spacieuse maison canadienne, bien conservée, avec pignon et lucarnes. Aujourd'hui, ces trois pièces de notre patrimoine ont disparu; nous n'en avons conservé que le souvenir qui contribue de nos jours à fasciner notre imagination.

#### **Le manoir Lepage de Sainte-Claire**

Dans un article antérieur<sup>1</sup>, j'ai décrit le premier manoir construit par René Lepage de Sainte-Claire. Rappelons ici que c'était une habitation bien humble, même si elle était plus spacieuse que celles des habitants. À cette époque-là, on la désignait de préférence sous le terme plus réaliste de «maison seigneuriale». Les deux matériaux utilisés pour sa construction indiquent qu'elle a été bâtie en deux temps. Une partie était de colombage et l'autre partie, de pièce sur pièce. Construite sur le site de l'actuel Musée régional, la maison seigneuriale abritait les appartements de la famille et une salle où on célébrait le sacrifice de la messe, lors du passage du missionnaire. On mettait une chambre à la disposition du père récollet qui desservait Rimouski, aux temps des pionniers. Le Père passait habituellement tous les ans et il est arrivé qu'on ne le revoyait pas avant deux ou trois ans.

#### **La famille de René Lepage**

Le seigneur René Lepage de Sainte-Claire et son épouse, Marie-Madeleine Gagnon, ont élevé leur famille de seize enfants dans la première maison seigneuriale de Rimouski. À la mort de René Lepage, en 1718, la seigneuresse avait encore sous sa responsabilité onze enfants mineurs dont les âges s'échelonnaient entre trois et vingt ans. Puis, le grand-père, Germain Lepage, vivait encore avec la famille de son fils. Il s'est éteint au manoir le 26 février 1723. Ce jour-là, l'aïeul a fait assembler les quelques habitants de Rimouski, au chevet de son lit, pour les exhorter à réciter des prières, une dernière fois. Le corps du patriarche *«a été inhumé dans la chapelle de ce lieu, paroisse de St. Germain»*. Revenant de sa mission de Miramichi, au mois de juin de la même année, le père récollet Gélase de Lestage célébra un service divin à la mémoire de l'ancêtre pour qui il avait *«très grande vénération»*<sup>2</sup>. Au registre de l'état civil, le Père inscrit que l'aïeul était décédé à l'âge de cent un ans, ce qui semble exagéré. On n'a pas établi avec certitude l'année de sa naissance; la généalogiste Sylvie Tremblay lui donne environ quatre-vingt-cinq ans<sup>3</sup>. Sans doute, serait-il préférable d'ajouter foi à une donnée tirée du testament de l'ancêtre, rédigé le dix septembre 1713. Dans ce document, Germain Lepage déclare être âgé de 86 ans<sup>4</sup>. Comme il est décédé dix ans plus tard, en 1723, il faut croire qu'il aurait été âgé de 96 ans à son décès. On a aussi écrit que Germain Lepage a été le premier seigneur de Rimouski; c'est son fils, René Lepage de Sainte-Claire, qui le premier a décroché ce titre.

#### **Le nouveau seigneur**

La seigneuresse, Marie-Madeleine-Gagnon, était analphabète. Incapable de diriger les travaux du domaine et les affaires de la seigneurie, elle recourut aux services de son fils aîné, Pierre Lepage de Saint-Barnabé, le nouveau seigneur. Celui-ci, depuis son mariage avec Marie Trépanier en 1716, avait habité la maison qu'il avait fait construire, près de la rivière. À la demande de sa mère, il revint demeurer au manoir

avec toute sa famille. Son épouse, la jeune seigneuresse, mit au monde onze enfants, entre 1717 et 1737. Pendant la même période, les fils et les filles de René Lepage prenaient leur envol à tour de rôle et quittaient la maison seigneuriale.

Pierre Lepage de Saint-Barnabé a parfaitement bien administré les affaires de la seigneurie. On a beaucoup critiqué les seigneurs Lepage, leur reprochant d'avoir géré d'une manière chaotique, inextricable. C'est totalement faux en ce qui concerne le deuxième seigneur de Rimouski. Pierre Lepage de Saint-Barnabé a bien compris toute l'importance d'un bon contrat notarié. À la fin de l'été, il montait à Québec sur sa barque et il allait déposer chez un notaire les ententes conclues avec les censitaires ou avec les membres de sa famille «*pour y avoir recours en cas de besoin*». Lorsqu'il ne pouvait se rendre à Québec, le seigneur de Saint-Barnabé déléguait un de ses frères pour accomplir cette tâche.

Les 22 et 23 juillet 1720, Pierre Lepage de Saint-Barnabé concédait deux nouvelles terres aux habitants Étienne Sicotte et Jean Guy. Ceux-ci recevaient chacun trois arpents de front par quarante de profondeur. Il est probable que ces deux voisins aient été établis à Rimouski avant 1720. Parmi les obligations des habitants Guy et Sicotte, le seigneur ne manquait pas de faire inscrire que les deux concessionnaires devaient «*ayder à planter un may le premier jour de may de chaque année à la porte du manoir seigneurial*»<sup>5</sup>. Il s'agissait là d'une activité traditionnelle de divertissement. Ayant ébranché un sapin, sauf la cime, les habitants plantaient le tronc de l'arbre ainsi dégarni dans la cour du manoir et s'en servaient comme cible pour y décharger leur fusil de chasse. Après cet exercice de tir, ils étaient invités par la seigneuresse à venir déguster un copieux déjeuner. Tout se déroulait évidemment dans la plus franche gaieté. Mais ce n'était pas seulement un divertissement; c'était aussi un hommage à rendre au seigneur. Pierre Lepage de Saint-Barnabé tenait à cet hommage puisqu'il le faisait inscrire aux contrats des concessionnaires.

### **Le père Ambroise Rouillard**

Il était de tradition à la maison seigneuriale de recevoir les pères récollets qui s'étaient succédé à Rimouski depuis l'ouverture de la mission en 1701. Le père Ambroise Rouillard continuait la tradition lorsque, en 1724, il abordait pour la première fois dans la paroisse Saint-Germain. Toute sa vie, il allait revenir visiter les habitants de L'Isle-Verte, de Trois-Pistoles et de Rimouski, sauf pendant quelques années d'éclipse où il fut remplacé par les révérends Charles Barbel et Albert Millard. Avec le père Ambroise, les Rimouskois avaient trouvé leur pasteur et celui-ci avait trouvé ses ouailles. D'après René Bacon qui lui consacre une importante notice biographique, le nom d'Ambroise Rouillard «*est à jamais lié aux origines des paroisses de Rimouski, Trois-Pistoles et L'Isle-Verte dont il fut le pasteur attentif, fidèle et dévoué pendant une trentaine d'années*»<sup>6</sup>. Le père Ambroise accompagnait les habitants aussi bien dans leur cheminement spirituel que dans leur cheminement temporel. Il reste au moins treize actes, il y en a eu certainement beaucoup plus, où le pasteur agissait à la place du notaire dans des affaires de successions, de mariages ou de donations.

Le 15 novembre 1728, «*Pardevant le Révérend Père Ambroise Rouillard Récollet Missionnaire faisant les fonctions de curé dans la paroisse de St-Germain*»<sup>7</sup>, le seigneur Pierre Lepage de Saint-Barnabé faisait donation d'autant de terre que le donataire, Toussaint Cartier, «*en pourra faire*», sur l'île Saint-Barnabé. Celui qui a été connu plus tard comme «*l'ermite de Saint-Barnabé*» devait retourner à la famille Lepage, après son décès, tout le fonds de terrain et tout le travail fait sur l'île. Les trois hommes, le seigneur, le révérend et l'ermite, s'entendaient à merveille. On a écrit que le père Rouillard était souvent reçu à la table de l'ermite. Il devait sûrement être très sympathique pour le père Ambroise, lorsqu'il descendait de L'Isle-Verte ou de Trois-Pistoles, de faire une étape dans la maison de son ami, sur l'île; il pouvait y attendre la marée montante avant de venir aborder à Rimouski.

### **Deux alliances entre familles seigneuriales**

C'est à Trois-Pistoles que l'on retrouve le père Ambroise Rouillard, le 15 novembre 1734. Ce jour-là, Paul Lepage de la Molaie (ou de Molé), le fils de René, épousait Catherine Rioux, la fille du seigneur Nicolas Rioux. Bien sûr, le père Rouillard célébrait le mariage religieux; mais il agissait aussi comme

notaire au contrat concernant les biens des futurs époux. Le clan des Lepage était bien représenté. Le seigneur, Pierre Lepage de Saint-Barnabé, servait de témoin à son frère Paul. On notait aussi la présence de la seigneuresse aînée, Marie-Madeleine Gagnon, la mère du marié, avec sa fille Marie-Anne, ses deux fils, René et Nicolas, et sa petite-fille Reine, fille de Pierre. Les deux familles faisaient donation au jeune couple de tous les animaux et de tous les instruments aratoires nécessaires pour commencer une exploitation agricole<sup>8</sup>. Quatorze signatures étaient apposées au bas du contrat de mariage, ce qui dénotait une certaine distanciation sociale. Dans les familles des habitants, il était très rare que l'on retrouve autant de personnes sachant écrire et signer.

Puis, c'était au tour de Marie-Anne de quitter la maison seigneuriale de Rimouski. La seule des huit filles de René Lepage qui se soit mariée devait unir sa destinée à un homme de sa condition. Le 26 juin 1735, Marie-Anne, la cadette, convolait avec Pierre Côté, le fils du seigneur Jean-Baptiste Côté de L'Isle-Verte<sup>9</sup>.

### **La famille de Pierre Lepage de Saint-Barnabé**

Après le départ de Marie-Anne, la famille seigneuriale se composait du seigneur lui-même, de son épouse, Marie Trépanier, et de leur dizaine d'enfants. Vivaient encore avec eux, la seigneuresse aînée, Marie-Madeleine Gagnon et sa fille Marguerite qui devait être le soutien de sa mère.

On ne peut qu'éprouver de la compassion pour la vieille Marguerite, une des filles aînées de René; son cas n'est pas unique dans les anciennes familles nombreuses. Marguerite avait aidé à élever ses frères et sœurs, puis elle devint le soutien de sa mère. Avec les années, la tante et finalement la grand-tante continuèrent de s'occuper des soins du ménage. Elle ne savait ni écrire ni signer alors que ses soeurs avaient reçu au moins une éducation élémentaire. D'après le droit de cette époque, le fils aîné héritait de la moitié de la seigneurie et l'autre moitié était partagée également entre les frères et sœurs. Lorsqu'on présenta à Marguerite un document sous seing privé où elle renonçait à sa part de l'héritage de son père, René Lepage, elle apposa sa petite croix en guise de signature. Le document fut ensuite déposé dans les archives du notaire Nicolas Boisseau à Québec<sup>10</sup>, ce qui lui donnait force de loi. Marguerite renonçait en faveur de son neveu, Germain Lepage de Saint-Germain qui devint plus tard seigneur de Rimouski. En retour, le neveu s'engageait à nourrir et à héberger sa tante jusqu'à la fin de ses jours. On ne peut pas dire que l'on a été vraiment dur envers la vieille fille; les choses se passaient ainsi dans les familles terriennes de cette époque.

### **La famille Lepage déménage**

En 1735, la famille Lepage de Saint-Barnabé se préparait à quitter la maison seigneuriale qui devait être recyclée pour servir uniquement comme église. À cette occasion, la seigneuresse aînée faisait le partage des meubles et des animaux entre tous ses enfants. Elle faisait une place de choix à son fils aîné, Pierre Lepage de Saint-Barnabé, pour qui elle n'avait que des éloges. Pierre avait quitté sa maison du bord de la rivière pour prendre la conduite des affaires du domaine, tâche dont il s'était acquitté «*dignement et avec honneur*». Il avait pris la responsabilité de ses frères et sœurs «*les ayant fait instruire et mis en religion lorsque le besoin en a esté et les autres à qui il a donné des terres considérables*»<sup>11</sup>.

C'est après 1735 que Pierre Lepage de Saint-Barnabé se retirait avec toute sa famille dans sa maison du bord de la rivière. Cette maison, devenue le manoir seigneurial, le restera jusqu'à la vente de la seigneurie de Rimouski au seigneur Joseph Drapeau en 1790. Après cette date, comme le seigneur n'y habitait pas, ce bâtiment sera plutôt appelé «*la maison du domaine*».

Quant au seigneur de Saint-Barnabé, il va continuer de s'affirmer comme le pater familias, le chef du clan, celui vers qui tous se tournaient dans les circonstances difficiles. Il avait fait donation d'un terrain à l'église, comme devait le faire tout bon seigneur. Il avait pris la responsabilité de ses frères et sœurs «*dignement et avec honneur*». Âgé de quarante-neuf ans lors du déménagement de la famille dans la nouvelle maison seigneuriale, le seigneur de Saint-Barnabé avait encore ses trois garçons à établir et ses sept filles à qui il fallait trouver des conjoints dignes de leur rang.



---

## Notes

- <sup>1</sup> Voir *RHBSL*, janvier 1995, p. 27.
- <sup>2</sup> Registre de l'état civil de Rimouski, 1701 à 1748, ANQQ, microfilm, 26 février 1723.
- <sup>3</sup> Sylvie Tremblay, «Les Lepage, fondateurs de Rimouski», *Cap-aux-Diamants*, printemps 1996, p. 42.
- <sup>4</sup> Testament de Germain Lepage, 10 septembre 1713, publié dans *Mosaïque rimouskoise*, p. 48.
- <sup>5</sup> Concessions à Étienne Sicotte et à Jean Guy, 22 et 23 juillet 1720, ANQQ, notaire Lacetière, nos 2065 et 2066.
- <sup>6</sup> René Bacon, «Père Ambroise Rouillard» dans *Dictionnaire biographique des récollets*, p. 833.
- <sup>7</sup> Donation à Toussaint Cartier, 15 novembre 1728, ANQR, collection Tessier, P1/26-11.
- <sup>8</sup> Mariage de Paul Lepage de Molé, 30 septembre 1735, ANQR, collection Tessier, P1/1-3/2.
- <sup>9</sup> Mariage de Marie-Anne Lepage, 26 juin 1735, ANQQ, notaire Hiché.
- <sup>10</sup> Donation par Marguerite Lepage, 18 septembre 1741, ANQQ, notaire Nicolas Boisseau.
- <sup>11</sup> Testament de Marie-Madeleine Gagnon, 20 mai 1735, ANQR, collection Tessier, P1/9-1/4.

## 4. Une répétition générale

### La chute de Louisbourg

En 1744, l'agitation soulevée par la succession à la couronne d'Autriche faisait des vagues qui refluent jusque sur nos bords. Ce conflit dynastique aurait dû se régler à l'intérieur des cours européennes. Mais un état de guerre s'étendit à toute l'Amérique du Nord et les populations de l'estuaire furent obligées d'apprendre le rôle qu'elles auraient à assumer en cas de conflit majeur. Cet épisode servit en quelque sorte de répétition générale au drame qui allait se jouer une dizaine d'années plus tard dans la vallée du Saint-Laurent.

Louisbourg, l'invincible forteresse qui avait coûté des prix fous au trésor français, baissait pavillon devant les forces anglo-américaines, au mois de juin 1745. En fait les Bostonnais n'avaient jamais digéré la présence de cette place forte bâtie sur l'île du Cap-Breton qu'ils considéraient comme une de leurs possessions. Après le traité d'Utrecht en 1713, l'Acadie avait été cédée à l'Angleterre. Mais qu'est-ce que c'était que l'Acadie? Personne ne le savait précisément puisque les frontières n'en avaient jamais été délimitées. Aux dires des Anglo-américains, cette terre devait comprendre la Nouvelle-Écosse actuelle, plus l'île du Cap-Breton, plus le Nouveau-Brunswick actuel, plus l'Île-du-Prince-Édouard, plus le Bas du Fleuve et la Gaspésie jusqu'aux bords du Saint-Laurent. C'est-à-dire que les régions de Rimouski, de Matane et de Gaspé se trouvaient dans le territoire contesté.

La nouvelle de la prise de Louisbourg fit l'effet d'un coup de tonnerre dans la capitale de la Nouvelle-France. Le gouverneur Beauharnois et l'intendant Hocquart s'empressèrent de mettre sur un pied de guerre tous les forts de la colonie. Mais comment organiser la défense des petits postes de l'estuaire disséminés sur des kilomètres de côtes. Tout ce que l'on pouvait faire, c'était d'ordonner aux habitants de fuir pour sauver leur vie. Au printemps de 1746, à l'ouverture de la navigation, on enjoignit aux capitaines de la côte du Sud de préparer les feux que l'on devait allumer aussitôt que l'on apercevrait une voile anglaise à la pointe au Père. Il était convenu que ces feux bien en vue sur les hauteurs à partir du Bic jusqu'à Lévis, avertiraient de l'imminence de l'arrivée de la flotte ennemie.

### Le refuge

À Rimouski, Paul Lepage de la Molaie agissait comme capitaine de milice. Il était le frère du seigneur Pierre Lepage de Saint-Barnabé et le fils de René Lepage de Sainte-Claire, le premier seigneur de Rimouski. Tout indique que le capitaine Lepage a très bien accompli les tâches qu'on attendait de lui. Il transmettait aux habitants les ordres qui sortaient du bureau du gouverneur. Après la chute de Louisbourg qui ouvrait la porte du golfe, les Rimouskois redoutaient tous les jours de voir débarquer les troupes anglaises qui auraient semé l'incendie et même la mort dans les petits postes du Bas du Fleuve. Il fut alors demandé aux habitants de fuir et de se construire des cabanes dans les bois en emportant seulement quelques articles essentiels. La consigne fut suivie et pendant les périodes de grande alerte, entre le 29 mai 1746 et le 5 février 1748, les réfugiés vécurent cachés dans des abris de fortune.

C'est le registre de l'état civil qui nous informe sur la durée de l'exode des Rimouskois pendant la guerre de la succession d'Autriche. Une lacune de 20 mois ne peut s'expliquer que par la sortie des habitants. Pendant la période qui a précédé, du 24 janvier au 29 mai 1746, on relève six entrées sur le registre, toutes pour des baptêmes. C'est à peu près le rythme normal des enregistrements pendant cette période. Qu'il n'y ait pas eu de naissance dans les 20 mois qui ont suivi est tout à fait impossible.

Nous n'avons aucune confirmation documentaire en ce qui concerne le lieu choisi par les réfugiés. Ce qui est certain, c'est qu'ils n'étaient pas très éloignés de leurs habitations, en un endroit où ils pouvaient revenir pour surveiller leurs biens et nourrir leurs animaux. Ce qui est non moins certain, c'est qu'ils ne se sont pas réfugiés le long du littoral.

Nous croyons qu'ils se sont construit des cabanes sur les hauteurs de l'actuel chemin du Sommet. Cette région étant encore boisée, ils pouvaient surveiller le fleuve sans être vus. Nous savons par ailleurs que Pierre Saint-Laurent a été le premier à ouvrir le deuxième rang et à amorcer la pénétration vers l'intérieur. Le haut de la terre de ce pionnier se trouvait justement sur le chemin du Sommet, autrefois le deuxième rang.

### Rimouski au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle

Il est évident que la petite mission de Saint-Barnabé n'avait aucune importance stratégique. Ce que les Anglais voulaient, c'était de tout brûler et de tout dévaster pour chasser les populations de ce territoire qu'ils considéraient comme une de leurs possessions.

Quel visage présentait Rimouski au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle? Qu'est-ce que les habitants apercevaient de leur point d'observation? À l'extrémité est de Saint-Barnabé, deux nouvelles constructions marquaient la fin de l'espace bâti. Le terrain de ce qu'on appelle aujourd'hui la maison Lamontagne avait été concédé à Basile Côté à l'occasion de son mariage avec Marie-Agnès Lepage, le 6 avril 1744<sup>1</sup>. La nouvelle épouse était la fille du seigneur Pierre Lepage de Saint-Barnabé; son époux, Basile Côté, était le fils de Jean Côté, maître charpentier de Québec, et de Marie Langlois-Traversy. Le contrat de mariage était rédigé par le père Albert Millard de Beaucourt, récollet missionnaire qui tenait aussi le rôle de notaire. On peut croire que le nouvel époux, fils de charpentier, construisait sa maison à l'été de 1744. Les voyageurs qui descendent vers Sainte-Luce peuvent encore apercevoir cette partie de la maison Lamontagne en colombage pierroté, construite par le gendre du seigneur de Saint-Barnabé. Cette construction marquait la fin de l'aire bâtie.

Un peu plus haut, coulait un ruisseau appelé vulgairement de «la Fausse-Molière». À l'ouest de ce ruisseau, le seigneur concédait une terre, le 27 septembre 1744, à un autre de ses gendres, Gabriel Côté, l'époux de Cécile Lepage<sup>2</sup>. Gabriel était le frère de Basile Côté; les deux sœurs, mariées aux deux frères, habitaient voisines l'une de l'autre. Sur le terrain concédé à Gabriel Côté, le seigneur retenait un arpent et demi pour y construire un moulin à eau. Ce terrain est situé un peu en bas de l'aéroport de Rimouski. On y a aménagé une route appelé le chemin du Moulin<sup>3</sup>. La chute qui descend de la côte en continuation de la côte de la Cathédrale fournissait un pouvoir d'eau suffisant pour faire tourner la grande roue. Normalement, le fils du maître charpentier a entrepris immédiatement la construction du second moulin à eau de la seigneurie et il a servi comme premier meunier.

Entre ce moulin et l'avenue de la Cathédrale, s'étaient les petits logis et les bâtiments de ferme des habitants. La section de la maison Lamontagne, en colombage pierroté, donne une bonne idée de l'aspect que pouvaient présenter les maisons de colonisation qui s'échelonnaient alors sur le bord du fleuve.

Tout le terrain compris entre l'avenue de la Cathédrale et la rivière appartenait à la famille Lepage, sauf le terrain de l'église que le seigneur venait de donner à la fabrique. Dans cette partie, les concessions avaient deux lieues de profondeur; de même, à l'extrémité est, le seigneur avait concédé à ses deux gendres des lots de deux lieues, alors que les habitants n'avaient qu'une demi-lieue, c'est-à-dire qu'ils n'avaient que le quart de la profondeur accordée aux membres de la famille Lepage.

Le premier moulin de Rimouski, sur le ruisseau Boucher, marquait la fin de l'espace bâti sur la rivière en remontant vers Sainte-Odile, tandis que la maison de Louis Canuel, en face de l'islet du même nom, se trouvait à l'extrémité ouest en bordure du fleuve. Le ruisseau du moulin, ou ruisseau Boucher, dont le débit a considérablement diminué aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, coule non loin de l'église de Saint-Robert et se jette sur la rive droite de la rivière, un peu plus haut que le pont du chemin de fer<sup>4</sup>. On ignore la date de construction de ce moulin, mais il était sûrement âgé de plusieurs années en 1750. Sans doute érigé comme moulin à farine, il aurait été recyclé pour servir aussi pour le sciage de la planche au temps de Pierre Lepage de Saint-Barnabé. C'est autour de ce vieux bâtiment que le seigneur de Saint-Barnabé désirait établir ses trois fils.

## Les trois fils de Pierre Lepage de Saint-Barnabé

Qu'est-ce qui a poussé le seigneur de Saint-Barnabé à sortir de sa retraite afin de pourvoir à l'établissement de ses trois fils, pendant cette période troublée? Il était alors âgé de 56 ans. Craignait-il de mourir pendant la guerre? Advenant un changement d'allégeance, s'imaginait-il que de bons titres notariés assureraient à ses trois fils la possession tranquille de leur héritage?

Au plus fort de la crise occasionnée par la chute de Louisbourg, au mois de juillet 1746, le seigneur se rendait à Trois-Pistoles pour y marier Germain, son fils aîné. Il était accompagné par plusieurs membres de sa famille. Même Louis Lepage de Sainte-Claire, le seigneur-curé de Terrebonne était descendu pour assister à la cérémonie. Le contrat, rédigé par le père Ambroise Rouillard le 22 juillet 1746, enregistrait les conventions matrimoniales entre Germain Lepage de Saint-Germain et Geneviève Rioux, fille de Nicolas Rioux, seigneur de Trois-Pistoles, et de son épouse Louise Asselin. À cette occasion, le seigneur faisait donation à son fils du domaine et du manoir seigneurial, sur la rive droite de la rivière Rimouski<sup>5</sup>.

Après avoir marié Germain, son fils aîné, à la fille du seigneur de Trois-Pistoles, Pierre Lepage de Saint-Barnabé profitait du passage du père Rouillard à Rimouski, afin de pourvoir à l'établissement de ses deux autres fils: Pierre (22 ans) et Louis (17 ans).

Le Père rédigeait les actes de donation, le 8 septembre 1746, *dans le manoir seigneurial*. À Pierre, le seigneur donnait la terre voisine du domaine, à l'ouest<sup>6</sup>. Le ruisseau Boucher marquait la séparation entre le domaine et ce lot de 7 arpents de front par 2 lieues de profondeur. À Louis, le seigneur laissait une terre de mêmes dimensions, à l'ouest de celle de son frère, en remontant «*jusques au premier rapide de la rivière*»<sup>7</sup>. Ces lots seraient maintenant situés dans la paroisse de Sainte-Odile.

Le document attestait aussi la présence de la seigneuresse, Marie Trépanier, et des témoins: Julien Pépin, maître taillandier, et Jean Pineau, enseigne de milice (signe Pinoux). La présence de ce groupe au manoir, le 8 septembre 1746, prouve que les habitants ne restaient pas toujours cachés dans leur refuge. En dehors des périodes de grand danger, ils revenaient pour accomplir leurs tâches essentielles.

Nous savons que le seigneur de Saint-Barnabé avait l'habitude de monter à Québec à la fin de l'été, pour déposer ses papiers d'importance en lieu sûr. Cette année-là, il était en retard pour sa tournée habituelle, lorsqu'il se présentait chez le notaire Barolet le 10 octobre 1746. Il demandait alors de mettre en dépôt les trois précieuses donations. Cette date tardive s'explique par le fait qu'on ne redoutait plus l'invasion de la flotte britannique, la saison de navigation étant trop avancée. Sur sa barque de 20 tonneaux, le seigneur naviguait sur le fleuve en toute quiétude, pensant assurer à ses trois fils la possession tranquille de leur patrimoine. Du moins, le croyait-il...

## Des visiteurs inattendus

Pendant l'été de 1746, les Rimouskois avaient scruté anxieusement le fleuve, pour voir s'ils n'y verraient pas se profiler des voiles anglaises. À la belle saison de 1747, même scénario et... il n'y avait toujours rien. À cause de la lenteur des communications à cette époque, les riverains ignoraient tout de qui se passait vraiment en dehors de leur horizon.

En fait, toutes les opérations militaires avaient lieu sur le territoire de la Nouvelle-Écosse actuelle. Pour reprendre Louisbourg, la France mettait tous ses espoirs dans l'expédition du duc d'Anville. Celui-ci avait sous ses ordres 72 navires et 7 000 hommes de troupes. C'était une véritable armada... qui allait connaître un véritable fiasco. Après de nombreux avatars, la flotte ne touchait terre que pour soigner les malades et ensevelir les morts. La Jonquière, le futur gouverneur, qui entre-temps avait hérité du commandement, décidait de retourner en France, bredouille, avec les morceaux de la flotte<sup>8</sup>.

Les historiens s'entendent pour dire qu'on aurait pu reprendre Louisbourg bien facilement, la garnison étant sans cesse sur le bord de la sédition. Mais ce qu'on a appelé «*la malheureuse expédition du duc d'Anville*» eut au moins un bon résultat. Pendant tout ce temps, la flotte britannique était demeurée sur la défensive dans les environs de Louisbourg et sur l'océan. Le cœur de la Nouvelle-France et les bords du Saint-Laurent se trouvaient ainsi libérés d'une présence indésirable.

Et pendant tout ce temps, les miliciens canadiens dépêchés de Québec étaient seuls pour les opérations terrestres. Leur commandant, Nicolas-Roch de Ramezay, avait ordre de faire sa jonction avec

les hommes de la flotte française, dans la baie de Chibouctou (Halifax). Il attendait depuis plusieurs jours et aucune voile ne se pointait à l'horizon. Ramezay décidait alors de remonter vers Grand-Pré où les Anglo-américains avaient établi leur camp. Les miliciens leur tombaient dessus, à la façon des Indiens, en pleine nuit le 11 février 1747. Les Canadiens réussissaient ainsi à reprendre Grand-Pré. Les Acadiens leur avaient fourni des renseignements pour leur venir en aide. Le commandant des forces anglo-américaines, Arthur Noble, et son jeune frère Francis, avaient été tués pendant cet engagement<sup>9</sup>. Les Anglais allaient s'en souvenir...

Après la prise de Grand-Pré, Ramezay se repliait vers la baie Verte située sur l'isthme de Chignectou, du côté du détroit de Northumberland. Avec ses troupes, il attendait la goélette *L'Angélique*, sous les ordres du capitaine Gosselin, qui avait pour mission d'apporter vivres, munitions, chemises et souliers dont les miliciens avaient un urgent besoin. Ramezay attendait depuis plusieurs jours, puis... toujours pas de voile à l'horizon. Pour ne pas exposer ses hommes à mourir de faim, le capitaine décidait de revenir à Québec sans attendre plus longtemps *L'Angélique* dépêchée à son secours.

Partie de la baie Verte le 5 juin 1747, la troupe de Ramezay était rendue à Rimouski le 16 du même mois, à la grande surprise des habitants de l'endroit. Les miliciens canadiens traînaient avec eux des prisonniers anglais et entre 40 et 50 malades. La surcharge occasionnée par l'arrivée à Rimouski de ces visiteurs affamés ne paraît pas avoir inquiété outre mesure notre petite population. Il est probable que le capitaine Nicolas-Roch de Ramezay et le seigneur Pierre Lepage de Saint-Barnabé aient été liés d'amitié. Le capitaine était le fils de Claude de Ramezay, celui-là même qui avait assisté aux noces de René Lepage de Sainte-Claire en 1686.

Les troupes ne demeurèrent que quelques jours à Saint-Barnabé. Le brigantin *Le Soleil Levant* les déposait à Québec, leur port d'attache, le 23 de ce même mois de juin<sup>10</sup>.

## Le traité d'Aix-la-Chapelle

Le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, venait mettre un terme à ce que l'on a appelé avec raison «*une guerre inutile*». Les deux puissances se remettaient mutuellement leurs conquêtes. Comme on revenait au *statu quo*, la forteresse de Louisbourg redevenait française et l'Acadie continentale demeurait... zone contestée. À Londres et à Boston, les populations ne cessaient de clamer «*bête comme la paix*».

On ne peut pas dire que les habitants de l'estuaire avaient souffert profondément pendant les années de guerre. La paix revenue, on s'empressait d'oublier le stress prolongé et l'inconfort enduré dans des abris de fortune. On se plaisait même à rappeler aux petits-enfants ce temps où on s'était caché dans les bois, redoutant l'arrivée des méchants Anglais... qui n'arrivaient pas. Ce n'était pas leur année...

---

### Notes

<sup>1</sup> Contrat de mariage entre Basile Côté et Marie-Agnès Lepage, ANQQ, notaire Barolet, 6 avril 1744, déposé le 27 septembre 1744, no 1317.

<sup>2</sup> Concession par Pierre Lepage de Saint-Barnabé à son gendre Gabriel Côté, époux de Cécile Lepage, ANQQ, notaire Barolet, 27 septembre 1744, no 1319.

<sup>3</sup> Voir l'emplacement de ce moulin dans la section Cartes: Rimouski vers 1850.

<sup>4</sup> *Loc. cit.*

<sup>5</sup> Contrat de mariage de Germain Lepage et de Geneviève Rioux, devant le père Ambroise Rouillard, 22 juillet 1746, déposé chez le notaire Barolet le 10 octobre 1746, ANQQ, no 1525.

<sup>6</sup> Donation d'une terre par Pierre Lepage de Saint-Barnabé à son fils Pierre, devant le père Ambroise Rouillard, 8 septembre 1746, déposé chez Barolet le 10 octobre 1746, ANQQ, no 1523.

<sup>7</sup> Donation d'une terre par Pierre Lepage de Saint-Barnabé à son fils Louis, devant le père A. Rouillard, 8 septembre 1746, déposé chez Barolet le 10 octobre 1746, no 1524.

<sup>8</sup> Guy Frégault, *François Bigot, administrateur français*, p. 237 ss.

<sup>9</sup> Barry M. Moody, «Arthur Noble» dans *Dictionnaire biographique du Canada* III, p. 523.

<sup>10</sup> Série C11A, vol. 87, 19 juin 1747, f. 55 ss.



## 5. Les frères Lepage

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, des huit fils de René Lepage de Saint-Claire, il n'en restait plus que trois dans la région de Rimouski pour se partager les seigneuries délaissées par leur père.

Joseph était décédé à l'âge de 14 ans, en 1726, alors qu'il était étudiant au séminaire de Québec. Antoine était mort célibataire en 1736. Parti chasser le gibier dans les bois en arrière de Rimouski, il succomba accidentellement à un projectile tiré de son arme à feu. Avec sa sœur jumelle Geneviève, il avait eu l'honneur d'ouvrir le registre de l'état civil de Rimouski, le 31 août 1701. À cette date, le père Bernardin Leneuf, récollet, avait administré le baptême aux deux enfants, âgés de plus de deux ans. Les jumeaux étaient nés le 13 juin 1699 et avaient été ondoyés à la naissance par Germain Lepage, leur grand-père.

Quant à René-(Florentin Lepage de la Faussaie), il devait sûrement sentir sa fin prochaine en 1734. Cette année-là, il faisait don de sa concession (8 arpents par 2 lieues) à son grand-frère, le seigneur Pierre Lepage de Saint-Barnabé. La donation ne devait devenir effective qu'en cas de mort. Puis le Sieur Lepage de la Faussaie quittait Rimouski pour n'y plus revenir. Il allait mourir aux Antilles entre 1734 et 1738 à l'âge d'environ 28 ans.

Louis Lepage de Sainte-Claire est certainement le personnage le plus haut en couleur de la famille. En 1711, son père lui avait accordé une vaste concession de 12 arpents de front par 2 lieues de profondeur. Cette terre serait aujourd'hui située dans la paroisse de Nazareth. C'était loin d'être suffisant pour satisfaire les ambitions du Sieur de Sainte-Claire. Celui qui allait devenir le seigneur-curé de Terrebonne quittait Rimouski très jeune pour voler de ses propres ailes. Accompagné de son frère, Germain Lepage de Saint-François, il allait mettre en valeur la seigneurie de Terrebonne. Ces deux fils de René Lepage ne revinrent jamais à Rimouski pour y demeurer. En 1735, ils renoncèrent à tous les droits qu'ils pouvaient avoir dans la seigneurie de Rimouski.

Pierre Lepage de Saint-Barnabé, Paul Lepage de la Molaie et Nicolas-(Dominique) Lepage de la Faussaie restaient pour se partager les terres jadis concédées à leur père, le seigneur René Lepage de Sainte-Claire. Avant d'en venir au partage, les frères s'étaient acquittés de leurs obligations envers l'Église.

### Les donations à l'Église

Nicolas-Dominique Lepage de la Faussaie était le dernier des fils du seigneur René Lepage de Sainte-Claire. Nicolas n'entendait pas faire carrière à Rimouski. Mais en 1736, avant de quitter, il faisait donation à l'Église de sa mission, de vases sacrés d'argent, d'un missel, d'un tableau de saint Germain et d'une cloche.

Quant au grand-frère, le seigneur de Rimouski, Pierre Lepage de Saint-Barnabé, il faisait donation à la fabrique d'une patène et d'un calice d'argent, et de tous les ornements nécessaires à la célébration du sacrifice de la messe. Le seigneur donnait aussi un terrain de trois arpents (corrigé plus tard pour quatre arpents) de front, ce qui correspond aujourd'hui à l'espace compris entre l'avenue de la Cathédrale et en remontant jusqu'au bout des trois arpents en suivant le bord du fleuve. Il faut croire que le vieux manoir, bâti sur ce terrain, faisait aussi partie de la donation<sup>1</sup>. Construit en deux temps par le premier seigneur René Lepage, cet ancien bâtiment transformé en église était formé d'une partie de colombage et d'une partie de pièce sur pièce. On y ajouta la cloche; à l'intérieur, on y installa tous les ornements d'église et le tableau de saint Germain qui devait occuper la place d'honneur. Cette petite église de bois, de 22 pieds par 52 pieds de longueur, devait avoir un aspect bien misérable. Ce n'était pas là l'important. *«L'essentiel est invisible pour les yeux»*<sup>2</sup>.

Même s'il s'agissait d'une pauvre petite église, cela reste bien méritoire de la part des deux frères Lepage d'en avoir fait donation à leurs censitaires. Il était habituel de la part du seigneur de donner le terrain pour y bâtir un temple. Mais ce l'était beaucoup moins de donner le bâtiment avec la cloche et tous

les ornements d'église. Le peu d'habitants qui demeuraient alors dans la seigneurie auraient été bien incapables d'assumer les frais nécessités par l'exercice du culte. Pierre, le seigneur, et Nicolas, le cadet, ont assumé seuls tous ces frais. C'était le bon temps au point de vue de la pratique religieuse. Plus de quarante ans plus tard, Mgr Briand se souvenait encore avec attendrissement de la réception que lui avaient réservée les Rimouskois après sa traversée transatlantique, à l'été de 1741. Cette année-là, le navire *Le Rubis* transportait à Québec l'évêque nouvellement nommé, Mgr Henri-Marie Dubreuil de Pontbriand, accompagné de Jean-Olivier Briand qui lui servait de secrétaire. Après une traversée périlleuse, le voilier était demeuré à l'ancre pendant cinq jours vis-à-vis de l'île Saint-Barnabé. Le 13 août 1741, le seigneur de Rimouski avait mis sa chaloupe à la mer pour aller accoster *Le Rubis*. Il était accompagné de plusieurs de ses enfants. On ne peut qu'imaginer la joie débordante pour les voyageurs de communiquer avec les riverains après un isolement de deux mois sur l'océan. Quant au seigneur de Saint-Barnabé, c'était une excellente occasion de cultiver les bonnes relations avec les hauts dignitaires de la Nouvelle-France.

### **La confirmation de Pierre Lepage de Saint-Barnabé**

Le seigneur sollicita la faveur de recevoir la confirmation des mains de Mgr de Pontbriand. Le prélat acquiesça avec plaisir et administra le sacrement sur le gaillard (le pont supérieur du navire). En même temps que le seigneur de Rimouski, deux Indiens micmacs reçurent aussi la confirmation conférée par le prélat<sup>3</sup>. Une telle manifestation de foi à la vue de tous ne pouvait qu'avoir un effet bénéfique. Cette journée fut certainement retenue par les habitants des côtes comme l'événement de l'année. Quarante-trois ans plus tard, Mgr Briand rappelait en ces termes ces temps heureux: «*Lorsqu'en 1741, je suis arrivé au Canada, on ne parlait que de la piété et de la religion des seigneurs et des habitants de Rimouski*»<sup>4</sup>.

Sur *Le Rubis*, plusieurs voyageurs n'en pouvaient plus de supporter le ballotement des vagues. Ils profitèrent de la chaloupe de retour du Sieur de Saint-Barnabé pour aller enfin mettre le pied sur la terre ferme. Ils arrivèrent à Québec après cinq jours, en utilisant le canot ou la calèche. Pendant ce temps, le voilier levait l'ancre pour continuer sa marche lente vers l'île du Bic. En cet endroit, des vents contraires le paralysèrent de nouveau pendant trois jours et demi. Comme on mettait la chaloupe à la mer avec un homme pour aller faire du bois sur l'île du Bic, Mgr de Pontbriand en profita pour aller se dégourdir les jambes. Cela devait être agréable de sentir la terre ferme sous ses pieds, après avoir goûté aux humeurs de l'océan pendant deux mois. Clément Pagès qui accompagnait le prélat se prosterna sur le sol de cette île bénie. Les deux hommes remercièrent Dieu de les avoir conduits sains et saufs sur cette terre étrangère.

Dans les différents endroits où *Le Rubis* avait jeté l'ancre, les habitants avaient abordé le voilier pour apporter des rafraîchissements. Des Indiens micmacs avaient aussi été admirer de près cette île flottante; pour leur part, ils avaient apporté du gibier. En retour, ils furent servis d'un bon repas et ils repartirent avec de la poudre et du plomb. On se croirait revenu deux siècles plus tôt, au temps de Jacques Cartier. Commentant ces événements, Mgr Briand ne cesse de louer le travail des missionnaires qui se condamnaient volontairement à l'exil pour aller porter les lumières de l'Évangile dans cet «*endroit séparé du reste des hommes*»<sup>5</sup>.

### **Le partage entre les frères Lepage**

Pour leur part, les frères Lepage ne se plaignaient pas de leur isolement. Au contraire, ils étaient rois et maîtres dans leur petit royaume. Entre les trois frères demeurés à Rimouski, il est remarquable qu'une entente parfaite ait régné pour le partage des seigneuries délaissées par leur père, René Lepage. La terre de Sainte-Claire et les seigneuries de Rimouski, Saint-Barnabé, La Molaie ou Pointe-au-Père, Lepage-Thivierge ou L'Anse-aux-Coques et Métis ou Pachot constituaient le patrimoine de cette famille. Sur la bordure littorale, cela représentait toute la distance qu'il y avait à partir de la seigneurie du Bic à aller jusqu'à un mille et demi en bas de l'embouchure de la rivière Métis.

Après le décès de son frère, René-Florentin Lepage de la Faussaie, Nicolas Lepage avait ajouté ce dernier patronyme à son nom. Le Sieur de la Faussaie jr. prenait pour sa part la terre de Sainte-Claire située derrière le Cap-Saint-Ignace. C'était une vaste concession d'une lieue de front par deux lieues de profondeur. Il n'y avait pas de chemin pour s'y rendre et cette terre n'avait pas de devanture sur le fleuve.

Nicolas se contenta de cet héritage et renonça à ses droits dans toutes les seigneuries de la famille dans le bas du fleuve. En échange, ses frères, Pierre Lepage de Saint-Barnabé et Paul Lepage de la Molaie lui abandonnèrent tous leurs droits dans la terre de Sainte-Claire.

Nicolas Lepage de la Faussaie s'établit au Cap-Saint-Ignace dans les années 1740. Fidèle à la tradition dans la famille Lepage, il avait épousé Madeleine Rioux, fille du seigneur Nicolas Rioux de Trois-Pistoles. Il se mit à la tâche de développer son héritage et nous savons qu'en 1754, il y avait fait construire un moulin. Malheureusement, Nicolas ne vécut pas assez longtemps pour terminer son travail de colonisation. Nous ne savons pas exactement la date de son décès, mais il est certain qu'il était déjà mort en janvier 1761. Serait-il décédé lors de la grande épidémie de 1758? Sa veuve lui survécut plusieurs années; elle mourut en 1797 âgée de 77 ans.

Entre les deux frères demeurés à Rimouski, le partage fut très facile. Pierre Lepage de Saint-Barnabé et Paul Lepage de la Molaie prirent la pointe au Père comme point de repère. En remontant de ladite pointe jusqu'à la seigneurie du Bic, la terre appartenait à Pierre. En descendant à partir de la pointe jusqu'à un mille et demi en bas de la rivière Métis, la mer, enfin presque, appartenait à Paul.

Paul Lepage de la Molaie n'avait aucun intérêt pour la propriété foncière et fit très peu de concessions. Il finit par vendre de grandes parties de sa seigneurie, se contentant d'un coin de terre pour aborder avec sa barque. Tout ce qu'il voulait, c'était revoir la mer et les poissons. En 1754, il avait un établissement de pêche au saumon dans l'anse aux Coques et en 1758, il faisait confirmer par une ordonnance du gouverneur Vaudreuil son privilège exclusif sur cette pêche lucrative<sup>6</sup>. Le seigneur de la Molaie vivait dans ce qu'il appelait son manoir, à Pointe-au-Père. Même s'il a été un très mauvais administrateur, Paul avait ses côtés sympathiques. Il fut le seul des fils de René Lepage à vivre jusqu'à un âge très avancé et on ne peut s'empêcher de le comparer au *Vieil homme et la mer*. Cependant, à l'inverse du héros de Hemingway, Paul revenait toujours sur sa barque chargée de poissons.

Le caractère de Pierre Lepage de Saint-Barnabé était tout à fait à l'opposé de celui de son frère Paul. Excellent administrateur, Pierre déposait chez un notaire toutes les transactions concernant ses seigneuries. Il a eu le souci d'augmenter son patrimoine foncier. En 1751, il présentait une requête au gouverneur La Jonquière et à l'intendant Bigot pour obtenir une augmentation à sa seigneurie d'origine de Rimouski. Celle-ci avec ses deux lieues de front commençait à la ligne de séparation avec la seigneurie du Bic et finissait à la rivière Rimouski. Aux dires du Sieur de Saint-Barnabé, la concession d'origine était inhabitable, étant formée seulement de rochers escarpés. Le suppliant n'avait fait aucun établissement sur cette partie impropre à l'agriculture. Pour compenser, le seigneur et son père René Lepage *«se sont emparé de pareille quantité de terre de frond [sic], non concédée, en descendant au Nord-Est jusques et compris la pointe de l'islet aux Pères»*. Depuis 56 ans, personne n'avait réclamé cette partie où étaient établis les censitaires. Aussi, le gouverneur et l'intendant acquiesçaient à la demande du seigneur Lepage et lui accordaient cinq quarts de lieue de front en descendant à partir de la rivière jusqu'à la *«pointe de l'islet aux Pères»*<sup>7</sup>. Dans cette augmentation, il y avait bien plus que cinq quarts de lieue ou trois milles et trois quarts, mais comme personne n'a jamais réclamé la différence, on n'a pas attaché d'importance à ce détail. La nouvelle concession (appelée Saint-Barnabé) nous apprend de plus que le gouverneur La Jonquière et l'intendant Bigot avaient bien du chemin à faire pour mettre à jour leurs connaissances en ce qui concernait la géographie du Bas-Saint-Laurent.

### **Le décès de Pierre Lepage de Saint-Barnabé**

Fils aîné de René Lepage de Saint-Claire et de Marie-Madeleine Gagnon, Pierre Lepage de Saint-Barnabé a été aux commandes de la seigneurie de Rimouski et Saint-Barnabé pendant 36 ans, entre 1718 et 1754. Décédé à l'âge de 66 ans, le corps du deuxième seigneur de Rimouski a *«été inhumé avec les cérémonies accoutumées dans l'église de cette paroisse sous son banc»*<sup>8</sup>. Le neuf juillet 1754, son ami, le père Ambroise Rouillard a présidé à l'inhumation. Toute sa vie Pierre Lepage s'était comporté en seigneur et il méritait bien son titre. Il avait donné un terrain à la fabrique avec le vieux manoir converti en église; il avait été reçu à la foy et hommage et présenté son aveu et dénombrement; il avait pris charge de ses frères et sœurs après le décès de son père René Lepage en 1718; puis, il avait fait construire un second moulin

dans sa seigneurie. Pierre Lepage de Saint-Barnabé laissait son épouse, Marie Trépanier, ses sept filles et ses trois fils.

Germain Lepage de Saint-Germain, le fils aîné du seigneur décédé, héritait de tous les droits et de toutes les responsabilités détenus par son père. Le 22 juillet 1746, il avait épousé Geneviève Rioux, fille de Nicolas Rioux seigneur de Trois-Pistoles. Cinq enfants étaient venus couronner leur union. Louis (né vers 1747), Germain, Geneviève, Isabelle et Louise égayaient le manoir seigneurial. À la mort de son père, le jeune seigneur était âgé de 32 ans et son épouse de 30 ans. Normalement, les jeunes maîtres du domaine pouvaient espérer vivre plusieurs années pendant lesquelles ils exerceraient leur compétence comme seigneur et seigneuresse de Rimouski. Il valait mieux pour eux d'ignorer ce que l'avenir leur réservait.

---

#### Notes

<sup>1</sup> Voir la section cartes. Les explications et la carte «Rimouski vers 1740» donnent des renseignements additionnels à ce sujet.

<sup>2</sup> Saint-Exupéry, *Le petit prince*, p. 72.

<sup>3</sup> «Relation du voyage de Monsieur Clément Pagès», dans *RAPQ* 1947-1948, p. 24 ss.

<sup>4</sup> Mgr Briand, lettre pastorale, 1<sup>er</sup> septembre 1784, citée par Charles Guay, *Chronique de Rimouski*, p. 112 ss.

<sup>5</sup> *Loc. cit.*

<sup>6</sup> Ordonnance de Vaudreuil, 14 mai 1758. Reproduite dans la section Documents.

<sup>7</sup> Concession de 5/4 de lieue à Pierre Lepage de Saint-Barnabé, ANQR, coll. Tessier, P1/7-3/15.

<sup>8</sup> Acte de sépulture du seigneur de Rimouski dans le registre de l'état civil, 9 juillet 1754.

## 6. L'épidémie de 1756

Au début de l'année 1756, le père missionnaire Ambroise Rouillard se trouvait à Saint-Barnabé, au milieu de ses ouailles. Le 5 janvier, il bénissait le mariage de François Laviolette, fils de François et de Marie Bourassa avec Véronique Dutremble dit Desrosiers, fille de Michel et de Marie-Jeanne Moreau. Cette cérémonie fut sans aucun doute le dernier événement heureux de l'année. Paul Lepage «*premier officier de milice*» et seigneur de Pointe-au-Père était présent, de même que Pierre Lachance «*commandant de vaisseau pour le Roy*»<sup>1</sup>.

C'était la première fois que l'on notait la présence du capitaine Lachance dans notre région. Le capitaine passait l'hiver 1755-1756 à Rimouski et laissait son petit navire, *Le Saint-Antoine*, quelque part proche de nos rives. Nous le revoyons au baptême de Pierre, fils d'Ambroise Saint-Laurent et de Louise Pineau, le 24 janvier 1756; il agissait alors comme parrain de l'enfant, avec Agathe Dutremble dit Desrosiers comme marraine. Ce visiteur de marque était encore invité au mariage de Michel Dutremble dit Desrosiers avec Madeleine Vautour, «*veuve de feu Antoine Moinette dit Maisonrouge*», le 1<sup>er</sup> février de la même année<sup>2</sup>.

Avant de quitter Québec, le capitaine Lachance avait passé un contrat de société avec le négociant Nicolas Massot. Celui-ci mettait son petit navire, *Le Saint-Antoine*, à la disposition de son associé. L'entente entre les deux hommes devait durer pendant toute la saison de navigation de l'année 1755 et le capitaine avait toute liberté de choisir l'endroit qui serait le plus avantageux pour le bien de la société. On devait partager moitié moitié les profits tirés de la pêche et du commerce des fourrures avec les Amérindiens<sup>3</sup>. Pierre Lachance quittait Québec aux commandes du *Saint-Antoine*, d'un port de trente tonneaux, chargé de marchandises de traite et «*garni de ses agrès et apparaux*». Sans doute, le commandant s'attarda-t-il trop longtemps sur les sites de pêche et dans les postes de traite de l'estuaire. Incapable de remonter à Québec avant la prise des glaces, il allait demeurer à Rimouski tout l'hiver et fut reçu avec maints égards dans la famille Lepage.

Commencée sous de bons augures, l'année 1756 allait vite se transformer en cauchemar. Pendant l'été et l'automne précédents, une épidémie de variole avait fait de nombreuses victimes dans la région de Québec. La maladie n'était pas toujours mortelle, mais elle laissait des marques permanentes dans le visage des convalescents. Pour cette raison, elle était aussi appelée «*la picote*». L'épidémie allait gagner le Bas-Saint-Laurent au début de janvier 1756. Aussitôt après avoir béni le mariage de François Laviolette et de Véronique Desrosiers, le père Ambroise Rouillard montait à Trois-Pistoles où de pénibles tâches l'attendaient. Atteint de la variole, le seigneur de ce lieu, Nicolas Rioux, succombait le 6 janvier; le même jour, son fils prénommé Nicolas comme son père, passait aussi de vie à trépas. Le neuf, Nicolas Rioux jr. âgé de cinq mois, était emporté par la maladie. C'est ainsi qu'en trois jours, disparaissaient le seigneur de Trois-Pistoles, son fils et son petit-fils; dans cette seigneurie, l'on compta au plus ces trois décès; seule la famille seigneuriale fut touchée par l'épidémie. Le père Ambroise procéda aux inhumations. Il ne le savait pas à ce moment-là, mais la série noire ne faisait que commencer.

Le père Ambroise était certainement revenu à Rimouski le 21 janvier, puisque à cette date, il procédait à l'inhumation de Marguerite Lepage. Celle-ci était dite «*fille*» et âgée «*d'environ cinquante ans*». Il s'agissait sûrement de la tante et grand-tante de tous les enfants du manoir et le poteau de vieillesse de sa mère.

Marguerite était la première à succomber dans l'épidémie de variole de 1756. Puis la mort continuait de frapper. Entre le cinq et de dix février, trois autres membres de la famille seigneuriale étaient emportés par la maladie. Louis, le frère du seigneur et l'époux de Françoise Guyon (ou Dion), décédait le cinq de ce mois; le seigneur Germain Lepage de Saint-Germain le suivait dans la mort, le sept du même mois; le dix, son fils, nommé aussi Germain, âgé d'environ six ans, allait rejoindre son père. Dans la famille seigneuriale, il ne restait plus que la seigneuresse, Geneviève Rioux, et ses trois enfants, Geneviève, Élizabeth (ou Isabelle) et Louis. Celui-ci, le fils aîné, allait survivre de nombreuses années et



donner bien des maux de tête à sa famille. Quant à la seigneuresse, Geneviève Rioux, la fille du seigneur de Trois-Pistoles, elle ne pouvait survivre bien longtemps à tous ces deuils. En l'espace d'un mois, elle avait perdu son père, son frère, deux neveux, sa belle-sœur, son beau-frère, son mari, et un enfant.

Nous savons que la seule manière de combattre la maladie était alors de fuir les lieux contaminés. En 1733, on avait réussi à restreindre le mal à l'intérieur de la famille Gosselin. Mais en 1756, la contagion s'étendit. L'on compta en tout douze pertes de vie pour cette année-là, sur un groupe d'une centaine de personnes. Cela devenait inquiétant si la natalité ne venait pas combler la place laissée vacante par les disparus. Or la même année, on enregistrait à Rimouski dix baptêmes (dont un d'Amérindien), ce qui marquait un recul de deux personnes dans l'accroissement démographique. Il n'aurait pas fallu que cette situation continue.

En dehors de la famille Lepage, on compta parmi les décès, Françoise Pineau, l'épouse de Basile Gagné. À la même époque, le registre mentionnait aussi les décès de Constance, d'Ambroise et de Marie-Véronique. Il s'agissait là de trois enfants d'origine amérindienne; c'était la coutume d'enregistrer ceux-ci sous leurs seuls prénoms.

À la maison seigneuriale, c'était la désolation. La seigneuresse-mère et grand-mère, Marie Trépanier, veuve de Pierre Lepage de Saint-Barnabé le premier du nom, vivait encore avec sa belle-fille et ses petits-enfants. À la douleur occasionnée par le départ des disparus, s'ajoutait la gêne où était réduite la famille seigneuriale. Madame-mère décidait alors de monter à Québec pour vendre la barque familiale. Marie Trépanier était analphabète et n'avait aucune expérience des affaires. Elle réussit tout de même à conclure un bon marché. Jacques Cartier, négociant de Québec et grand-père de George-Étienne Cartier, devenait acquéreur de ladite barque pour le prix de mille trois cent quatre-vingt-sept livres et dix sols<sup>4</sup>. C'était tout un magot alors que l'argent se faisait rare et qu'une nouvelle guerre entre la France et l'Angleterre venait de commencer. En l'espace d'un an, le négociant Cartier avait fini de payer toute sa dette contractée pour l'achat de la barque des seigneurs Lepage «*du port d'environ vingt tonneaux*». À cette époque-là, ce genre de petits bâtiments étaient munis d'une voile et, à défaut de vent, plusieurs rameurs pouvaient prendre la relève.

Après l'épidémie de 1756, les Rimouskois n'allaient plus revoir la barque du seigneur se profiler en face de l'île Saint-Barnabé avec sa voile et «*tous ses agrès et appareaux*»<sup>5</sup>. À l'horizon, une épidémie encore plus terrible se préparait à frapper notre région.

---

#### Notes

<sup>1</sup> *Registre de l'état civil de Rimouski*, 5 janvier 1756.

<sup>2</sup> *Ibid.*, 24 janvier et 1<sup>er</sup> février 1756.

<sup>3</sup> Contrat de société entre Nicolas Massot et Pierre Lachance, notaire Jean-Claude Panet, ANQQ, 11 janvier 1755.

<sup>4</sup> Vente de bateau, notaire Jean-Claude Panet, ANQQ, 24 août 1756.

<sup>5</sup> *Loc. cit.* Le document ne donne malheureusement pas le nom de la barque des seigneurs Lepage.

## 7. L'année des Français

Le 26 juillet 1758, la forteresse de Louisbourg tombait aux mains des Anglais, pour la seconde fois. Cette conquête allait être définitive et rendait les Britanniques maîtres du golfe. En fait, l'ennemi était maître non seulement du golfe, mais de tout l'océan.

À cette époque-là, les navires français devaient appareiller à la sauvette et quitter le port à la faveur de la nuit. Puis, on profitait des brouillards et on zigzaguait pendant la traversée. On ne se gênait pas pour user de subterfuges avec les drapeaux. Un navire britannique était-il en vue? On hissait le pavillon anglais. Il faut ajouter que les ennemis ne se gênaient pas non plus pour jouer au même jeu de drapeaux. C'est dans ces circonstances que la frégate *L'Aigle* quittait les côtes françaises portant à son bord une division de soldats destinés à venir servir au Canada sous le général Montcalm. Au début du mois d'août 1758, *L'Aigle* faisait naufrage près de Mécatina sur la Basse-Côte-Nord. Les naufragés réussirent à gagner la terre ferme et à appareiller un vieux navire de l'endroit, lequel allait aussi faire naufrage sur la pointe de l'île Saint-Barnabé.

Mgr Charles Guay dans sa *Chronique de Rimouski* publiée en 1873 fut le premier à faire le récit des péripéties de ces deux naufrages et des souffrances éprouvées par les rescapés. Recueillis par les habitants de Rimouski, les naufragés écrasèrent littéralement par leur nombre la petite population de cet endroit. L'auteur de la *Chronique* dit puiser dans les souvenirs gravés dans la mémoire des anciens Rimouskois dont les ancêtres avaient été mêlés à cette tragédie. Cependant, Mgr Guay raconte comme un fait isolé un événement datant de 1758 et non de 1755, et qui se situe en pleine guerre de Sept Ans.

La région rimouskoise ne fut le théâtre d'aucune opération militaire pendant l'invasion des Britanniques en 1759, ou pendant «l'année des Anglais». Il est malheureux de constater que la période la plus sombre de notre histoire est plutôt associée à «l'année des Français», rescapés du naufrage de *L'Aigle*.

### Le naufrage de *L'Aigle*

Ayant quitté Rochefort le 28 juin 1758, la frégate française *L'Aigle* portait à son bord trois cents recrues envoyées en renfort pour la défense du Canada. De plus, le navire transportait dans ses flancs de la farine, du lard, des fusils, des canons de fonte et de la poudre, de même que des souliers et de l'habillement pour les soldats. La frégate était accompagnée de neuf autres navires qui devaient aussi rendre à bon port des vivres et des munitions à destination de Québec. L'année 1758, l'année de Carillon, était loin d'être aussi glorieuse qu'on a pu le croire. Si la flotte n'arrivait pas à forcer les barrages anglais, cela signifiait la famine et la catastrophe pour la population française du Canada. Après avoir quitté le port, les voiliers furent dispersés sur l'océan, au gré des vents et des vagues. Le 21 août, *L'Outarde* et *Le Don-Royal* étaient rendus entre l'île Saint-Barnabé et l'île du Bic, ce qui était un excellent point de mouillage et de ralliement. Mais *L'Aigle* manquait à l'appel...

Jean d'Olabaratz, le capitaine de *L'Aigle*, avait résisté aux vents de tempête sur l'océan, défié les glaciers du Labrador et pénétré dans le golfe par le détroit de Belle-Isle. Ce parcours était plus périlleux pour la navigation que la voie du sud, par le détroit de Cabot. Mais le capitaine avait préféré naviguer au nord plutôt que d'affronter les navires de guerre britanniques qui montaient la garde autour de Louisbourg. D'Olabaratz était passé maître dans l'art d'esquiver les combats navals ce qui, dans les circonstances, était sûrement une bonne tactique. Après avoir surmonté les périls de l'océan, *L'Aigle* était venu se fracasser sur les rochers près de Mécatina sur la Côte-Nord, à la suite d'un bête accident de navigation. D'Olabaratz en rejette toute la responsabilité sur son pilote qui lui aurait donné des informations erronées.

Les naufragés réussirent à gagner la côte à huit lieues de Mécatina. Quant à la cargaison, elle demeura enfermée dans les flancs du navire ou fut emportée par les vagues. La marée rejeta vers la côte des quarts de farine, ce qui permit aux rescapés de subsister. C'est l'intendant Bigot, par sa lettre du 5 octobre 1758, qui nous a laissé le meilleur récit du naufrage de *L'Aigle*. L'intendant a été mis au courant de la tragédie par un officier dépêché par d'Olabaratz pour aller avertir les autorités coloniales. Cet officier

était parti de Mécatina en chaloupe et était arrivé à Québec au moins un mois après la date du naufrage survenu le 5 août 1758.

Bigot s'empressa aussitôt de fréter un autre navire, *La Légère*, avec une cargaison de vivres, d'habillement et de souliers. Dépêché pour secourir les naufragés de *L'Aigle*, ce chargement n'arriva jamais à destination. Par un vent de nord-est furieux, *La Légère* entra en collision avec le *Bien-Aimé* et les deux bâtiments furent une perte totale avant même d'avoir quitté Québec.

Il faut reconnaître qu'il y a eu une accumulation de malchances dans cette affaire. Cependant la sagesse populaire nous apprend qu'on ne peut empêcher les oiseaux de malheur de survoler notre tête, mais qu'on peut les empêcher de se faire un nid dans notre chevelure. Bigot lui-même écrivait dans sa lettre du 5 octobre 1758: «*Toutes nos affaires vont aussi mal par terre que par mer; il semble que c'est une décadence générale*». Il est évident que l'intendant ne s'inclutait pas parmi les principaux artisans de cette décadence. L'historien Guy Frégault nous a laissé sa conclusion au sujet de cet administrateur: «*Était-ce sa faute? Franchement, non; c'était la faute d'un système dont lui-même n'était qu'un rouage et d'une politique à courte vue qui poussait l'inconséquence jusqu'à la stupidité*»<sup>1</sup>. Les résultats de l'incompétence administrative alliés à toutes les malchances allaient retomber sur les épaules des anciens Rimouskois.

Pendant que l'on s'agitait à Québec autour des épaves de *La Légère* et du *Bien-Aimé* échouées sur les rochers, pendant que l'on pleurait la mort des onze marins projetés par-dessus bord au moment de la collision, les naufragés de *L'Aigle* avaient été laissés à eux-mêmes.

### **Les naufragés de l'île**

Les naufragés réussirent à atteindre le poste du Gros-Mécatina qui abritait seulement quelques hommes. Odoric Jouve rapporte certaines informations au sujet des naufragés de *L'Aigle*, dans son article sur le «frère Michel Valin», dans le *Dictionnaire biographique des récollets*. Le frère Valin qui avait survécu au naufrage de la frégate française près de Mécatina, était mort «*de faim, de misères et de fatigues. Il était âgé de 24 ans et de 8 en religion*»<sup>2</sup>.

Le poste de Mécatina était occupé par Jean Taché qui y faisait le commerce du sel et du poisson. Ce commerçant avait déjà possédé, en société avec d'autres négociants, un brigantin appelé le *Saint-Esprit*. Ce navire avait eu pour commandant Joannis d'Olabaratz, le père du capitaine Jean d'Olabaratz qui venait d'échouer son navire non loin du Gros-Mécatina. Nous savons que le fils avait longtemps navigué avec son père sur le *Saint-Esprit*.

Le *journal de Montcalm* nous apprend que les rescapés de *L'Aigle* «*se sont mis alors en partie sur le bâtiment du poste [de Mécatina] avec quelques quarts de farine*». Pour la suite du récit, la *Chronique de Rimouski* par Mgr Guay est, en plusieurs parties, aussi fidèle que le *journal de Montcalm* et la lettre de Bigot du 5 octobre 1758. Même que le général commet quelques erreurs; par exemple, il confond l'île du Bic avec l'île Saint-Barnabé. Tous les trois orthographient le nom de d'Olabaratz d'une façon bien fantaisiste. Pour Mgr Guay, il s'agit de M. de Loubarat; pour Montcalm et Bigot, de M. de Laubara.

Ayant réussi à remettre à flot le bâtiment du poste de Mécatina, les rescapés furent assaillis à la hauteur de Pointe-au-Père par des vents violents du nordet. Leur navire vint se fracasser sur la pointe de l'est de l'île Saint-Barnabé. L'endroit de ce second naufrage a conservé depuis le toponyme de l'anse au Senau. Les naufragés furent découverts au matin par l'ermite de l'île qui alluma un feu destiné à alerter la population de Rimouski.

On ne sait pas la date exacte du naufrage sur l'île Saint-Barnabé, mais on le situe à une période assez avancée de l'automne de 1758. Il y avait de la glace sur nos grèves, ce qui est confirmé par Montcalm qui craint fort de ne pas revoir ses recrues avant le printemps suivant. Comme la glace était mince, elle était insuffisante pour porter le poids des hommes, en même temps qu'elle rendait impossible le trajet des petites embarcations. Les naufragés, aidés par les habitants, furent obligés de traverser à pied sur la batture découverte à marée basse, avant d'être recueillis dans les maisons rimouskoises.

On n'a pas réussi, jusqu'à maintenant, à résoudre l'écheveau emmêlé parmi les diverses appellations données par nos devanciers au navire échoué dans l'anse au Senau. Bigot et Montcalm sont muets à ce sujet.

Pour Mgr Guay, ce navire serait un brigantin appelé *Le Saint-Esprit*. Pour Joseph-Charles Taché, ce serait *La Macrée*. Pour Marc Théorêt qui écrit la biographie de Jean d'Olabaratz, ce vaisseau aurait pour nom *Le Roi du Nord*<sup>3</sup>. Pour tous, il s'agirait d'un petit navire d'une centaine de tonneaux, de type senau ou brigantin. Quant à moi, je privilégie l'appellation *Le Saint-Esprit*, à cause des liens qui ont existé entre Jean d'Olabaratz, Jean Taché, Mécatina et le navire de ce nom. Cette dernière version est appuyée par la tradition exprimée par Mgr Guay.

Bigot nous apprend que le nombre des naufragés de l'île se situait autour de deux cent cinquante, ce qui représente environ deux fois plus que le chiffre de la population totale de Rimouski à cette époque-là. L'intendant demande, ou plutôt il ordonne au capitaine d'Olabaratz «*de m'amener tout ce monde au moins jusqu'à Kamouraska*». Montcalm aussi bien que Bigot rapportent sèchement les étapes de cette catastrophe qui a laissé tellement de souvenirs pénibles chez les anciens Rimouskois.

### L'épidémie de l'hiver 1758-1759

On a beaucoup vanté la charité des Rimouskois pour avoir secouru les naufragés de l'île. Sans aucun doute, nos ancêtres ont agi bien charitablement, mais ils n'avaient pas le choix. Ils étaient dans l'obligation d'héberger les militaires français. Cette même situation se retrouvait dans tout le pays. L'historien Jacques Lacoursière cite à ce sujet un mémoire de 1759: «*On leur a enlevé [aux Canadiens] une partie de leur subsistance; plusieurs ont été sans pain pendant trois mois; ils logent des troupes qui les incommode*»<sup>4</sup>. Ces conditions d'existence étaient encore pires chez les Rimouskois à cause du nombre écrasant de soldats qu'ils ont dû accueillir dans leur petite localité.

Les malingres et les malades demeurèrent à Saint-Barnabé. Les hommes valides partirent aussitôt qu'ils purent trouver un moyen de transport, ordre de Montcalm. On ne sait comment ils ont pu quitter mais il est certain qu'ils n'avaient pas de souliers. Jean Doucet, natif de Xaintes, était rendu à Rivière-Ouelle en novembre, «*où il hiverna. Au printemps 1759, il montait à Québec pour le siège de cette ville*»<sup>5</sup>. «*Le 2 décembre 1758, avait lieu la sépulture de Dominique Videmand, canonnier du vaisseau L'Aigle, natif de Brieu en Bretagne*»<sup>6</sup>. Il était décédé à Saint-Roch-des-Aulnaies, dans la maison de Pierre Morin où il avait trouvé refuge.

À Rimouski, tous les facteurs étaient réunis pour la propagation rapide d'une maladie comme le typhus. Cette peste était véhiculée par les hommes ayant vécu au contact des navires où régnaient des conditions d'hygiène exécrables. Nos ancêtres étaient déjà affaiblis par la famine qui sévissait depuis quelques mois. Les hommes manquaient pour le travail dans l'agriculture; deux ans auparavant, l'épidémie de l'hiver 1756 avait commencé à éclaircir les rangs de ce petit groupe isolé. À l'automne de 1758, le surcroît de travail occasionné par l'arrivée massive des rescapés porteurs du typhus vint achever de mettre tout le monde à bout de forces. Enfin, la promiscuité ne pouvait que favoriser la propagation d'une maladie aussi contagieuse que «*les fièvres malignes*».

Dans la famille Lepage, ce fut une véritable razzia. Comme nous l'avons vu précédemment, cinq membres de cette famille étaient décédés pendant la contagion de l'hiver 1756. On ne peut savoir le nombre exact de ceux qui sont morts dans l'épidémie de l'hiver 1758-1759, à cause d'une lacune au registre de l'état civil. Cependant, il y a plusieurs noms des Lepage qu'on ne voit nulle part après 1757 et on présume qu'ils sont décédés dans cette tragédie. Dans la famille immédiate du seigneur, il ne restait que Louis, le futur Louis Lepage de Saint-Germain, comme héritier mâle de la seigneurie. Orphelin de père et de mère, l'héritier n'était âgé que d'environ onze ans; il fallait donc lui trouver un tuteur. On choisit pour cet office Pierre Lepage II, le fils du deuxième seigneur de Rimouski, Pierre Lepage de Saint-Barnabé I. En fait, on n'avait pas trop le choix. Le tuteur avait perdu ses deux frères pendant les épidémies. Il prit le patronyme de Saint-Barnabé, comme son père, même s'il n'était que l'oncle, le tuteur.

Quand les vivres vinrent à manquer, d'Olabaratz dut réquisitionner de la nourriture chez les habitants. Pierre Lepage, le porte-parole du groupe, n'eut rien de plus pressé que d'aller dans l'étable de Germain Lepage de Saint-Germain, le seigneur décédé. Le tuteur livra au commandant français un bœuf qui avait appartenu au seigneur défunt. On peut se questionner sur la valeur de cet animal, pendant une période de disette. La bête valait sûrement son pesant d'or. Pierre Lepage eut assez d'honnêteté pour en

faire état lorsqu'il présenta son compte de tutelle. Quant à lui, il aurait été payé bien chichement, si jamais il l'a été. Bigot n'avait pas l'habitude de payer bien cher la viande de boucherie.

Si l'on ne peut préciser le nombre total des personnes décédées pendant l'épidémie de 1758-1759, il est certain que ce nombre est très élevé, beaucoup plus que pendant l'épidémie précédente. Le registre de l'état civil s'arrête le 5 juin 1758 pour ne reprendre que le 17 février 1760, et encore de façon très sporadique. C'est-à-dire que les sépultures de ces vingt mois n'ont jamais été enregistrées. Pendant la contagion de l'hiver de 1756, le père Ambroise Rouillard avait assisté les mourants et inscrit fidèlement les entrées au registre comme il l'avait fait depuis 1724, c'est-à-dire depuis le début de son ministère à Rimouski. À l'automne de 1758, le Père n'était pas là pour secourir ses amis. Nous savons par le journal du curé Récher de Québec que le Père avait été pris par les Anglais, alors qu'il se trouvait à Mont-Louis, en Gaspésie. Après la conquête de Louisbourg, les navires de Wolfe étaient venus incendier les petits postes de la côte gaspésienne. Comme le général anglais ne voulait pas risquer sa flotte plus haut dans le fleuve à cause de la saison avancée, il arrêta ses dévastations à Mont-Louis. Toutes les habitations de ce petit poste, consistant en douze maisons, furent incendiées. Puis, le père Ambroise fut fait prisonnier et amené à Gaspé; après cet épisode, on perd la trace du missionnaire. Il ne paraît pas avoir été malmené par les conquérants. Nous savons qu'il était de retour à Rimouski en février 1760.

Pendant l'absence du père Rouillard, l'abbé Joseph Chesnot, qui avait été aumônier sur *L'Aigle*, a certainement prodigué les services religieux aux malades et à la population de Rimouski. Au mois d'avril 1759, l'abbé Chesnot, «aumônier des vaisseaux de Sa Majesté», faisait une étape à Trois-Pistoles. Il a dû y résider quelque temps, puisqu'il s'intitulait «missionnaire actuel de la susdite paroisse». Le 26 avril, il baptisait Nicolas Leblond «fils légitime de Nicolas Leblon de Lisle d'Orléans et de Angélique Valentin de Québec». Le seigneur et la seigneuresse de Trois-Pistoles, Étienne Rioux et Véronique Lepage, agissaient comme parrain et marraine. Celle-ci était la fille de Pierre Lepage de Saint-Barnabé I, le deuxième seigneur de Rimouski.

Au printemps de 1759, tous les soldats français avaient quitté la région rimouskoise, à la suite de l'ouverture de la navigation. Il est difficile d'ajouter foi au récit de Mgr Guay dans sa *Chronique*, rappelant l'impiété de M. de Condamin, premier lieutenant. Les événements rapportés par l'auteur de la chronique peuvent seulement faire connaître les souvenirs pénibles laissés dans la mémoire des anciens Rimouskois après le départ des soldats français. D'après Mgr Guay:

*De Condamin, homme très dur et sans principe religieux, ne voulut pas permettre qu'on mit en terre sainte les corps des malheureuses victimes du fléau. Il les faisait adosser au nord-est du presbytère, qui renfermait le plus grand nombre des malades, tous assis en plusieurs lignes les uns près des autres. Comme il tomba peu de neige cet hiver, les paroissiens eurent sous les yeux ce triste spectacle jusqu'au printemps. [...] À trois reprises, il voulut sortir de la rivière Rimouski, et trois fois son embarcation fut jetée sur la pointe. Comme il manifestait toute sa mauvaise humeur chez M. Pierre Lepage: «Ne voyez-vous pas, lui dit Madame Lepage, qu'il vous sera impossible d'aller plus loin tant que vos pauvres matelots seront ainsi exposés à la voirie? Ce sont eux qui vous retiennent». Sur-le-champ, Condamin fait creuser une large fosse et les y fait tous jeter. La marée suivante, il sortait facilement et faisait route vers Québec<sup>7</sup>.*

## **L'invasion des Britanniques**

Partout en Nouvelle-France, les hommes entre seize et soixante ans avaient été conscrits pour la défense du pays contre l'envahisseur anglais. Les miliciens devaient rejoindre les rangs des soldats réguliers. Tous savaient que la campagne de l'été 1759 serait très dure. Peu croyaient en la victoire finale.

Depuis quelque temps, des rumeurs circulaient sur les bords de l'estuaire, toutes plus effrayantes les unes que les autres. Des navires anglais avaient été aperçus à Gaspé. Ils s'approchaient de Mont-Louis puis de Matane. Quel sort serait réservé aux riverains? L'année précédente, en 1758, après la conquête de Louisbourg, les Anglais étaient descendus à Gaspé et ils avaient tout brûlé après avoir volé ce qui pouvait leur être utile. Ils avaient fait les mêmes dommages à Mont-Louis qui n'était pas tellement éloigné de Rimouski. Tous les riverains vivaient dans la crainte.



Quelques habitants descendaient sur la pointe de l'ouest de l'anse aux Coques où est aujourd'hui bâtie l'église de Sainte-Luce. Ils cherchaient à apercevoir au plus tôt les voiliers sortir de la brume. Le 22 mai, ils remontaient au galop avertir les Rimouskois de l'imminence du danger. Trois jours plus tard, Montcalm ordonnait l'évacuation des habitants de la côte du Sud. Les femmes, les enfants, les vieillards de même que les bestiaux devaient se cacher à l'intérieur des bois. Nous supposons que les Rimouskois n'avaient pas attendu l'ordonnance de Montcalm.

Le 23 mai, une flotte de 14 navires était maintenant rendue au mouillage entre l'île du Bic et l'île Saint-Barnabé. Ce n'était que l'avant-garde commandée par l'amiral Philip Durell. D'autres navires suivront; la parade ne faisait que commencer. Dans son *Historical Journal*, John Knox qui accompagnait l'expédition se vante que les Anglais réussirent à piéger les riverains en hissant le drapeau français. De cette façon, ils auraient réussi à s'emparer de plusieurs pilotes qui, de bonne foi, auraient été aborder ces navires de guerre. L'historien Guy Frégault a effectué un décompte précis de tous les voiliers qui composaient la flotte d'invasion. Entre le 20 mai et le 20 juin, plus de 180 navires ont défilé sur l'estuaire, comprenant frégates, corvettes, transports de troupes, etc. À toute minute, on s'attendait à un débarquement des Anglais qui auraient tout brûlé et tout dévasté comme ils l'avaient fait l'année précédente à Gaspé et à Mont-Louis. Les Rimouskois ne le savaient pas à ce moment-là, mais le pire était derrière eux. Rien ne se produisit et la flotte continua de glisser lentement vers Québec. Wolfe, opérant la frégate *Richmond*, ignora les petits bourgs de l'estuaire. De Kamouraska jusqu'à Mont-Louis, les populations ne furent pas touchées directement par les opérations de la guerre de Sept Ans. Tout ce que voulait Wolfe cette année-là, c'était le cœur de la Nouvelle-France et il entendait y parvenir avant l'automne.

### **Le nombre des Rimouskois**

Lorsque Montcalm était passé en face de Rimouski, au mois de mai 1756, il avait inscrit dans son journal que la petite agglomération derrière l'île Saint-Barnabé comptait trente-six familles. En multipliant ce nombre par le chiffre très conservateur de 4,5 par famille, on obtient un total de 162 personnes. Par contre, les historiens Fortin et Lechasseur ont retracé seulement 72 personnes réparties dans seize familles pour l'année 1760<sup>8</sup>. Il y aurait eu une diminution de plus de la moitié entre 1756 et 1760.

On a rejeté bien promptement le chiffre de trente-six familles avancé par Montcalm, le croyant trop élevé. On a objecté à ce sujet que le général n'avait pas encore touché le sol d'Amérique et par conséquent, il ne pouvait pas être au courant de la réalité canadienne. Cependant, nous avons pu constater la facilité avec laquelle on mettait les chaloupes à la mer pour aller à la rencontre des transatlantiques. Par le même moyen, on passait d'un navire à un autre. Montcalm nous apprend qu'au point de mouillage du Bic, son convoi avait fait la rencontre d'une goélette qui descendait de Québec pour se rendre à Louisbourg. On avait échangé des civilités et appris les dernières nouvelles. Et Montcalm d'ajouter: *«Il faut avoir été longtemps sur mer sans faire rencontre d'aucun bâtiment pour connoître le plaisir que l'on a d'en rencontrer de sa nation, et qui vous donne quelques nouvelles»*. Incidemment c'est à ce même endroit, au Bic, que les mariniers hissèrent le drapeau français; il n'y avait aucun risque de faire des rencontres indésirables pendant le reste du voyage... Pour toute la traversée de l'océan, le général avait voyagé en compagnie de Gabriel Pellegrin, capitaine du port de Québec. En somme, Montcalm avait ses informateurs avant d'avoir mis le pied à Québec. Il faut considérer que, en 1756, Montcalm n'avait pu tenir compte des ravages d'une guerre et de deux épidémies.

Lors de la première épidémie, celle de l'hiver 1756, le registre avait été parfaitement tenu par le père Rouillard. Entre le 20 janvier et le 3 avril 1756, on compte 12 décès. Cette première vague avait été beaucoup moins sévère que la seconde. On avait réussi assez bien à circonscrire les méfaits de la contagion.

Quant à la seconde épidémie, elle fut extrêmement meurtrière. On ne peut pas connaître le chiffre exact des mortalités; il n'y avait plus personne pour tenir le registre. Tout ce nous apprenons à ce sujet nous vient de la tradition. Il est possible que la rumeur ait exagéré. Cependant si l'on considère tous les facteurs comme la famine, la promiscuité, l'extrême fatigue et l'arrivée des naufragés porteurs du typhus et

deux fois plus nombreux que la population locale, tout cela ne pouvait que produire des résultats catastrophiques.

Peu de Rimouskois sont morts durant les opérations militaires de la guerre de Sept Ans. Nous n'avons retracé que trois noms de miliciens tués pendant le siège de Québec. Il s'agit de Gabriel Côté, de Joseph Saint-Laurent et de Michel Ruest.

Gabriel Côté était le fils de Pierre Côté, lui-même le fils de Jean-Baptiste Côté, le seigneur de L'Isle-Verte. La mère de Gabriel et l'épouse de Pierre Côté, Marie-Anne Lepage, était la fille de René Lepage de Sainte-Claire, le premier seigneur de Rimouski. Gabriel est décédé célibataire à l'âge de vingt-trois ans<sup>9</sup>.

Le manque d'information ne nous permet pas d'identifier avec précision Joseph Saint-Laurent, décédé pendant le siège de Québec. Il s'agit soit du fils, soit du petit-fils du pionnier, Pierre Saint-Laurent. Milicien originaire de la seigneurie de Rimouski, il est mort le 6 septembre 1759 et inhumé au cimetière de l'Hôpital-Général de Québec<sup>10</sup>.

Quant à Michel Ruest, il était tombé sur les Plaines le 13 septembre 1759. Transporté à l'Hôpital-Général, il succombait douze jours plus tard. Fils d'Antoine Ruest et de Marie-Madeleine Dutremble (Desrosiers), il est décédé à l'âge de vingt-quatre ans. Son corps fut inhumé dans le cimetière de l'Hôpital-Général<sup>11</sup>.

Le 17 février 1760 marquait le retour du père Ambroise Rouillard à Rimouski, après un an et huit mois d'absence. Ce jour-là, le Père administrait le baptême à Michel, fils de Michel Ruest et de Marie Vaillancourt. Louis et Marie-Madeleine Desrosiers agissaient comme parrain et marraine. L'enfant était le fils posthume du milicien tombé sur les Plaines en septembre 1759. Il fallait bien que la vie continue.

---

#### Notes

<sup>1</sup> Guy Frégault, *François Bigot, administrateur français*, Institut d'histoire de l'Amérique française, 1948, p. 234.

<sup>2</sup> Odoric Jouve, «Frère Michel Valin» dans *Dictionnaire biographique des récollets*, p. 853.

<sup>3</sup> Marc Théorêt, «Jean d'Olabaratz» dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. V, p. 702.

<sup>4</sup> Jacques Lacoursière, *Histoire populaire du Québec*, Québec, Septentrion, 1995, vol. I, p. 293.

<sup>5</sup> Cyprien Tanguay, *À travers les registres*, Montréal, Librairie Saint-Joseph, 1886, p. 167.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 168.

<sup>7</sup> Charles Guay, *Chronique de Rimouski*, Delisle, 1873, p. 69 s.

<sup>8</sup> Jean-Charles Fortin, Antonio Lechasseur et al., *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Québec, IQRC, 1993, p. 118.

<sup>9</sup> *Généalogie des descendants de René Lepage*, notaire Alexandre Dumas, ANQQ, 15 avril 1791, p. 6.

<sup>10</sup> Jean-Yves Bronze, *Les morts de la guerre de Sept Ans au cimetière de l'Hôpital-Général de Québec*, Québec, PUL, 2001, p. 108.

<sup>11</sup> Acte de décès de Michel Ruest, signé par le chanoine de Rigauville, dans RAPQ 1920-1921, p. 254. Malheureusement, le nom de Michel Ruest a été mentionné par erreur sous «Michel Huet» dans *Les morts de la guerre de Sept Ans...*, p. 105.

## 8. La vie religieuse

Pendant les premières années qui ont suivi la conquête anglaise du Canada, rien ne paraissait avoir changé dans le bas du fleuve. De Kamouraska jusqu'à Mont-Louis, les habitants n'avaient pas subi l'hostilité des soldats anglais. Le coup le plus dur porté aux résidents de cette région pendant la guerre de Sept Ans leur avait été donné à la suite du naufrage du senau échoué sur l'île Saint-Barnabé. Nous avons vu comment l'épidémie propagée par les rescapés, tous des militaires français, avait décimé et les naufragés et les populations locales. Puis les habitants avaient dû se relever, péniblement, en concentrant leurs efforts sur leurs cultures et sur leurs pêches.

Si rien n'avait changé dans les habitudes des habitants qui avaient dû se replier sur leurs terres pour survivre, tout était bien différent en ce qui concerne les relations entre le missionnaire et le seigneur du lieu. Il était loin le temps où un climat d'amitié régnait entre le père Ambroise Rouillard et Pierre Lepage de Saint-Barnabé I. Le deuxième de ce nom n'avait pas su se gagner les bonnes grâces des autorités ecclésiastiques. Et pour cause. Les foudres de l'Église s'en prenaient aux commerçants de boissons alcooliques avec les Amérindiens. Cela nous fait voir le père Ambroise sous un jour que nous ne lui connaissions pas, lui qui avait toujours loué les sentiments de piété des paroissiens de Saint-Barnabé. Il en vint à dénoncer à son évêque l'attitude du seigneur Pierre Lepage qui aurait entraîné avec lui quelques-uns de ses censitaires pour la vente des boissons aux «Sauvages». S'adressant à Mgr Jean-Olivier Briand, le Père ne ménageait pas ses expressions:

*Il est bon de vous informer, Monsieur, que plusieurs habitants de ce lieu se mêlent d'apporter des boissons en quantité de Québec et en font un gros débit tant aux Français qu'aux Sauvages. Et surtout le Pierre Lepage, lequel [a] donné il y a quelques jours un baril d'eau-de-vie à deux Sauvages [qui] s'en sont allés chez un habitant, où ils ont voulu tuer les gens de la maison à coups de couteaux. Et ces bonnes gens cependant, après les avoir renvoyés, le lendemain [en ont] trouvé un mort dans la neige et tout nu comme une bête. Voilà, Monsieur, ce que cause la désobéissance dans ces gens-là qui ne veulent entendre parler de la défense de l'eau-de-vie aux Sauvages<sup>1</sup>.*

Ce climat de tension entre les autorités ecclésiastiques et les habitants allait durer plusieurs années. Mais il faut reconnaître, qu'entre-temps, Pierre Lepage de Saint-Barnabé II avait bien des réalisations positives à son crédit. Finalement, ses relations finirent par s'améliorer avec le missionnaire de sa seigneurie.

### **Le père Ambroise Rouillard**

À l'été de 1769, la population de Rimouski, consternée, apprenait le décès du père Rouillard. Le missionnaire s'était noyé alors qu'il descendait de L'Isle-Verte et de Trois-Pistoles pour porter les secours de la religion à ses ouailles du bas du fleuve. Avec lui se fermaient en même temps les pages les plus heureuses et les plus malheureuses de notre histoire.

Ambroise Rouillard est décédé à 76 ans et l'âge devait sûrement commencer à se faire sentir. Toute sa vie, il avait voyagé de Sorel jusqu'à la baie de Miramichi au Nouveau-Brunswick, en passant par L'Isle-Verte, Trois-Pistoles et Rimouski. Pendant quarante-cinq ans, il avait été le pasteur le plus assidu des petits postes de la côte du Sud. Il avait aussi consacré plusieurs années de sa vie à évangéliser les Micmacs de Restigouche et de la baie des Chaleurs.

La légende du gobelet d'argent reste attachée au nom du père Ambroise. Quelques semaines avant sa mort, le pasteur avait fait une étape chez le seigneur de Trois-Pistoles, Étienne Rioux. Le Père avait demandé alors à son hôte de bien vouloir remplacer le gobelet qu'il avait perdu. Le seigneur fut tout heureux de présenter à son invité un gobelet d'argent. Le pasteur refusa tout d'abord d'accepter un objet aussi précieux. Devant l'insistance du seigneur Rioux, le père Rouillard finit par accepter ajoutant que s'il allait mourir au cours de ses voyages, le précieux objet serait rendu à son propriétaire. La légende raconte

qu'après la mort du Père, noyé près du cap à L'Original à l'été de 1769, la seigneuresse (Véronique-Lepage-Rioux) retrouva le gobelet d'argent dans le manoir, à sa place habituelle<sup>2</sup>.

Cette légende prouve l'attachement et les sentiments de dévotion que l'on portait à ce pasteur infatigable. On allait même jusqu'à lui prêter des qualités de thaumaturge. Cependant, il faut reconnaître que pendant les dernières années, les sentiments de dévotion commençaient à se refroidir. René Bacon a écrit un très bel éloge au sujet de ce Père récollet. D'après cet auteur: «[Le nom du père Rouillard] est à jamais lié aux origines des paroisses de L'Île-Verte, de Trois-Pistoles et de Rimouski, dont il fut le pasteur attentif, fidèle et dévoué durant une trentaine d'années»<sup>3</sup>. Cet éloge dépeint bien le climat d'attachement qui a existé entre les habitants et le père Ambroise pendant la majeure partie du temps où il a exercé son ministère dans le bas du fleuve.

### **Le père Jean-Baptiste de La Brosse**

La noyade du père Ambroise Rouillard jetait la consternation chez tous les Catholiques du Canada. Depuis la conquête anglaise consacrée par le traité de Paris en 1763, les communautés d'hommes n'avaient pas le droit de recruter de nouveaux membres. Plus les années passaient, plus le problème de remplacer les postes vacants se posait avec acuité. Après le décès du père Ambroise à l'été de 1769, l'évêque de Québec, Mgr Jean-Olivier Briand, fit appel à un père jésuite pour prendre la relève. Le révérend Jean-Baptiste de La Brosse reçut le mandat d'apporter les services religieux dans tout le territoire auparavant parcouru par le père Rouillard.

Le nouveau missionnaire de la côte du Sud en avait déjà bien assez sur les bras. Depuis 1766, il desservait la Côte-Nord, à partir de Sept-Îles jusqu'à l'île aux Coudres, en passant par Tadoussac, le poste principal. Il devait aussi faire un crochet jusqu'à Chicoutimi. Le père La Brosse apportait les services religieux aux Canadiens et aux Montagnais de ces régions. Puis, en 1770, il avait commencé la rédaction d'un dictionnaire en langue montagnaise. Après le décès du père Ambroise, le territoire du père jésuite s'agrandit de toute la côte du Sud depuis Rivière-du-Loup jusqu'à Gaspé avec en plus la baie des Chaleurs, incluant la côte nord du Nouveau-Brunswick. Le père La Brosse avait beau être rempli de zèle, cela dépassait les capacités humaines. Aussi, l'on comprend facilement qu'il ne pouvait passer bien souvent à chacun des postes de son territoire, surtout dans une mission rétive comme celle de Rimouski.

Sur la côte du sud, le Père faisait sa base d'opérations à L'Isle-Verte qui se trouve juste en face de Tadoussac. Puis, il se rendait à Cacouna peuplé d'Acadiens qui avaient réussi à échapper à la déportation. Les Acadiens, profondément christianisés, recevaient le missionnaire avec beaucoup d'égards. À Rimouski, le Père venait visiter «ses fidèles» pour la première fois à la fin de l'été 1771, et encore ce fut une visite obligée. Le jésuite voulait avant tout se rendre à la baie des Chaleurs et ne faire qu'une étape à Saint-Barnabé. Mais des vents contraires repoussèrent plusieurs fois son embarcation et il fut obligé de rester sept jours à Rimouski. Il en profita pour faire faire leurs Pâques «à tous ceux qui ont voulu les faire»<sup>4</sup>. Puis il fila vers la baie des Chaleurs sur le voilier du capitaine Pierre Poirier. Le Père apprécia beaucoup plus ce mode de transport que le canot d'écorce qui lui avait donné le mal de mer. Les Acadiens et les Micmacs de la baie l'accueillirent avec bienveillance, ce qui le consola de la tiédeur des habitants de Rimouski.

J.-B. de La Brosse ne reparut à Rimouski que quatre ans plus tard. Il y passa l'hiver 1775-1776; encore là, ce fut un séjour obligé. Comme en 1771, son embarcation fut repoussée vers la rive par des vents contraires, puis la maladie le contraignit à rester sur place. Selon son habitude pendant ses hivernements, il enseigna la lecture, l'écriture et le chant aux Amérindiens et aux Français. Durant tout l'hiver, il sema la bonne Parole mais la moisson fut bien mince. Comme résultat, un seul candidat était suffisamment préparé pour s'approcher de la Sainte Table.

C'était un résultat bien décourageant, surtout que la situation ne cessait de s'aggraver. Finalement, ce qui mit un comble à l'exaspération du père La Brosse, ce fut ce qu'il a appelé «l'affaire de Rimouski». Dans une lettre à M. Gravé de la Rive, grand-vicaire de Mgr Briand, le jésuite se plaignit qu'un groupe de ses paroissiens avaient enivré «des sauvages». Comme conséquence à ces beuveries, il s'en était suivi des «batailles jusque dans l'église», à la vue du Père alors présent sur les lieux<sup>5</sup>. Il n'en fallait pas tant pour

faire bondir le père La Brosse. Il est étonnant qu'après deux lettres à Mgr Briand sur le sujet, le missionnaire ne reçut aucune réponse. Quant au grand-vicaire, M. Gravé, il ne voulait pas se mêler de «cette affaire de Rimouski». C'est ce qu'il fit savoir au plaignant dans sa lettre du 21 avril 1780. Nous comprenons par là que Mgr Briand et son grand-vicaire essayaient de tempérer le zèle apostolique du missionnaire.

Ce fut là l'attitude de Mgr Briand jusqu'au décès du père La Brosse survenue en 1782. L'évêque aurait bien voulu n'employer que la douceur envers les résidents de Rimouski, en leur rappelant: «Il [votre missionnaire] est envoyé chez vous comme Jésus-Christ, pour les malades et non pour ceux qui sont en santé; pour les pécheurs et non pour les justes». Mais comme les dénonciations ne cessaient de lui parvenir, Mgr Briand se décida finalement à employer la manière forte.

### **Tous les vices régnaient-ils vraiment à Rimouski?**

En 1784, Mgr Briand se décida d'écrire aux paroissiens de Rimouski la lettre la plus incendiaire jamais vue sous la plume d'un évêque. Ce document est bien connu et a été plusieurs fois cité et exploité par les historiens, mais on n'en a jamais fait la critique. Comme l'évêque n'expose pas dans cette lettre des vérités dogmatiques, je vais me permettre de prendre la défense de nos ancêtres.

Le document émanant de l'évêché de Québec remplit sept pages du livre de Mgr Charles Guay, *Chronique de Rimouski* (p. 112-119). Je vais en citer ici seulement un extrait:

*Tous les vices [rapporte votre missionnaire] règnent à Rimouski. On n'a plus de honte du crime, on s'en glorifie; on ne rougit pas même de ceux qui sont les plus honteux. L'ivrognerie, l'adultère, l'inceste et généralement tous ces péchés d'impureté qu'on n'ose nommer, sont communs et connus. Les filles ne cachent pas leur prostitution. Les fêtes et les dimanches ne sont point distingués des autres jours, on les passe à offenser Dieu. Les jeûnes et les abstinences n'y sont point observés, et l'on se fait sur cela aucun scrupule. Enfin, ce qui fait voir le dernier degré d'impiété et qu'on ne trouverait ni chez les Protestants, ni chez les Turcs, ni chez les Idolâtres même, c'est la mauvaise volonté qu'on a pour la maison de Dieu. Il y pleut partout. Les ornements de l'Église s'y perdent, le St-Sacrement même est exposé aux injures du temps et on ne s'en met pas en peine.*

D'après Charles Guay qui cite cette lettre peu flatteuse, toute la faute serait attribuable aux Français. L'auteur de la *Chronique de Rimouski* décrit ainsi le dévergondage des nouveaux arrivants:

*Tous les émigrés français qui étaient venus augmenter la population de Rimouski n'y avaient pas en même temps apporté les mêmes dispositions religieuses que l'hermite Toussaint Cartier. Parmi le nombre des nouveaux colons, il s'en trouvait dont les mœurs contrastaient beaucoup avec la vie exemplaire des premiers habitants. [...] L'honnête et brave cultivateur de St-Germain, jusqu'alors si tranquille et si heureux, voyait déjà chaque jour se répandre autour de lui le venin du mauvais exemple. L'ivrognerie et la débauche, sa sœur naturelle, promenaient partout leur hideuse figure<sup>6</sup>.*

Les Français étaient-ils vraiment responsables de cette dépravation générale? Il faut plutôt croire que la faute en revenait aux Anglais. Rappelons que dans les années qui ont suivi la conquête du Canada, tous étaient dans l'incertitude quant au statut de la religion catholique. Les pères missionnaires qui ne pouvaient plus recruter de nouveaux membres savaient bien qu'un jour ou l'autre, les ouvriers manqueraient à l'appel. Les jeunes qui désiraient vivre ensemble devaient attendre quelquefois jusqu'à quatre ans avant de recevoir la bénédiction de l'Église et cela sans savoir si un jour le Père revenait. Le manque d'encadrement religieux a certainement produit son effet. Toute une génération a été laissée à elle-même, tandis que les aînés continuaient à vivre dans la foi de leurs ancêtres. Il a fallu attendre une trentaine d'années avant qu'un curé résident ne vienne s'établir de façon permanente à Rimouski.

Puis, les autorités cléricales de cette époque n'auraient-elles pas aussi une bonne part de responsabilités dans la situation qu'elles déploraient chez les anciens Rimouskois? Trop de sévérité ne produit pas toujours d'heureux résultats. Considérant le contexte historique de l'époque, n'a-t-on pas mis la barre trop haute? La lettre de Mgr Briand aux fidèles de L'Isle-Verte donne un bon exemple des exigences

demandées aux chrétiens d'alors. L'évêque de Québec exprimait ainsi ses conseils aux paroissiens de ladite localité:

*Vous êtes, nos chers Enfants, bien exposés, veillez sur vous-mêmes, évitez l'yvrognerie, Nolite inebriari vino in quo est Luxuria [Ne vous enivrez pas de vin; c'est la source de la débauche.] Que les jeunes personnes de l'un et l'autre sexe évitent les conversations de seul à seul, et toute familiarité: Que les personnes mariées à l'exemple du St homme Job n'ouvrent jamais les yeux pour regarder attentivement une personne étrangère qui n'est pas de leur sexe. [...] Fasse le Ciel que vous suiviez exactement nos conseils<sup>7</sup>.*

Il ne faut pas se surprendre si la jeunesse d'alors prenait avec un grain de sel les conseils de leur évêque. Nous devons admettre que notre conception de la moralité de la fin du XX<sup>e</sup> siècle s'accommoderait bien avec les mœurs pratiquées par nos ancêtres, il y a deux cents ans. Bien des fautes reprochées aux anciens Rimouskois seraient considérées aujourd'hui comme bien légères, bien vénielles. Autres temps, autres mœurs. *O tempora! O mores!*

---

#### Notes

<sup>1</sup> Père Ambroise Rouillard à Mgr Briand, AAR, 3 mars 1764. Cité par René Bacon dans *Dictionnaire biographique des récollets*, p. 837.

<sup>2</sup> Michel Paquin, DBC III, p. 618.

<sup>3</sup> Voir l'article de René Bacon, «Père Ambroise Rouillard» dans *Dictionnaire biographique des récollets*, p. 833 ss. La majorité des notices de ce dictionnaire ont été écrites par René Bacon et Odoric Jouve. Cet instrument de travail fait le point des connaissances actuelles en ce qui concerne l'histoire des récollets en Nouvelle-France.

<sup>4</sup> «J.-B. de La Brosse à Mgr Briand, 28 décembre 1771» dans *Sagenayensia*, mai-août 1975, p. 76.

<sup>5</sup> «J.-B. de La Brosse à M. Gravé de la Rive, 21 avril 1780» dans *Sagenayensia*, mai-août 1975, p. 80.

<sup>6</sup> Charles Guay, *Chronique de Rimouski*, p. 111.

<sup>7</sup> «Mgr Briand aux habitants de L'Isle-Verte, 4 septembre 1780» dans *Sagenayensia*, mai-août 1975, p. 82.



## 9. Le dernier des seigneurs Lepage

Entre 1756 et 1772, la vie des censitaires rimouskois a été dominée par Pierre Lepage de Saint-Barnabé II. Celui-ci, tout en agissant comme tuteur aux enfants mineurs de son frère décédé, jouait véritablement le rôle du seigneur.

Il est très facile de confondre Pierre Lepage de Saint-Barnabé II avec son père, Pierre Lepage de Saint-Barnabé I, le fils de René le premier seigneur de Rimouski. C'était habituel que le fils aîné prenne le patronyme de son père, le seigneur décédé. Comme Germain Lepage, le fils aîné de Pierre Lepage de Saint-Barnabé I avait plutôt choisi de s'appeler «de Saint-Germain»; pourquoi le deuxième fils ne se serait-il pas appelé «Pierre Lepage de Saint-Barnabé»? C'était un bien petit accroc aux coutumes du régime seigneurial, si jamais accroc il y a... et puis c'était si pratique, d'autant plus que Pierre Lepage de Saint-Barnabé II portait le même prénom que son père. Nous avons pu comprendre cependant que la conscience publique l'avait à l'œil.

Pierre Lepage de Saint-Barnabé II était l'époux de Véronique Rioux, fille du seigneur Nicolas Rioux de Trois-Pistoles. Marié en juillet 1749, le couple allait vivre jusqu'à un âge avancé. Nous savons qu'en 1799, les deux époux étaient encore vivants. Ils s'intitulaient souvent co-seigneur et co-seigneuse de Rimouski. Comme nous l'avons vu, Pierre Lepage de Saint-Barnabé II avait eu maille à partir avec les autorités religieuses. En 1764, le père Ambroise avait formulé d'amers reproches au sujet du co-seigneur qui avait vendu des boissons alcooliques aux Amérindiens. Mais après plusieurs années, la température redevint au beau fixe entre «le Pierre Lepage» et le missionnaire. Il reste que le co-seigneur n'avait jamais perdu ses qualités d'administrateur, ce qu'il a démontré en réglant avec habileté la dispute au sujet des frontières du Bic.

### Les frontières du Bic

Cette question était d'autant plus difficile que Pierre Lepage devait défendre le patrimoine familial contre de gros bonnets comme les héritiers Aubert de la Chesnaye, propriétaires de la seigneurie du Bic. Les questions de frontières deviennent aiguës lorsqu'un enjeu économique exige une solution immédiate. Dans ce cas-ci, le saumon de la rivière Rimouski excitait la convoitise de certain locataire de la seigneurie du Bic qui voulait bien avoir accès à la précieuse denrée. Les Bicois fondaient leurs réclamations en interprétant une obscurité relevée dans la première concession de leur seigneurie. En 1675, le gouverneur Frontenac avait concédé au Sieur de Vitré deux lieues de front par deux lieues de profondeur, à partir de la rivière Métis en remontant le Saint-Laurent, avec l'île du Bic qui est vis-à-vis. Il était évident que la rivière Métis ne pouvait servir de borne à la seigneurie du Bic et que c'était une erreur de la part de Frontenac.

Il va de soi que chacune des deux parties interprétait à son avantage l'obscurité contenue dans les textes anciens. Les demandeurs, les Aubert, soutenaient qu'on avait confondu la rivière Métis avec la rivière Rimouski et que celle-ci devait servir de borne de l'est à la seigneurie du Bic. Saisie de la question, la cour des Plaidoyers Communs ordonna que l'on fasse l'arpentage des deux seigneuries. Ignace Plamondon procéda effectivement aux mesurages demandés et donna son «*au pignon*» dans un français plutôt farfelu<sup>1</sup>. L'arpenteur déclarait que le milieu de la rivière Rimouski devait servir de borne entre les deux seigneuries et que le milieu de la rivière Hâtée, que réclamait la partie adverse, n'était qu'un petit ruisseau inconnu du temps de Frontenac. Contre le puissant clan des Aubert et contre l'opinion de l'arpenteur Plamondon, la cour des Plaidoyers Communs rendit une décision entièrement favorable au seigneur de Rimouski. Le milieu de la rivière Hâtée serait dorénavant la borne entre la seigneurie du Bic et celle de Rimouski. Pour cela, on s'était servi d'un point de repère connu de tous et que personne ne contestait. À cette époque-là, tout le monde connaissait l'île du Bic. Il était clair que la seigneurie de ce nom devait se trouver en face et vis-à-vis de ladite île et contenir deux lieues de front. On mesura donc la

distance à partir de la rivière du Bic, qui se jette en face de l'île du même nom, jusqu'au milieu de la rivière Hâtée. Les deux lieues de front (6 milles ou 10 km) que devait contenir la seigneurie concédée par Frontenac en 1675 s'y trouvaient amplement. Portée devant la cour d'Appel en 1778, la cause fut brillamment défendue par l'avocat Antoine Olry de Québec. La contestation prit fin devant cette cour, de façon à favoriser entièrement les seigneurs de Rimouski<sup>2</sup>. Dorénavant, les Rimouskois purent continuer à pêcher le saumon dans leur rivière, en toute quiétude, le milieu de la rivière Hâtée marquant la borne entre les deux seigneuries.

### **Louis Lepage de Saint-Germain**

Malheureusement pour les descendants de la famille Lepage, entre 1770 et 1772, Pierre Lepage de Saint-Barnabé II dut remettre la gouverne des affaires à son neveu et héritier de la seigneurie, Louis Lepage de Saint-Germain. Celui-ci, qui avait été en tutelle depuis la mort du seigneur son père en 1756, fit preuve d'une incroyable irresponsabilité dans la gestion de ses affaires. Il multipliait les dettes à droite et à gauche et donnait des morceaux de seigneurie en garantie. En 1787, il eut le malheur d'aller se mettre littéralement dans la gueule du loup. Ayant fait l'achat de marchandises au magasin du Sieur Joseph Drapeau sur la place du marché à Québec, le jeune seigneur de Rimouski s'endetta pour une somme totalisant 200 L. Bien sûr, il n'allait pas payer cette dette en argent sonnant. «*Pour tout compte des marchandises que le dit Sieur [Drapeau] lui a cy devant avancé*», le débiteur imprudent promettait de payer son dû au magasin de son créancier à Québec «*sous l'hypothèque générale de tous ses biens présents & à venir, en quelque endroit de la Province qu'ils se trouveront situés*»<sup>3</sup>. Le créancier rapace n'avait plus qu'à attendre son heure qui n'allait pas tarder.

En 1790, le cauchemar de la famille Lepage devenait réalité. Dans *La Gazette de Québec* du 25 février de cette année-là, paraissait un avis de la vente par shérif de toutes les terres ayant appartenu à Louis Lepage de Saint-Germain. Le seigneur Drapeau n'avait rien oublié et tout était minutieusement décrit:

1. *Le Fief et Seigneurie de Rimousky situé au côté Sud de la rivière St. Laurent, de quatre lieues et plus s'il se trouve de front, sur deux lieues de profondeur, avec l'Isle St. Barnabé, isles et islets au-devant, un vieux Moulin et la terre en Domaine, avec la maison et autres bâtimens qui y sont construits; le dit Fief et Seigneurie avec tous ses droits et profits féodaux suivant les titres; [...]*
2. *[La seigneurie de Métis]*
3. *[La terre de Sainte-Claire, derrière Cap-Saint-Ignace]*

Comme il fallait s'y attendre, ce fut une levée de boucliers parmi les membres de la famille Lepage qui avaient des droits sur les terres héritées du seigneur René Lepage de Sainte-Claire, ou qui croyaient avoir certains droits... Le seigneur Drapeau allait y mettre bon ordre.

D'après le droit seigneurial de cette époque, la moitié de la seigneurie était léguée à l'aîné des garçons et l'autre moitié était partagée également entre les frères et sœurs. Souvent, l'aîné rachetait les parts de ses frères et sœurs. Il arrivait aussi qu'il ne le faisait pas et cela compliquait toute l'affaire. À la première génération, on pouvait toujours démêler les parts de chacun, mais à la deuxième et à la troisième générations, cela devenait inextricable. Cette situation était d'autant plus difficile à cette époque où les titres de propriétés n'étaient pas enregistrés dans un même lieu comme ce l'est aujourd'hui avec les bureaux d'enregistrement. Il fallait rechercher ces documents qui pouvaient se trouver dans n'importe lequel greffe des notaires qui avaient pratiqué à époque-là. Puis, le seigneur Drapeau ne reconnaissait que les actes passés devant un notaire accrédité et il pouvait rejeter les documents confectionnés par les tabellions improvisés comme il s'en trouvait alors<sup>4</sup>.

Le notaire Alexandre Dumas de Québec eut la tâche de débrouiller ce brouillamini. Il y réussit dans un document intitulé *Généalogie des descendants de feu Sieur René LePage*, que devraient consulter tous les généalogistes qui s'intéressent à l'histoire de cette famille<sup>5</sup>. Seuls Pierre Lepage de Saint-Barnabé II et sa sœur Agnès Lepage-Côté purent conserver une part appréciable du patrimoine familial. Ils étaient les deux enfants survivants, en 1790, de Pierre Lepage de Saint-Barnabé I et de Marie Trépanier. Joseph Drapeau racheta la part de certains autres membres de la famille. Enfin les quelques-uns pour qui on avait

formellement prouvé qu'ils avaient droit à une parcelle de seigneurie, le nouveau seigneur s'en débarrassa pour une bouchée de pain.

Pierre Lepage de Saint-Barnabé II méritait bien d'accrocher de bons morceaux de seigneurie, il avait géré avec compétence et honnêteté les biens de ses trois pupilles, Louis, Geneviève et Isabelle Lepage de Saint-Germain. Il avait fait construire un nouveau moulin et défendu le patrimoine familial dans l'affaire des frontières de la seigneurie du Bic. Surtout, il avait conservé ses titres de propriétés qu'il avait déposés chez un notaire dûment accrédité. Quant à sa sœur, Agnès Lepage veuve de Basile Côté, elle n'en avait pas fait autant. Il faut croire que Pierre Lepage de Saint-Barnabé II a joué le rôle de protecteur et de défenseur de cette veuve âgée de plus de soixante-dix ans. Agnès Lepage avait épousé Basile Côté en 1744 et à cette occasion son père, le premier Pierre Lepage de Saint-Barnabé, avait fait donation aux nouveaux époux de la terre où se trouve aujourd'hui bâtie la maison Lamontagne.

En faveur de l'ex-seigneur, Louis Lepage de Saint-Germain, Joseph Drapeau fit preuve d'un peu d'humanité. Il lui concéda, mais en usufruit seulement, une vaste pièce de terre de quatre arpents de front par deux lieues, c'est-à-dire sur toute la profondeur de la seigneurie. Cette terre était située immédiatement à l'ouest de l'église devenue aujourd'hui le Musée régional. Si le concessionnaire décédait sans enfants nés en légitime mariage, la concession devait retourner au seigneur Drapeau ou à ses descendants<sup>6</sup>. Comme il fallait bien s'y attendre, en 1795, Louis Lepage de Saint-Germain fut de nouveau poursuivi et saisi par Joseph Drapeau<sup>7</sup> et le malheureux finit ses jours comme locataire de ladite terre, à sept piastres par année<sup>8</sup>.

Lors de cette concession en faveur de Louis Lepage de Saint-Germain en 1790, il avait été bien spécifié que la terre reviendrait au seigneur Drapeau, si le concessionnaire n'avait pas de descendants. En fait, le seigneur ne prenait pas un gros risque. Louis Lepage avait alors plus de quarante ans et était encore non marié et toujours mentionné comme «garçon majeur». On pouvait s'attendre à ce qu'il continue de résister aux charmes féminins. Mais alors qu'il était âgé de plus de soixante ans, il convola avec Flavie Lavoie, nommée aussi Flavie de la Voye, laquelle n'avait que dix-sept ans. Elle était la fille de René Lavoie et de Marie-Anne Bouillon<sup>9</sup>. Le couple mit au monde cinq enfants, dont quatre filles. Leur unique fils, Louis-Germain, mourut relativement jeune. Une seule fille était née de son mariage avec Eléonore Ouellet<sup>10</sup>. C'est ainsi que s'éteignait la branche aînée des seigneurs Lepage de Rimouski, tous descendants en ligne directe de René Lepage de Sainte-Claire. En l'espace de dix-huit ans, entre 1772 et 1790, Louis Lepage de Saint-Germain avait dilapidé tout le patrimoine hérité de son arrière-grand-père. Dans un de ses derniers écrits, il ne signait plus qu'à titre de «*maître charpentier et menuisier*»<sup>11</sup>.

Quant à la branche des co-seigneurs de Saint-Barnabé, elle se porte à merveille. Pierre Lepage de Saint-Barnabé II et son épouse Véronique Rioux ont mis au monde cinq garçons, lesquels ont été aussi les parents d'une nombreuse descendance mâle<sup>12</sup>. Il serait amusant de rechercher aujourd'hui tous les membres de cette famille qui ont hérité du titre de Saint-Barnabé. Ils sont sûrement très nombreux et même si le sort n'a pas placé leur aïeul, Pierre Lepage de Saint-Barnabé II, en position de fils aîné, il mérite une place dans notre souvenir collectif.

Le souvenir du dernier des seigneurs Lepage reste attaché au fiasco où il a conduit l'héritage de René Lepage de Sainte-Claire. Tous les membres de cette famille de pionniers allaient en ressentir les contrecoups. Sous la gouverne du seigneur Drapeau, dur et rapace, la population de Rimouski aura des compensations comme une meilleure distribution des terres, une nouvelle église, un curé résident et une route en construction depuis Trois-Pistoles. Puis, en 1820, l'ouverture sur la rivière de la scierie de Michel Larrivé annonçait le Rimouski moderne.

---

#### Notes

<sup>1</sup> Procès-verbal de l'arpenteur Plamondon, 13 septembre 1773, cité par J.-D. Michaud, *Le Bic, les étapes d'une paroisse*, p. 287.

<sup>2</sup> Défenses fournies par Louis Lepage de Saint-Germain à l'action intentée contre lui par les seigneurs du Bic, coll. Tessier, ANQR, P1/8-3/3. J.-D. Michaud, dans *Le Bic...*, reproduit ce document avec des variantes mineures.

<sup>3</sup> Obligation de Louis Lepage de Saint-Germain à Joseph Drapeau, ANQQ, notaire Charles Voyer, 17 septembre 1787.

<sup>4</sup> À Rimouski, Louis Banville se trouvait dans cette situation de notaire improvisé. Quelques-uns de ses actes ne sont pas trop mal confectionnés et il y apposait une très belle signature avec paraphe, comme le faisait les anciens tabellions. L'arrivée de la famille Banville dans notre région se situe seulement à la fin du régime français. Leur présence est confirmée avec le baptême

---

de la petite Marie-Josephe Banville, fille de Louis et de Marie-Josephe Boudreau, le 14 novembre 1757. Par contre, nous apprenons par un article de Régis Roy dans *Le Bulletin de recherches historiques*, que le vicomte de Bouville était commandant de la frégate *L'Espérance* et que son navire avait été coulé, en 1755, par la flotte de l'amiral West. (Voir *BRH* 1936, p. 27). Dans les manuscrits anciens, la différence de calligraphie entre les noms Bouville et Banville est souvent imperceptible. On ne peut conclure par là que les deux familles aient été apparentées; il faut seulement y voir un sujet de roman historique.

<sup>5</sup> ANQQ, notaire Alexandre Dumas, 15 avril 1791.

<sup>6</sup> Donation et concession par Joseph Drapeau à Louis Lepage de Saint-Germain, ANQQ, notaire Pierre-Louis Descheneaux, 25 août 1790.

<sup>7</sup> Vente d'une terre par Judith Drapeau à Joseph Drapeau, ANQQ, notaire A. Dumas, 5 septembre 1795.

<sup>8</sup> Continuation de bail par Augustin Trudel à Louis Lepage de Saint-Germain, ANQR, coll. Tessier, P1/9-2/7.

<sup>9</sup> Registre de l'état civil de Rimouski, mariage de Louis Lepage de Saint-Germain. 12 janvier 1813.

<sup>10</sup> Louis Lepage, *Dictionnaire généalogique des familles Lepage*, p. 18. La seule fille de Louis-Germain Lepage et d'Eléonore Ouellet portait le nom d'Ursule et elle épousait Jean Vaillancourt à Sainte-Flavie, le 18 novembre 1861.

<sup>11</sup> Voir «Continuation de bail» à la note 8.

<sup>12</sup> Louis Lepage, *op. cit.*, p. 11.

## Conclusion de la première partie

### Mission terminée

L'année 1790 marque tout un bouleversement dans la vie des anciens Rimouskois. La récréation était terminée, tant au point de vue civil qu'au point de vue religieux.

Depuis l'arrivée d'une population française à Rimouski, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la région avait été desservie par voie de mission. Les pères récollets suivaient la voie fluviale, s'arrêtant aux petits postes de l'estuaire. Ils n'y restaient que quelques jours, ayant comme priorité de faire faire les Pâques à ces populations isolées. Puis, ils administraient le baptême et le mariage, et bénissaient les lieux de sépultures. Le pasteur agissait aussi comme notaire et heureusement que nous l'avons eu pour enregistrer les actes au registre de l'état civil. Puis le père repartait vers les postes de la Gaspésie et de la baie des Chaleurs. Voyageant en canot à la façon des Indiens, le missionnaire suivait la route d'eau de la rivière Métis et du lac Matapédia avant de se rendre à Restigouche. Sauf dans les dernières décennies, cet homme venu de la mer était reçu avec vénération et faisait le lien avec les autres populations de la Nouvelle-France. On peut dire que le père a personnifié toute une époque que l'on peut qualifier de «période missionnaire».

Avec le régime anglais et la pénurie de religieux qui s'ensuivit dans les communautés d'hommes, la période missionnaire allait prendre fin. La lettre de reproches de Mgr Briand eut d'heureux résultats en ce sens que les habitants reconnurent la nécessité de construire une nouvelle église. C'était une bien petite construction de bois en colombage, mais tout de même une église, ouverte au culte en 1790 avec tout le faste que requérait la présence de l'évêque de Québec, Mgr Jean-François Hubert. L'achat de la seigneurie par Joseph Drapeau, en cette même année 1790, allait aussi marquer un changement dans le personnel religieux de la région. Le nouveau seigneur se servit de toute son influence pour obtenir un curé résident. En 1793, c'était chose faite avec l'arrivée de Pierre Robitaille, le premier à venir résider dans son petit presbytère. À partir de cet instant, les paroissiens de Saint-Germain purent assister à la messe tous les dimanches.

Jamais un seigneur absent ne fit sentir sa présence aussi lourdement que Joseph Drapeau. Au temps des Lepage, plusieurs des proches parents avaient reçu de larges concessions et avaient été exemptés de payer les cens et rentes. Il ne fallait pas attendre de pareilles largesses du nouveau seigneur. Celui-ci obligea tous les censitaires à présenter ce qu'on appelait alors des titres nouveaux. C'est-à-dire que tous devaient faire refaire, à leurs frais, leurs titres de concessions et faire clôturer et mesurer leur terre avec précision. Comme les rentes seigneuriales étaient comptabilisées en rapport avec le nombre d'arpents de front, le nouveau seigneur pouvait commencer à se frotter les mains de satisfaction en comptant tous les arpents susceptibles de lui rapporter un bon magot. De plus, à chaque titre nouvel était annexée une liste de toutes les obligations auxquelles devaient se soumettre les censitaires. Parmi cette liste, il était bien noté que:

*Tout détenteur d'un terrain cultivable et d'étendue suffisante aux besoins d'une famille, y ait dans l'an et jour de possession, maison grange et étable, y tienne ou fasse tenir feu et lieu; le défriche et cultive constamment, pour que le seigneur puisse facilement chaque année, y percevoir les redevances d'icelui, et celles de tous les autres compeaux de terre, possédés par le même détenteur<sup>1</sup>*  
[...]

Les habitants de Rimouski comprirent de bonne heure que, lorsque le seigneur Drapeau faisait inscrire une clause dans un acte notarié, il ne blaguait pas.

Le nouveau seigneur ne blaguait pas non plus en ce qui concerne l'interdiction de commercer avec les Amérindiens. Tous ceux qu'on appelait «les petites gens» tombèrent sous le coup de cette interdiction et cela était bel et bien inscrit dans chacun de leur titre nouvel. Les deux seuls enfants survivants de Pierre Lepage de Saint-Barnabé I et de Marie Trépanier, Agnès Lepage-Côté et Pierre Lepage de Saint-Barnabé

Il conservèrent le droit de commercer avec les «Sauvages». Tout l'intérêt que Joseph Drapeau attachait à ce commerce nous renseigne sur la présence amérindienne.

Cette présence pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle a été beaucoup plus importante qu'on a pu le croire. Par le registre de l'état civil, nous apprenons que, sous le régime français, il y eut à Rimouski quarante-six baptêmes d'Amérindiens. On n'inscrivait pas toujours à quelle famille ces néophytes appartenaient, mais il s'agissait de Micmacs ou de Montagnais. La plupart du temps, on désignait les Indiens par leur seul prénom français. Malheureusement, on les affublait quelquefois d'un deuxième nom ridicule, comme dans le cas d'Agnès «*filles de François La-grosse-teste*», et de Reine «*filles de Pierre Quatre-pates*»<sup>2</sup>.

Nous avons vu que le capitaine Pierre Lachance avait passé tout l'été 1755 dans l'estuaire sur son petit navire *Le Saint-Antoine* pour faire la pêche et la traite avec les Amérindiens. Cet associé de Nicolas Massot, lui-même associé de Michel Cadet, était demeuré à Rimouski pendant tout l'hiver 1755-1756. Les activités de traite supposaient évidemment de fréquentes rencontres avec les Indiens. De même, Pierre Lepage de Saint-Barnabé II avait certainement eu de nombreux échanges avec les Amérindiens, lui qui s'était attiré les foudres du père Ambroise parce qu'il avait troqué avec eux de l'eau-de-vie. Comme l'exemple venait de haut, plusieurs censitaires s'étaient adonnés au même commerce. L'on se souvient que le Père avait dénoncé «*ces gens-là*» à Mgr Briand. Avec la complicité du seigneur, l'éloignement de Québec et les absences prolongées du missionnaire, il devait être bien aisé de passer en fraude quelques tonneaux, pendant ces temps difficiles qui ont suivi la conquête anglaise du Canada. Ce qui était alors conçu comme un crime nous fait sourire aujourd'hui.

Les Amérindiens formaient une population nomade, flottante, qui apparaissait et disparaissait avec les saisons. Il est impossible d'en connaître le nombre exact. Quant aux Canadiens sédentaires, on en comptait soixante et douze à la fin du régime français et trois cent trente-trois, en 1790, au moment de l'achat de la seigneurie par le seigneur Drapeau. C'était un bien maigre résultat après un siècle d'occupation. Fortin et Lechasseur dans leur *Histoire du Bas-Saint-Laurent* en viennent à la conclusion que le régime seigneurial a été un échec dans notre région. Il est vrai que le premier but de ce système était de faire progresser au plus vite possible l'occupation du territoire. À ce point de vue, le bilan est loin d'être reluisant. Mais il est parfaitement explicable. Si l'on considère l'éloignement de Québec et l'absence de route terrestre, il était normal que l'on ait occupé les terres vacantes en bas de Kamouraska avant de venir s'installer dans notre région coupée du reste du monde six mois par année.

Pour tout le reste, les premiers des Lepage se sont vraiment comportés en seigneurs et ils tiennent bien leur place auprès de leurs homologues de la Nouvelle-France. Ils ont eu l'ambition d'accéder à la seigneurie alors que c'était la seule voie de promotion. Dans cette société verticale, les familles des habitants se modélaient sur la famille du seigneur et celle-ci, sur la famille royale. Fortin et Lechasseur ont bien défini les buts de plusieurs de ces nouveaux seigneurs. D'après ces auteurs: «*Pour les nouveaux seigneurs il s'agit, sans doute, d'un marché lié à la promotion sociale que représente la possession d'une seigneurie et du titre qui l'accompagne. En même temps, c'est l'occasion de procurer à leurs descendants un immense terroir à mettre en valeur*»<sup>3</sup>.

À ces deux points de vue – la promotion sociale et l'immense terroir à léguer à leurs descendants – les seigneurs Lepage ont bien réalisé leurs ambitions. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les trois premiers: René Lepage de Saint-Claire, Pierre Lepage de Saint-Barnabé I et Germain Lepage de Saint-Germain. En ce qui concerne le dernier, Louis Lepage de Saint-Germain, qui a tout dilapidé, il est loin d'être le seul fils de famille à avoir criblé de dettes la propriété ancestrale. Entre cet homme irresponsable et le seigneur Joseph Drapeau, sans scrupule et sans pitié, qui est l'anti-Louis Lepage-de-Saint-Germain, on peut se demander quelle est la personnalité la plus sympathique.

Dans la galerie des seigneurs Lepage, Pierre Lepage de Saint-Barnabé I mérite une mention spéciale. À la tête des affaires pendant trente-six ans, c'est lui qui a «régné» le plus longtemps. S'il n'a pas réussi à peupler densément son fief, il a satisfait à toutes les autres obligations du régime seigneurial. Il correspond bien à l'idée que nous nous faisons du seigneur d'ancien régime. Après avoir pris charge de ses frères et sœurs, il devint le père d'une famille de dix enfants. Il a présenté son aveu et dénombrement, très bien fait, et a rendu la foi et hommage. À chaque automne, il se rendait à Québec sur sa barque et allait



déposer ses papiers d'importance chez un notaire de la capitale. Il ne manquait pas une occasion de cultiver les bonnes relations avec les grands de la Nouvelle-France. Nous ne savons pas exactement la date de construction des deux moulins qui existaient sur la seigneurie à la fin du régime français, mais il est tout probable que c'est Pierre Lepage de Saint-Barnabé I qui les a fait construire<sup>4</sup>. Il a fait donation du terrain de l'église, comme c'était la coutume chez les seigneurs de la Nouvelle-France. Joseph Drapeau «disait» avoir donné ce même terrain à la Fabrique de Rimouski, mais il ne faisait que répéter, en se l'appropriant, le geste de son prédécesseur.

On a voulu faire de la région de Rimouski un *no man's land*, pour toute la période qui précède l'achat par le seigneur Drapeau<sup>5</sup>. Cette opinion ne serait-elle pas exagérée? Pourquoi a-t-on fait de notre région une terre impraticable où les humains ne pouvaient survivre? Les débuts ont certainement été très difficiles, mais n'a-t-on pas émis les mêmes observations pour toutes les paroisses de colonisation de la province de Québec? Il faut ajouter cette différence que les habitants du Bas-Saint-Laurent avaient un atout de plus, à une période où la nature était bien généreuse. À la maigre subsistance tirée de leurs terres, les pionniers pouvaient ajouter les produits de la chasse et de la pêche. Les contacts journaliers de ces agriculteurs-pêcheurs-chasseurs avec une nature omniprésente ont forgé le style de vie des premiers Rimouskois.

---

#### Notes

<sup>1</sup> Titre nouvel de René de Lavoie, ANQQ, notaire Alexandre Dumas, 28 mai 1791. La liste des obligations des censitaires était annexée à tous les titres nouveaux. En fait il ne s'y trouvait que les obligations incluses dans «Le droit général de la Province», mais elles n'avaient jamais été appliquées à la lettre.

<sup>2</sup> Registre de Rimouski, baptêmes d'Agnès, 2 décembre 1727, et de Reine, 1<sup>er</sup> janvier 1749.

<sup>3</sup> Fortin et Lechasseur, *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, 114 s. L'étude de ces auteurs est une source précieuse pour tout ce qui concerne l'histoire de notre région et j'y ai abondamment puisé. Mais je crois que Fortin et Lechasseur tracent un tableau trop sombre des premières années des seigneuries du bas du fleuve.

<sup>4</sup> Nous avons vu qu'un de ces moulins, le premier bâti dans la seigneurie, avait été construit à la décharge du ruisseau Boucher, primitivement appelé le ruisseau du Moulin. Ce cours d'eau se jette sur la rive droite de la rivière Rimouski, un peu en amont du pont du chemin de fer. Vers 1784, Pierre Lepage de Saint-Barnabé II faisait reconstruire à neuf le vieux bâtiment, pour le faire servir exclusivement de moulin à scie. (Partage entre les héritiers Lepage, ANQQ, notaire Alexandre Dumas, 15 avril 1791, p. 15.) Le deuxième moulin de Rimouski était bâti sur le ruisseau de la Fausse-Molière, appelé plus tard ruisseau Germain-Roy. Ce cours d'eau se jette dans le fleuve, un peu en amont de la pointe à Pouliot après avoir coulé en grande partie dans Pointe-au-Père. Ayant été négligé pendant une vingtaine d'années par le seigneur Louis Lepage de Saint-Germain, il était en mauvais état lors de la vente de la seigneurie en 1790. Ce bâtiment servait de moulin à farine et on lit dans la *Généalogie des LePage*, datée de 1790: «Ambroise Bouillon doit en être le meunier». (Coll. Tessier, ANQR, P1/1-2/10, page-titre).

<sup>5</sup> Fortin et Lechasseur, *op. cit.*, p. 101.

## Partie II: L'île Saint-Barnabé

Arthur Buies a vécu ses années de jeunesse à Rimouski. Il y est arrivé en 1840, âgé de deux mois et en est reparti en 1856, alors qu'il avait seize ans. L'air salin du fleuve agissait sur lui comme une véritable drogue et toute sa vie, il a gardé la nostalgie des paysages rimouskois. De l'île Saint-Barnabé, il nous a laissé des descriptions idylliques. Sous sa plume raffinée, cette terre allongée baignée par le Saint-Laurent devient: «*La gracieuse, l'élégante île de St. Barnabé, île protectrice qui défend Rimouski des vents du nord, qui reçoit sans distinction rêveurs et pique-niqueurs, également hospitalière à tous*»<sup>1</sup>.

Par contre, le *Dictionnaire illustré des noms et lieux du Québec*, présente l'île Saint-Barnabé de façon moins poétique, mais beaucoup plus scientifique. Cette publication de la *Commission de toponymie du Québec* la décrit: «*Très effilée, large d'au plus 400 m et longue de 5 km, l'île Saint-Barnabé, de formation schisteuse et frangée d'arêtes rocheuses, s'étire du sud-ouest au nord-est devant la ville de Rimouski, à 3 km du rivage. Cette île inhospitalière, qui fut habitée par quelques personnes et sporadiquement exploitée, est reliée à la terre ferme par des battures de vases parsemées de galets*»<sup>2</sup>.

L'île est-elle hospitalière, ainsi que la voit Arthur Buies ou est-elle inhospitalière, comme le prétend la publication *Noms et Lieux du Québec*? Il faut bien admettre que l'île n'a jamais servi de base à des établissements agricoles permanents comme ce fut le cas aux îles aux Oies et aux Grues, par exemple. On l'a exploitée pour la coupe du bois pendant peu de temps et de façon très partielle. Depuis 1728, elle a été habitée par quelques personnes seulement, souvent pour des périodes temporaires. Cependant, c'est justement l'oubli dans lequel on a tenu cette formation schisteuse qui fait sa fortune aujourd'hui. L'île a été conservée dans un parfait état naturel. De plus, elle est située à seulement trois kilomètres d'une zone urbaine comme Rimouski, qui s'étend maintenant du Bic juqu'à Pointe-au-Père. C'est un cadeau inestimable qu'une nature inaltérée fait aux citoyens de notre région.

### Le premier habitant de l'île

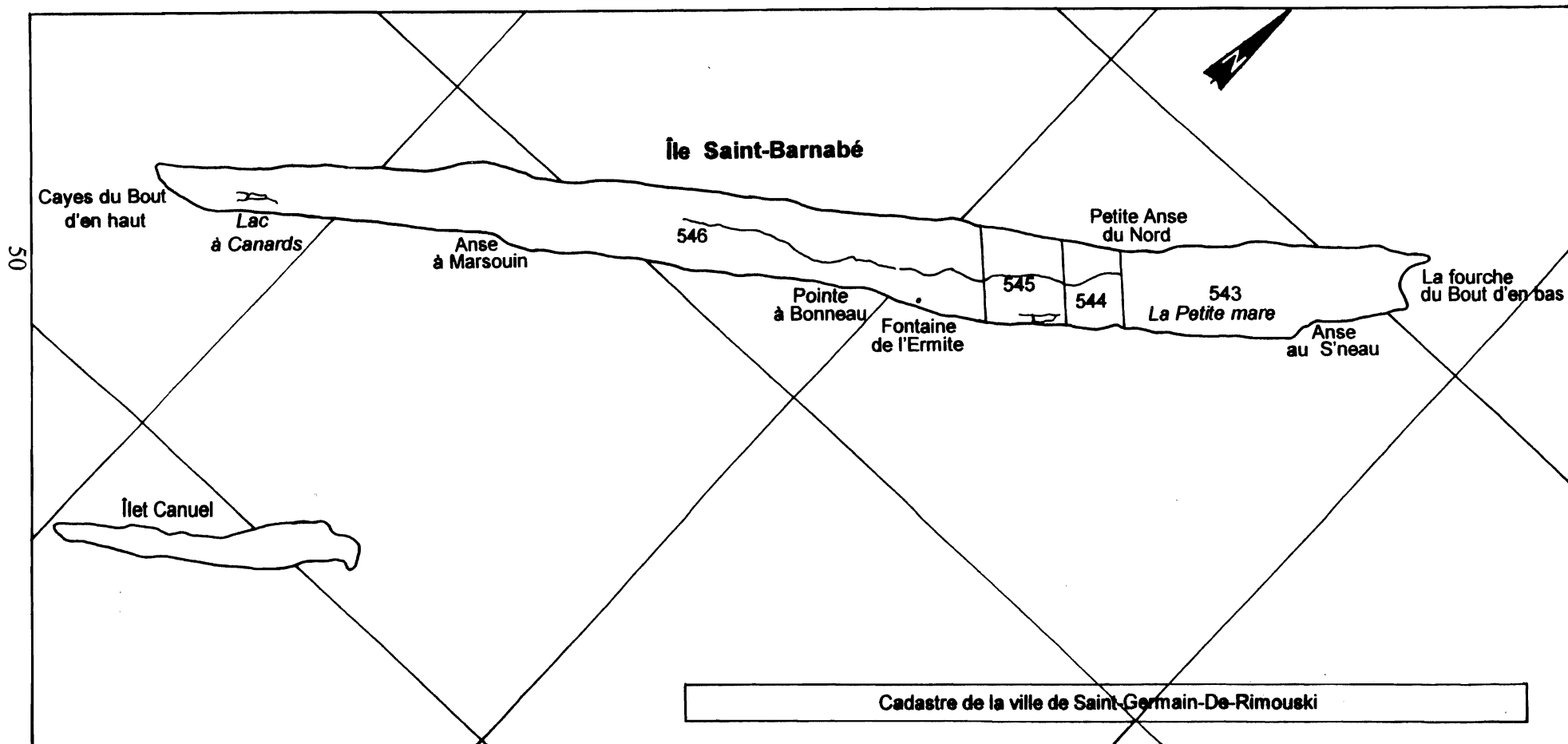
L'île n'est pas seulement un cadeau de la nature. Elle est aussi à l'origine de mystères et de légendes qui ont contribué à hanter l'imaginaire des Rimouskois depuis près de trois siècles. La plus célèbre de ces légendes est sans contredit l'histoire de Toussaint Cartier, l'ermite de Saint-Barnabé qui a habité sur l'île de 1728 à 1767.

On a très peu de documents datant de cette époque pour contrôler les connaissances que l'on a pu obtenir au sujet de cet individu dont on a beaucoup parlé. Mario Mimeault, dans son étude *La légende Toussaint Cartier*<sup>3</sup>, fait la critique des sources sur lesquelles on peut baser cette histoire où s'entremêlent légende, roman et tradition. Il est peu probable que l'on trouvera de la documentation nouvelle sur le sujet, étant donné les archives bien organisées que nous avons aujourd'hui et les recherches intensives qui ont été menées depuis plusieurs années. Je me bornerai donc à rappeler rapidement les principaux faits qui ont été bien exposés dans d'autres études<sup>4</sup>. Puis, j'aimerais faire la critique de certains auteurs qui s'en sont pris à la romancière Frances Moore, à la suite de la publication de son roman *The History of Emily Montague*.

Toussaint Cartier est arrivé à Rimouski en 1728, et peut-être même quelque temps auparavant. Nous ne voyons pas bien les raisons de mettre en doute le témoignage de Montcalm qui le dit «*gentilhomme breton des environs de Morlaix*»<sup>5</sup>. Le seigneur Pierre Lepage de Saint-Barnabé, le fils de René Lepage et le premier du nom, l'a adopté comme un fils et lui a fait une donation usufruitière datée du 15 novembre 1728. D'après cette donation, ledit Toussaint Cartier pouvait défricher autant de terre qu'il pouvait en faire sur l'île et ce patrimoine devait revenir au seigneur ou à ses héritiers à la mort du donataire qui avait déclaré ne pas vouloir se marier. Âgé d'environ vingt ans à son arrivée, Toussaint Cartier remplit ses engagements et vécut en solitaire sur l'île Saint-Barnabé pendant près de quatre décennies. Il avait choisi cet état de vie, disait-il, pour faire son salut et Montcalm d'ajouter: «*par singularité ou dévotion y mène la vie d'un ermite, et se sauve même dans les bois si on cherche à l'aborder lorsque les bâtiments y*

## L'île Saint-Barnabé

Extrait de l'article de Marie-Andrée Massicotte,  
«Une île au large de la ville» dans *Rimouski-1696-1996*, p. 57.



*mouillent*»<sup>6</sup>. L'ermite de Saint-Barnabé mourut le 30 janvier 1767, dans la maison seigneuriale de Rimouski, après avoir reçu les derniers sacrements administrés par son ami, le père récollet Ambroise Rouillard.

Le reste relève de la tradition, de la légende ou du roman. La tradition est loin d'être une source négligeable, surtout qu'elle a été transmise en grande partie par Charles Lepage qui avait ramené l'ermite, inconscient, de l'île à la maison seigneuriale de Rimouski, le 30 janvier 1767. Ce témoin privilégié était dans la descendance directe des seigneurs de Rimouski. Il était aussi le grand-père de Françoise Lepage, l'épouse de Joseph-Charles Taché qui nous a laissé sa version dans *Les sablons et l'île Saint-Barnabé*, publié en 1885. D'après cet auteur: «*L'ermite menait cette existence mortifiée, embaumant cette île de Saint-Barnabé du parfum de sa sainteté [...]*»<sup>7</sup>.

Nous comprenons par cet extrait que la tradition a beaucoup exagéré, comme c'est souvent le cas. En fait, tous ces parfums de sainteté nous laissent indifférents. Ils nous incitent même à faire l'avocat du diable et à nous poser de sérieuses questions, en particulier au sujet de la motivation de l'ermite de Saint-Barnabé. La tradition rapporte que ce reclus souffrait d'épilepsie<sup>8</sup>. Dans ce cas, cela pourrait bien expliquer son goût pour l'isolement. Nous savons que ces malades détestent être vus en état de crise. C'était encore plus vrai à cette époque où la maladie était conçue comme honteuse, et même diabolique. Les commentateurs du XVIII<sup>e</sup> siècle nous apprennent que Toussaint Cartier paraissait constamment triste et qu'il avait souffert d'un grand malheur. Montcalm ajoute qu'il se sauvait dans les bois si on essayait de l'approcher. Enfin, il répondait évasivement aux questions personnelles qu'on lui posait. Toutes ces attitudes pourraient très bien s'expliquer par sa maladie. Seuls quelques amis comme le père Ambroise et les membres de la famille Lepage auraient été au courant de son mal. Bien sûr, ils n'en auraient rien dit pour respecter le secret dont voulait s'entourer l'ermite de Saint-Barnabé.

En ce qui concerne la motivation profonde de Toussaint Cartier, l'historien ne peut rien affirmer parce que cela ne peut être prouvé. Il reste certain que l'ermite a vécu une vie exemplaire sur l'île et qu'il était très pieux et très religieux. Cependant, si l'historien ne peut rien affirmer sans preuve, le romancier peut très bien le faire.

Comment expliquer le discrédit que l'on a jeté sur l'œuvre de la romancière Frances Moore? Celle-ci était l'épouse du révérend John Brooke, aumônier militaire à Québec. Le couple vécut à Sillery dans l'ancienne maison des Jésuites et c'est là que madame Brooke écrivit le premier roman canadien, *The History of Emily Montague*, publié à Londres en 1769. Cette œuvre ne se range certes pas dans la catégorie des grands romans comme peuvent l'être *Autant en emporte le vent* ou *Le Docteur Jivago*. Mais on ne peut reprocher à la romancière de n'être «*pas croyable*», comme l'affirment Pierre-Georges Roy et plusieurs autres avant et après lui. Avant Pierre-Georges Roy, Joseph-Charles Taché avait critiqué dans le même sens l'œuvre de Frances Moore qui aurait mal interprété la biographie du «saint» homme. D'après Taché: «*Cette histoire si simple, si touchante et si belle en elle-même de l'ermite de Saint-Barnabé a été ridiculement exploitée par quelques écrivains qui, sur la foi de la si peu croyable Lady Emily Montague, ont travesti ce souvenir si intéressant de notre histoire intime en un pitoyable roman d'amourettes*»<sup>9</sup>.

Que Frances Moore ait transformé l'ermite de Saint-Barnabé en un personnage romanesque ne fait pas d'elle une auteure avide de sensations. Il ne faut pas chercher dans son roman des éléments d'histoire. À l'époque de sa publication, *The History of Emily Montague* a connu un certain succès. *Le Dictionnaire biographique du Canada*, qui fait le point des connaissances actuelles, nous livre ses conclusions concernant la romancière, controversée parmi certains intellectuels du XIX<sup>e</sup> et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. D'après la notice du DBC écrite par Lorraine McMullen:

*Frances Brooke fut un membre renommé du cercle littéraire de Londres, respectée pour ses talents de romancière, d'écrivain de théâtre, de traductrice et d'essayiste. Dans le domaine de la fiction, elle apporta une contribution au roman du XVIII<sup>e</sup> siècle, fondé sur la sensibilité et renouvela l'intérêt pour le roman épistolaire [...] Son apport le plus important à la littérature canadienne reste Emily Montague, le premier roman à être écrit en Amérique du Nord, qui exprime avec grâce, esprit et intelligence ce que cela représentait de vivre au Canada au XVIII<sup>e</sup> siècle*<sup>10</sup>.

## Les habitants de l'île après Toussaint Cartier

Certes, la légende qui est restée attachée au nom de l'ermite de Saint-Barnabé demeure la partie la plus importante de son héritage. Mais les biens matériels qu'il a laissés aux héritiers Lepage sont loin d'être négligeables. On n'a qu'à penser à la valeur d'une terre défrichée dans les familles d'agriculteurs. L'espace cultivé par Toussaint Cartier a trouvé preneurs jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, avec des intermédiaires que l'on peut difficilement préciser.

Le premier à bénéficier des biens délaissés par Cartier fut Pierre Lepage de Saint-Barnabé, le deuxième du nom. Nous avons vu qu'après la mort de son frère, le seigneur Germain Lepage de Saint-Germain, en 1756, Pierre Lepage devint administrateur de la seigneurie. Il prenait en mains les affaires de son neveu et pupille, Louis Lepage de Saint-Germain âgé d'environ onze ans à la mort du seigneur, son père. C'est en faveur de Pierre Lepage et de ses héritiers que l'ermite avait fait son testament en 1764<sup>11</sup>.

Il faut reconnaître que Pierre Lepage de Saint-Barnabé II a très bien administré au nom de son neveu. Il rendit son compte de tutelle en 1772, alors que le pupille, âgé de plus de vingt et un ans, avait atteint sa majorité. Il est certain que la terre défrichée a continué d'être cultivée, après la mort de l'ermite, au profit de la famille de Pierre Lepage de Saint-Barnabé II. À cette époque-là, celui-ci avait la place du seigneur, jouait le rôle du seigneur et prenait le nom du seigneur. Dans son compte de tutelle, il reconnaît devoir à son neveu et à ses sœurs (Geneviève et Elizabeth), leur part des droits sur les grains et le foin récoltés «*sur l'isle St-Barnabé provenant du désert que le feu hermitte y avoit fait*»<sup>12</sup>. Il reconnaît aussi avoir retiré des profits, dont une partie était due à ses pupilles, sur les saumons capturés dans les installations de pêche autour de l'île Saint-Barnabé et de l'islet à Canuel. Ces activités de culture et de pêche exigeaient une présence sur place, au moins pour des périodes temporaires.

Dans un acte notarié daté de 1782, nous relevons le nom de Louis Trudel comme «*habitant de l'isle de St-Barnabé*»<sup>13</sup>. Nous savons très peu de choses au sujet de cet habitant, sauf qu'il était le fils de Joseph Trudel et de Félicité Grégoire et l'époux de Marie Proulx. Entre 1784 et 1793, cet insulaire et son épouse faisaient baptiser quatre enfants à Rimouski. Comment expliquer la présence de cette famille sur l'île? Louis Trudel aurait été à bail sur le lot défriché par l'ermite. Il est difficile d'expliquer autrement la présence de cet «*habitant de l'isle St-Barnabé*».

Avec la vente des seigneuries de Rimouski au seigneur Joseph Drapeau, tout va basculer dans la famille Lepage. Le nouveau propriétaire va rejeter du revers de la main les ententes à la bonne franquette passées entre les membres de l'ancienne famille seigneuriale. Il fera appliquer le droit dans toute sa rigueur. Depuis la première concession, c'est-à-dire depuis 1688, l'île avait été rattachée dans son ensemble à la seigneurie de Rimouski. Après 1790, elle sera partagée en trois parties qui sont à la base du cadastre moderne.

## Les lots 544 et 545

D'après le partage de 1790, sous l'inspiration du seigneur Drapeau, seulement dix arpents de front sur toute la profondeur de l'île (6 arpents) ont été laissés aux descendants Lepage. Ce lot comprenait les trois arpents de front défrichés par l'ermite plus les sept arpents contigus en bois debout en descendant vers l'est. Cet héritage a été attribué à Pierre Lepage de Saint-Barnabé II et à Agnès Lepage, veuve de Basile Côté. Celle-ci avait reçu en donation, au moment de son mariage en 1744, le terrain sur lequel est aujourd'hui bâtie la maison Lamontagne. Pierre et Agnès Lepage étaient les seuls enfants survivants, en 1790, de Pierre Lepage de Saint-Barnabé, le premier du nom, seigneur de Rimouski entre 1718 et 1754. La division en deux parts, entre Agnès Lepage-Côté et entre Pierre Lepage de Saint-Barnabé II est à l'origine de la séparation en deux lots portant les numéros 544 et 545, lors de la formation du cadastre vers 1875.

Ce qui s'est passé sur l'île entre 1790 et 1850 demeure un mystère. Aucune documentation attestant la présence humaine n'a été retrouvée pour cette période. On peut seulement supposer que les braconniers et les pique-niqueurs s'en sont donné à cœur joie.

Puis Louis-Jacques Lepage, petit-fils de Pierre Lepage de Saint-Barnabé II et de Véronique-Hedwidge Rioux, vint reprendre de façon permanente le site défriché par l'ermite. Ce descendant des seigneurs Lepage a vécu sur l'île à partir des années 1850, d'après son petit-fils, Théodore Lepage. Celui-

ci ne peut fixer avec précision la date de l'arrivée de son grand-père sur l'île. Décédé le 20 décembre 1903, Louis-Jacques a pu y résider une cinquantaine d'années. Il aurait eu absolument le même genre de vie que tous les autres cultivateurs de la province de Québec à cette époque, sauf qu'il était habitant de l'île Saint-Barnabé. Agriculteur, pêcheur et marinier, cet insulaire montait à Québec sur sa goélette pour y vendre son hareng salé<sup>14</sup>. Puis, il lui arrivait de venir aborder à Rimouski, au quai situé près du site où était établi le magasin Verreault au XX<sup>e</sup> siècle. Avec sa ribambelle d'enfants, il venait faire ses courses et retournait sur son île.

En 1881, Louis-Jacques Lepage qui habitait sur le lot 544, avait un voisin sur le lot 545, dans la personne de Flavien C. Beaumont (Couillard de Beaumont?). Celui-ci était locataire de l'un des co-seigneurs de l'île, Nicolas Lévesque, descendant des Lepage de Saint-Barnabé. Le co-seigneur et maître-pêcheur demeurait à Sept-Îles. Il donnait la permission au locataire précédent d'aller récolter sa moisson sur le lot 545, c'est dire que cette partie était habitée avant 1881. Cinq ans plus tard, Flavien C. Beaumont, sous-louait le numéro 545 à J.-A. Martin<sup>15</sup>.

Tout ce qui constituait l'héritage de la famille Lepage sur l'île, c'est-à-dire les lots 544 et 545 étaient réunis le 16 août 1897. Cette année-là, Louis-Jacques Lepage était âgé de 83 ans. Il faisait l'acquisition du lot 545, de Louis Lévesque, fils de Nicolas, pêcheur et habitant de Sept-Îles comme son père. Le prix de la transaction était fixé à 600,00\$. L'acquéreur devait sûrement penser à disposer de ses biens avant de mourir. Il faisait effectivement son testament en janvier 1902 par lequel il laissait ses deux terres de l'île Saint-Barnabé à ses deux fils, René et Laurent<sup>16</sup>. Celui-ci se départissait presque immédiatement de sa part en faveur de René, son frère jumeau.

Le fils de Louis-Jacques Lepage, René, n'aura pas la même persévérance que son père. Propriétaire des lots 544 et 545, il va demeurer sur l'île environ quatre ans, après son mariage à Maria Lavoie, en 1904. Puis, la maison familiale sera le plus souvent déserte, avec les dangers de vandalisme et d'incendie que cela représente. Cette maison sera effectivement la proie des flammes le 6 juin 1942<sup>17</sup>. Ce jour-là, une institutrice et ses étudiants, venus à la pêche, y mirent le feu accidentellement avec des cigarettes mal éteintes<sup>18</sup>. Théodore Lepage, le fils de René, venait tout juste d'acheter les deux lots de ses ancêtres<sup>19</sup>. Arrivé trop tard sur le lieu de l'incendie, le nouveau propriétaire fut le témoin impuissant de l'effondrement de la maison qui n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir. Deux photos de cette habitation ancestrale ont été conservées et reproduites, l'une dans *Rimouski 1696-1996*, p. 41, l'autre dans le *Progrès-Écho-Dimanche*, 21 mars 1999. Ce journal ajoute la mention: «*Une photo digne de figurer dans la collection permanente du Musée régional*».

L'incendie de la maison refoulait bien des souvenirs dans le passé. Mais le nouveau propriétaire, Théodore Lepage, ne se découragea pas, même si tout avait commencé sous de mauvais augures. Il construisit un chalet à la place de l'ancienne demeure, orientant ainsi l'île vers ses nouvelles fonctions: les activités de loisirs. Il continua quand même de cultiver la terre paternelle. Son intérêt pour la pêche et l'agriculture avait été bien démontré lors de son achat des lots 544 et 545, en 1942. Dans cette transaction, le vendeur, René Lepage son père, inclut spécifiquement tout le roulant de la ferme et tout le nécessaire de pêche. La chaloupe à moteur était aussi bien mentionnée. Le temps de Louis-Jacques Lepage, avec sa goélette, était bien révolu. On transportait les marchandises sur la chaloupe motorisée et on devait aussi se permettre quelques tours de l'île. Cependant, l'hiver le pont de glace était toujours là et il fallait bien revenir aux moyens de transport traditionnels, avec traction animale. Les Rimouskois se rappellent encore d'avoir vu Monsieur Lepage sur son traîneau chargé de foin qu'il venait livrer à la ville. Heureusement cette scène est restée fixée dans la mémoire collective grâce à une photo parue dans le *Progrès-Écho-Dimanche*, le 21 mars 1999.

En 1973, Théodore Lepage décida de venir s'établir à la ville, en permanence. Il avait cultivé ses champs et s'était adonné à ses activités de pêche pendant 31 ans. Né en 1914, il approchait de la soixantaine et sa santé ne lui permettait plus de supporter la vie dure d'un agriculteur-pêcheur sur l'île. Son retour définitif sur la terre ferme mettait un terme aux activités traditionnelles commencées avec l'ermite en 1728.



## Les lots 543 et 546

L'aspect des lots 543 et 546 se présente tout à fait différemment dans le paysage rimouskois. Tout d'abord, ces lots sont beaucoup plus étendus, puis ils ne sont pas déboisés. Le numéro 546 occupe l'espace du côté de l'ouest et le numéro 543 s'étend du côté de l'est. Les silhouettes des sapins et des épinettes projettent une image plus sombre avec une légère interruption, plus pâle, vis-à-vis des champs cultivés de la famille Lepage, au milieu de l'île.

Quant à l'histoire de ces lots, elle commence 125 ans après celle des numéros 544 et 545. En 1853, le premier concessionnaire, Philippe Légaré, recevait de la seigneuresse Luce-Gertrude Drapeau «*Toute l'isle St-Barnabé située dans le fleuve St-Laurent [...] avec droit exclusif de pêche et de chasse dans, à l'entour et vis-à-vis de la dite Isle, à l'exception pourtant d'une part de deux ou trois arpents dans la dite Isle, telle qu'elle appartient aux héritiers Côté & Lepage*». Le même concessionnaire recevait aussi «*L'Isle ou Islet à Canuel*», également avec droit exclusif de chasse et de pêche<sup>20</sup>.

Nous ne comprenons pas l'intérêt subit de Philippe Légaré, qui se présente comme «*écuyer et rentier*», pour la chasse, la pêche et la culture sur ces deux îles. Sa concession mentionne qu'il aura à faire moudre ses grains au moulin de la seigneuresse à Rimouski. Cela implique qu'il entendait aussi cultiver ou faire cultiver les terres de l'île, en plus des activités de chasse et de pêche. Cependant, trois mois plus tard, le rentier rétrocédait tous ses droits à Ulric-Joseph Tessier, «*écuyer, avocat demeurant à Québec et membre du Parlement Provincial*»<sup>21</sup>. La rétrocession ne fut enregistrée à Rimouski que près de quarante ans plus tard, le 13 décembre 1892, après le décès du juge Ulric-Joseph Tessier.

Lors de la concession par Luce-Gertrude Drapeau à Philippe Légaré, en 1853, la seigneuresse se trompait visiblement. Elle ne laissait aux héritiers Côté et Lepage qu'un front de deux à trois arpents alors que le partage de 1790 mentionnait 10 arpents pour cet héritage. Cela restait encore la portion congrue, selon les arrangements du seigneur Joseph Drapeau en 1790. Même si celui-ci a utilisé toutes les subtilités de la loi pour prendre la part du lion, il avait au moins une grande qualité; il était très clair dans toutes les transactions où il était impliqué. D'après les «arrangements» de 1790, Agnès Lepage-Côté et son frère Pierre Lepage de Saint-Barnabé devaient avoir ensemble les trois arpents défrichés par l'ermite plus les sept arpents contigus en bois debout, en descendant vers l'est, comme nous l'avons vu plus haut.

Il n'y a aucune preuve que Philippe Légaré ait vécu en permanence sur l'île. Il faut attendre l'année 1890 pour avoir la certitude que le lot 546 était habité par un fermier à l'emploi de la famille Tessier qui avait acquis les biens de la famille Drapeau.

En 1893, le lot 546 était loué à Evariste Saint-Pierre et il s'y trouvait une maison à deux logements avec des bâtiments de ferme. La pêche se trouvait aussi incluse dans la location et il semble qu'on y prenait d'abondantes quantités de poisson. Depuis longtemps, plusieurs pêches étaient aussi louées à d'autres individus. Contre un loyer en argent, le fermier Saint-Pierre cultivait une terre pour son profit. Il devait aussi servir de gardien, voir à ce que personne n'allume des feux, ne coupe du bois ou fasse pacager ses animaux. Le fermier était chargé de transporter quarante-cinq barriques de poisson sur la terre du domaine à Rimouski, ce qui nous laisse croire à l'abondance dans les pêches de l'île. Le locataire avait son logement dans la partie est d'une grande maison. La partie de l'ouest, qu'il devait surveiller, était réservée pour la villégiature de la famille Tessier<sup>22</sup>.

Le propriétaire attachait beaucoup moins d'importance au lot 543 et le fermier n'était pas tenu d'y exclure les animaux qu'on pourrait y conduire en pacage. Des observateurs ont déjà aperçu une colonie de corbeaux de ce côté. «*Le bout d'en-bas*» était plus exposé au nordet et le soleil de l'après-midi y était bien avare. Cependant un projet qui ne fut pas réalisé aurait amené une certaine activité de ce côté-là.

En 1894, un groupe de Rimouskois s'était adressé au ministère de la Marine et des Pêcheries à Ottawa afin d'obtenir la construction d'un phare sur la pointe de l'est de l'île Saint-Barnabé. Le gouvernement du premier ministre Sir Charles Tupper était prêt à consentir à cette demande. À cette fin, il aurait fallu acheter dix acres de terrain pour y bâtir le phare. Le gouvernement ne réussit pas à s'entendre avec le représentant de la famille Tessier sur le prix demandé et finalement, le projet ne fut pas mis à exécution<sup>23</sup>. Était-ce seulement une question de coût? Un phare si près de la pointe au Père était-il

vraiment nécessaire pour les besoins de la navigation? Il reste que les Rimouskois n'ont jamais vu la tour de l'île ni sa lumière balayer les eaux de fleuve.

Dans les années 1920, certains cultivateurs de la rive sud venaient chercher dans l'île des ressources qui leur permettaient de compenser pour l'épuisement de leurs champs sur la terre ferme. En particulier l'engrais, que fournissaient le varech et les poissons, était transporté à gué sur des charrettes. Ces ressources tirées de la mer servaient aussi à enrichir les terres de l'île que l'on destinait à la culture des patates. Pascal Parent nous a laissé d'intéressantes informations concernant les pratiques agricoles de cette époque. Les terres étaient louées de la succession Tessier, toujours en possession de la plus grande partie de l'île. Au temps de la récolte, on emmagasinait les patates dans ce qu'on appelait des «*caves de dehors*. Ces abris souterrains étaient d'environ 40 pieds par 25 pieds par 6 pieds de hauteur. Les pommes de terre étaient triées à la main durant l'hiver et transportées sur le pont de glace jusqu'à Sacré-Cœur en même temps que le foin et le grain en gerbes»<sup>24</sup>. Le père de M. Parent, Joseph et son fils Charles cultivaient jusqu'à sept à huit arpents de pommes de terre, assez pour devoir construire deux caves de dehors. Ils avaient des champs en culture sur le lot 546 et sur le lot 543, plus un droit de passage sur la terre de la famille Lepage. Le transport à gué de la récolte jusqu'à Rimouski comportait de gros risques à cause des marées et Joseph Parent a failli y laisser sa vie. Avec l'arrivée des engrais chimiques dans les années 1930, les ressources de l'île devenaient moins attrayantes. Progressivement, la culture des pommes de terre a été abandonnée et la maison longue de la famille Tessier où logeaient les travailleurs saisonniers n'existe plus, de même que le hangar et la grange. Sur le lot 546, seule demeure la fontaine de l'ermite où les travailleurs allaient puiser de l'eau.

Au XX<sup>e</sup> siècle, l'île n'a pas été exploitée seulement par les travailleurs agricoles. Des forestiers y ont aussi trouvé leur profit. Heureusement, les périodes consacrées aux activités de la coupe du bois n'ont pas duré longtemps et depuis, la nature a pu reprendre toute sa place. Dans les années 1914 et 1915, La Cie industrielle de Rimouski obtint de la succession Tessier le droit d'exploiter les forêts de l'île Saint-Barnabé. Incorporée en 1910, cette compagnie était dirigée par le Dr L.-F. Lepage assisté de J.-A. Talbot, Arthur Chamberland, Georges-A. Marois et Isidore Gagnon. La compagnie se destinait surtout à la vente d'épinettes et de bois dur. Elle arriva difficilement à rencontrer ses paiements dus à la succession Tessier. Cependant, en 1915, tout était réglé entre les débiteurs et ladite succession, mais on ne jugea pas bon de renouveler le contrat pour continuer ce genre d'exploitation. La Cie industrielle avait eu tout de même le temps pendant ses deux ans d'activités d'opérer d'importantes trouées dans les forêts de l'île<sup>25</sup>. En l'année 1914, on avait coupé près de 600 000 pieds de bois d'épinette. Cela serait sans doute considéré aujourd'hui comme une véritable hérésie.

Entre 1942 et 1945, la firme Pineau et Frères de Saint-Anaclet prenait la relève. On transportait le bois coupé sur des chalands et Théodore Lepage participa à ces activités avec l'aide de son remorqueur<sup>26</sup>. On ne sait pas exactement la quantité de bois extraite des forêts de l'île à cette époque. Cependant, avec un recul de 55 ans, la nature a certainement eu le temps de reprendre toute sa place.

### **Les activités de loisirs**

Aujourd'hui, les activités héritées de l'agriculture traditionnelle appartiennent au passé. De même, personne n'oserait plus pratiquer de nouvelles trouées dans les forêts de l'île. Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, les Rimouskois ont orienté le site vers de nouvelles fonctions. Les activités de loisirs seront certainement l'apanage de l'île au XXI<sup>e</sup> siècle.

Ce n'est pas d'hier que les promenades à l'île ont fait rêver les Rimouskois. Au XIX<sup>e</sup> comme au XX<sup>e</sup> siècles, les pique-niques ont été les attractions les plus populaires. En 1867, Elzéar-D. Gauvreau nous apprenait que cette activité enchantait plusieurs vacanciers. Cet auteur recommandait en même temps aux pique-niqueurs de faire une visite à l'ermitage pour y apprendre une leçon de constance et de fidélité<sup>27</sup>. À cette époque-là, une population religieuse faisait souvent coïncider voyages de plaisir avec l'accomplissement des devoirs religieux. Le 11 juin 1887, le vicaire-général, Mgr Edmond Langevin, faisait la bénédiction d'une croix près de la fontaine de l'ermite<sup>28</sup>. Les visiteurs pouvaient aller s'y

agenouiller et s'y rappeler leur fin terrestre. Dans une entrevue qu'il m'a accordée le 6 décembre 1998, M. Théodore Lepage m'a affirmé qu'il a attaché cette croix sur une épinette et qu'elle n'est pas en perdition.

Avec Arthur Buies, le juge Ulric-Joseph Tessier a été un des premiers vacanciers à vanter les charmes de Rimouski comme place de villégiature. Dans une lettre à son ami, Rameau de Saint-Père, il écrivait: «*Je passe l'été dans ma maison de campagne [le manoir Saint-Germain] [...] Vous savez que Rimouski est sur le bord du St-Laurent qui a sept lieues de largeur ici, l'air salin y est très fortifiant*»<sup>29</sup>. Puis, le juge Tessier confie à son journal: «*Le dimanche au soir, j'ai fait mon tour de chaloupe à l'île St-Barnabé plusieurs fois. C'est ma promenade favorite*»<sup>30</sup>.

La famille Tessier a été la première à inaugurer les séjours de villégiature prolongés sur l'île Saint-Barnabé. Une maison longue et noire, très rudimentaire, existait sur le lot 546 en 1893 et peut-être même avant. Cette maison était divisée en deux logements; une partie était habitée à l'année longue par le fermier et l'autre était réservée pour la famille des propriétaires qui y passait des périodes de vacances, comme nous l'avons vu précédemment. Le temps de la chasse aux canards était particulièrement apprécié. La présence de la sauvagine et du lièvre entraînait assurément du braconnage. Le fermier avait bien le mandat d'exclure les visiteurs indésirables. Mais comment surveiller 10 kilomètres de côte? Une personne de bonne éducation m'a avoué candidement qu'elle avait fait d'abondantes captures autour du lac à Canards. Au plaisir de la chasse s'ajoutait l'excitation d'aller à la poursuite du fruit défendu.

D'autres activités étaient beaucoup plus dangereuses que la chasse et le braconnage. Le 28 janvier 1957, Aldéi Fillion a réussi l'aller-retour, en voiture automobile, via le pont de glace, Accompagné de six joyeux compagnons, cet as du volant a accompli cet exploit dans sa *Mercury* 1951. Francine Ouellet-Fillion, Jean-Guy Ouellet, Gisèle Ouellet-Fillion, Jeanne Ouellet-Pineault, Conrad et Pierrette Desbiens faisaient partie du voyage. Une photo parue dans le *Progrès-Écho Dimanche*, le 14 mars 1999, rappelle cet événement. M. Fillion y apparaît à côté de sa voiture sur la banquise, avec l'île à l'arrière-plan. Heureusement que cette photo garantit l'authenticité de cette aventure; autrement, on aurait pu croire à une histoire de Marseillais! On ne connaît personne, ni avant ni après M. Fillion, qui ait réussi ce numéro de cascadeur.

Il est arrivé que quelques jeunes gens aient traversé à l'île sur le pont de glace, mais en patins cette fois. Le résultat n'a pas toujours été aussi heureux. Théodore Lepage nous apprend qu'un jeune est mort par engelure pendant la traversée et qu'un autre y a laissé sa vie par noyade.

Vers la fin du XX<sup>e</sup> siècle, d'autres activités, plus sages, étaient réservées aux vacanciers propriétaires de chalets. Les sentiers pédestres et la cueillette des petits fruits ont constitué les attractions principales des quelques rares estivants qui ont eu la chance de posséder un petit coin de terre sur l'île. Entre 1966 et 1978, Théodore Lepage a vendu des terrains pour y construire des chalets à: Paul-Émile Dubé, Paul-Émile Saint-Laurent, Roger Dumont, Jean-Louis Guérette et Gisèle Pruneau<sup>31</sup>. De nos jours, ces vacanciers ont compris que le temps de la propriété privée sur l'île était bel et bien terminé.

## Notre île

Il est maintenant acquis qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, l'île sera un parc d'amusement destiné à tous les Rimouskois et à tous les Québécois. En 1987, la compagnie Price, qui avait acheté tous les droits de la succession Tessier sur les lots 546 et 543, vendait ces deux propriétés à la Ville de Rimouski. En l'an 2000, Théodore Lepage se départissait aussi de ses deux terres ancestrales au profit de la Ville, à l'exception de deux petits terrains légués à ses neveux, Camille et Michel Lepage. Ces deux descendants des seigneurs Lepage, avec quelques propriétaires de chalets, conservent le plaisir d'avoir un petit coin bien à eux sur l'île. Plus rien ne s'oppose maintenant à la réalisation des projets que les citoyens chérissaient depuis longtemps: l'île sera une base de plein air «*également hospitalière à tous*».

La question est plutôt de savoir comment ce bien patrimonial sera exploité pour le plaisir des vacanciers. Heureusement, la conscience publique est maintenant éveillée aux valeurs écologiques. On connaît bien la fragilité d'un site lorsqu'il est ouvert à tous. Le maire de Rimouski, Michel Tremblay, entend rendre l'île plus accessible, «*en lui conservant son aspect sauvage*»<sup>32</sup>. Le défi sera difficile à relever. Plusieurs projets sont à l'étude et la population de Rimouski aura à choisir entre différentes

options. En attendant, il est préférable de laisser la nature faire son oeuvre plutôt que d'implanter des installations dommageables pour l'écologie du site.

Dans le passé, les riverains ont contemplé avec Arthur Buies «*les grandes ombres de l'île St-Barnabé qui sommeille au large*»<sup>33</sup>. Aussi longtemps que cette formation schisteuse projettera sa forme rectiligne sur les eaux du Saint-Laurent, elle continuera d'alimenter l'imaginaire des Rimouskois.

---

#### Notes

<sup>1</sup> Arthur Buies, *Petites Chroniques pour 1877*, p. 109.

<sup>2</sup> *Noms et lieux du Québec*, p. 611.

<sup>3</sup> Mario Mimeault, «La légende Toussaint Cartier» dans *RHBSL*, déc. 1990, p. 23 ss.

<sup>4</sup> Marie-Andrée Massicotte, «Une île au large de la ville» dans *RHBSL, Rimouski 1696-1996*, p. 57 ss.

<sup>5</sup> *Journal de Montcalm*, p. 52.

<sup>6</sup> *Loc. cit.*

<sup>7</sup> J.-C. Taché, *Les sablons et l'île Saint-Barnabé*, p. 145.

<sup>8</sup> Mario Mimeault, *op. cit.*

<sup>9</sup> J.-C. Taché, *op. cit.*, p. 147.

<sup>10</sup> Lorraine McMullen dans *DBC IV*, p. 600.

<sup>11</sup> Voir dans la section «Documents», la transcription intégrale de la cession ou du testament de Toussaint Cartier, déposé chez le notaire J.-C. Panet, le 13 août 1764. Voir aussi dans cette même partie un extrait du roman de Frances Moore-Brooke.

<sup>12</sup> Compte de tutelle, notaire Michel Saindon, ANQQ, 28 mars 1772.

<sup>13</sup> Vente par Louis Trudel, notaire F.-D. Rousseau, ANQQ, 24 juin 1782.

<sup>14</sup> Téléphone de Théodore Lepage, 6 décembre 1998.

<sup>15</sup> Bail par Nicolas Lévesque à Flavien C. Beaumont, 22 septembre 1881, BER, no 25270.

<sup>16</sup> Testament de Louis-Jacques Lepage, 19 janvier 1902, BER, no 34473.

<sup>17</sup> Téléphone de Théodore Lepage, 6 décembre 1998.

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> Vente de René Lepage à Théodore Lepage, 25 mars 1942, BER, no 71689.

<sup>20</sup> Concession par Luce-G. Drapeau à Philippe Légaré, 28 avril 1853, ANQR, coll. Tessier, documents concernant l'île St-Barnabé, P1/26-11.

<sup>21</sup> Cession de l'île St-Barnabé et de l'islet à Canuel par Philippe Légaré à Ulric-Joseph Tessier, BER, no 27549.

<sup>22</sup> Bail à Evariste Saint-Pierre, 23 mars 1893, ANQR, coll. Tessier, P1/3-1/14.

<sup>23</sup> Lettre du ministre de la Marine et des Pêcheries, 22 janvier 1894, ANQR, coll. Tessier, P1/5-9/1.

<sup>24</sup> Pascal Parent, «Une expérience de culture à l'île St-Barnabé» dans *Album-souvenir de Notre-Dame du Sacré-Cœur*, 1976, p. 75.

<sup>25</sup> Coll. Tessier, échange de lettres entre La Cie industrielle et le représentant de la succession Tessier, ANQR, P1/5-15/1.

<sup>26</sup> Pascal Parent, *op. cit.*, p. 75.

<sup>27</sup> Elzéar Gauvreau, *La voix du Golfe*, cité par Mario Mimeault, dans *RHBST*, p. 29.

<sup>28</sup> Alphonse Fortin, *Album-souvenir, 1829-1929*, p. 37.

<sup>29</sup> U.-J. Tessier à Rameau de Saint-Père, 10 juillet 1891, cité par Jean Cimon, *Ulric-J. Tessier*, p. 146.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 150.

<sup>31</sup> BER, *Index aux immeubles*, lots 544 et 545.

<sup>32</sup> *Progrès-Écho-Dimanche*, février 2000.

<sup>33</sup> Arthur Buies, *op. cit.*, p. 112.

# Annexe I: Sujets divers

## Résumé de l'histoire de Rimouski

Au XVII<sup>e</sup> siècle, le territoire de la région de Rimouski était parcouru par des bandes d'Amérindiens nomades connus sous les noms de Micmacs et de Malécites. Nos forêts abritaient de nombreuses espèces animales que les Indiens venaient chasser autour de Rimouski, appelé aussi «*terre de l'original*».

Le père jésuite, Henri Nouvel, un des premiers blancs dont la présence est signalée dans la région, débarqua sur le littoral en 1663. Il se peut que ce soit sur le site même de la pointe au Père qui doit son nom à ce missionnaire jésuite. Le père Nouvel, prédicateur chez les Papinachois de la Côte-Nord, franchit le fleuve avec ses ouailles en vue de la chasse saisonnière et aborda sur nos rives le 7 décembre 1663; ensuite le groupe s'enfonça dans les bois à la poursuite du gibier.

En 1688, la seigneurie de Rimouski fut concédée à Augustin Rouer de la Cardonnière, fils de Louis Rouer de Villeray, premier conseiller au Conseil Souverain de la Nouvelle-France. Cette concession marqua seulement le découpage de la région pour les fins de l'administration coloniale, mais la terre demeura dans son état d'origine pendant la période du seigneur Rouer de la Cardonnière, c'est-à-dire de 1688 à 1694. À cette date, René Lepage, établi à Saint-François de l'île d'Orléans, échangea sa terre de l'île contre la seigneurie de Rimouski et devint le premier seigneur colonisateur et le premier habitant permanent de la région. Nous savons qu'il était installé à Rimouski avec sa famille en 1701, date de l'ouverture du registre de l'état civil qui porte la signature du père récollet, Bernadin Le Neuf de la Vallière.

Pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, la marche de la colonisation fut extrêmement lente. Vers 1760, on ne dénombrait dans toute la seigneurie de Rimouski, que 72 habitants qui vivaient d'agriculture, de chasse et de pêche. En 1790, Joseph Drapeau acheta l'héritage de la famille Lepage et prit la relève comme seigneur colonisateur de la région.

En 1792, le grand-voyer de la Nouvelle-France prévoyait continuer le tracé du chemin royal de Trois-Pistoles à l'anse aux Coques, dans l'actuel village de Sainte-Luce, situé à dix milles en bas de Rimouski. Mais les difficultés rencontrées sur le tronçon reliant Saint-Fabien à Rimouski retardèrent considérablement les travaux. Il faudra attendre la décade de 1830 pour qu'une route passable conduise les voyageurs de Lévis à Rimouski. Dans la région immédiate de Rimouski, les censitaires avaient entretenu le rang du bord de l'eau qui était entièrement occupé; puis, il fallut entreprendre la pénétration vers l'intérieur.

C'est à 1820 seulement que remontent les véritables débuts de la contrée, avec l'exploitation forestière. Cette année-là, on ouvrit les premiers chantiers et on établit une scierie à l'embouchure de la rivière Rimouski. De 1850 à 1855, on construisit le quai pour le transport du bois. Quant au premier train de l'Intercolonial, il entra en gare de Rimouski en 1873; il allait faciliter le développement économique de la région.

En 1867, Rimouski fut élevé au rang de ville épiscopale avec l'avènement de Mgr Jean Langevin comme premier évêque de Saint-Germain. Cette nomination fut suivie par l'arrivée de nombreuses communautés religieuses et de nombreuses maisons d'enseignement qui ont fait de Rimouski le centre intellectuel et religieux du Bas du Fleuve.

La majorité des paroisses de la région de Rimouski furent érigées au XIX<sup>e</sup> siècle, en commençant comme toujours par celles du bord de l'eau: Saint-Fabien en 1828, Rimouski et Bic en 1829, Sacré-Cœur en 1875 et Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père en 1882. L'érection canonique des paroisses de l'intérieur débuta avec Saint-Anaclet-de-Lessard (1858) pour se continuer avec Sainte-Blandine (1881) et Saint-Valérien (1885).

Cependant, l'agriculture et l'industrie locales étaient insuffisantes pour retenir sur place la main-d'œuvre ouvrière. Toute la région fut sévèrement touchée par l'émigration aux États-Unis qui atteignit son sommet dans les années 1890-1910. Heureusement, la construction, en 1900, de la grande scierie de la compagnie Price Brothers, à l'embouchure de la rivière Rimouski, vint contrer les effets des départs massifs vers les «*États*». Au XX<sup>e</sup> siècle, on assista à l'érection canonique de quatre paroisses: Saint-Marcellin et Saint-Narcisse en 1921, Saint-Eugène-de-Ladrière en 1962 et Trinité-des-Monts, en 1963.

Aujourd'hui, la plupart des paroisses de la région de Rimouski sont en décroissance, à la suite de l'exploitation abusive de la forêt et du départ de la jeunesse ouvrière vers les grandes villes du Québec. Seules les paroisses de Saint-Anaclet, de Sainte-Blandine et de Pointe-au-Père ont vu leurs chiffres de population augmenter ces dernières années. Cela s'explique par la proximité de la ville de Rimouski; ces localités servent de plus en plus de banlieue à la métropole régionale.

Quant à la croissance démographique de la ville de Rimouski, elle a été lente, mais continue depuis 1867. À cette date, la localité ne comptait qu'un millier d'habitants; à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, elle dépassait les 30 000 (depuis la fusion en 2002, ce chiffre dépasse les 40 000). Cette croissance s'explique par le rôle religieux, intellectuel et commercial de cette métropole du Bas du Fleuve et de la Gaspésie. On y dénombre une profusion de petits commerces, une université, un archevêché, un grand séminaire, un collège, une école d'arts et métiers, une école d'agriculture, une école de commerce, une école de marine et l'Institut Maurice-Lamontagne à Sainte-Flavie.

Rimouski et les municipalités du littoral ont toujours axé une bonne partie de leurs activités sur la mer. Aux temps des explorateurs, l'estuaire de la rivière du Bic servait de havre et en 1760, on y établit un poste de pilotage pour la grande navigation. En 1855, on mit la dernière main aux installations du quai de Rimouski, qui servait au fret et au trafic voyageur. À Pointe-au-Père, en 1861, on construisit un phare pour diriger la circulation maritime et en 1915, on y aménagea la station des pilotes du Saint-Laurent. À l'époque de la prohibition, des embarcations transportaient les boissons alcooliques qu'elles allaient chercher sur l'île du Bic pour les déposer sur la terre ferme. Aujourd'hui, les plus beaux sites de la bordure littorale sont occupés par des chalets de vacanciers qui affluent chaque été à Saint-Fabien-sur-Mer, au Bic, au Rocher-Blanc, à Pointe-au-Père et à Sainte-Luce-sur-Mer. La vocation maritime de Rimouski fut consacrée par la fondation d'une école de marine en 1944.

De nos jours encore, plusieurs de ces activités qui ont contribué à intensifier le développement du territoire du Bas-Saint-Laurent continuent de marquer la vie économique et sociale de Rimouski et de sa région.



## Liste des seigneurs de Rimouski

**Rouer de Villeray**, Augustin: 1688-1694

**Lepage de Sainte-Claire**, René: 1694-1718. Échange sa terre de Saint-François de l'île d'Orléans contre la seigneurie de Rimouski.

**Lepage de Saint-Barnabé**, Pierre: 1718-1754

**Lepage de Saint-Germain**, Germain: 1754-1756

**Lepage de Saint-Germain**, Louis: 1756-1790. Entre 1756 et 1772, Pierre Lepage de Saint-Barnabé II, fait l'administration de la seigneurie à la place de son neveu mineur, Louis Lepage de Saint-Germain.

**Drapeau**, Joseph: 1790-1810. Achète l'héritage des seigneurs Lepage.

**Noël**, Geneviève, épouse de Joseph Drapeau: 1810-1829

**Drapeau, les seigneuresse**s, filles de Joseph Drapeau: 1829-1860. Luce-Gertrude (Mme Casault) fut la cheville ouvrière dans toute l'administration des seigneuries héritées de son père.

**Tessier**, Ulric-Joseph: 1860-1892. Époux d'Adélaïde Kelly, fille d'Adélaïde Drapeau et d'Augustin Kelly. Ulric-Joseph Tessier racheta toutes les parts des sœurs Drapeau.

Après l'abolition du régime seigneurial en 1854, les seigneurs conservèrent le droit de collecter la rente constituée, c'est-à-dire les redevances héritées du système seigneurial réunies en une seule rente. Comme celle-ci ne fut jamais augmentée, elle devint de plus en plus négligeable au XX<sup>e</sup> siècle, alors que les héritiers des seigneurs d'autrefois rejoignaient lentement les rangs des simples citoyens.

## Dates de l'arrivée des familles qui ont fait souche à Rimouski

N. B. Les dates réfèrent à la première entrée au registre de l'état civil, qui atteste la présence de telle famille à Rimouski. Cela n'exclut pas que cette famille soit arrivée plus tôt. Par exemple, nous avons la première mention de Joachim Vautour dans le registre seulement en 1730, alors que nous savons par l'aveu et dénombrement qu'il était là en 1724.

1701 --- Lepage, Laurent (Saint-Laurent), Gosselin  
1712 --- Beaulieu, Desrosiers (aussi Dutremble), Pominville.  
1714 --- Moreau  
1717 --- Pineau, Côté  
1720 --- Gasse (ou Gace)  
1726 --- Poulin  
1727 --- Gagnon  
1730 --- Gagné, Vautour  
1733 --- Lévesque  
1734 --- Ruest  
1738 --- Bouillon  
1746 --- Canuel  
1756 --- Lapointe  
1757 --- Morin, Banville  
1758 --- Brisson  
1763 --- Bonenfant  
1764 --- Dubé

Après cette date, les entrées au registre sont trop fragmentaires pour que l'on puisse en tirer des informations fidèles.

## Pierre Saint-Laurent, le pionnier

Parmi les pionniers de Rimouski, Pierre Saint-Laurent (ou Laurent) tient une place toute spéciale. Arrivé avec René Lepage de Sainte-Claire, Pierre était à peine âgé de vingt ans, alors que le seigneur approchait de la quarantaine. On peut même dire que c'était cette différence d'âge qui marquait le plus la distance entre les deux hommes. Il ne faut pas se faire d'illusions sur la prééminence du seigneur à cette époque-là. Les deux arrivants ont dû exploiter toutes les ressources de leur imagination pour survivre. Ensemble, ils ont ramé, bûché, pêché, chassé et construit leur maison. Nous avons de bonnes raisons de croire que René Lepage éleva la maison seigneuriale sur le site de l'actuel Musée régional et Pierre Saint-Laurent, son censitaire, se tailla une terre de sept arpents de front sur le lot situé à l'ouest de la ligne de séparation entre Rimouski et Rimouski-Est.

On donne 1696 comme date de l'arrivée de René Lepage à Rimouski, mais aucune preuve documentaire ne permet de le confirmer. Il est probable que le seigneur et son censitaire avaient quitté l'île d'Orléans quelques années auparavant. D'une part, nous savons que le Sieur Lepage avait loué sa terre orléanaise en 1693; puis, son épouse, Marie-Madeleine Gagnon, n'a pas eu d'enfant entre 1692 et 1699. Cela pourrait être la preuve d'une séparation prolongée. Après cette date, la famille Lepage recommençait à s'accroître de façon régulière. Autour de 1700, tout était prêt pour faire venir femmes et enfants en terre rimouskoise.

Le 12 janvier 1699, Pierre Laurent unissait sa destinée à celle de Constance Guérinet (ou Garinet), à Saint-François de l'île d'Orléans. L'épouse, fille de François Guérinet et de Constance Lepage, était la cousine du seigneur René Lepage de Sainte-Claire. Le nouveau couple était sûrement établi à Rimouski de façon permanente, au 31 août 1701. À cette date, Pierre Laurent et Constance Guérinet agissaient comme parrain et marraine à Geneviève, la fille de René Lepage. Par la suite, ils faisaient baptiser tous leurs enfants à Rimouski.

En 1736, l'intendant Hocquart reconnaissait la valeur du «*plus ancien habitant de Rimouski*». Cette année-là, l'intendant remettait une commission de subdélégué au père Charles Barbel, récollet, qui visitait régulièrement les paroisses de Rimouski, de Trois-Pistoles et de L'Isle-Verte. D'après cette commission, le Père était chargé de juger et de régler les différends qui pouvaient survenir entre les habitants desdites paroisses. Cependant, comme le missionnaire n'était habituellement que de passage, il devait déléguer sa charge au «*Sr LePage de St. Barnabé seigneur et capitaine de milice dud. lieu et à Pierre St. Laurent père plus ancien habitant que nous [Hocquart] commettons pareillement pour estre ses adjoints*». L'on comprend facilement qu'il aurait coûté trop cher aux habitants de se rendre à Québec pour les affaires mineures, à cause de l'éloignement et des frais que cela aurait occasionnés. Pour cette raison, l'intendant enjoignait aux résidents «*situez dans l'étenduë desd. lieux*» d'obéir et de se conformer aux jugements rendus par le seigneur et le plus ancien habitant de Rimouski. (Voir la commission de Hocquart, 16 juin 1736, dans la partie [Documents](#)).

Cette preuve d'estime était sûrement bien méritée. En 1738, le pionnier agissait comme premier marguillier pour voir à l'administration de l'argent donné à la fabrique de Saint-Germain. On doit considérer Pierre Saint-Laurent comme le co-fondateur de Rimouski, avec le seigneur René Lepage de Sainte-Claire. On ignore la date du décès de ce pionnier de même que celle de son épouse, Constance Guérinet. Il est certain que tous les deux étaient encore vivants au 12 juillet 1739. Ce jour-là, alors âgé de soixante et quatre ans, Pierre Saint-Laurent recevait chez lui le père Charles Barbel qui devait agir comme notaire. Par testament, le plus ancien habitant de Rimouski léguait sa terre<sup>1</sup> et sa maison à son fils Joseph, époux de Louise Rioux, fille du seigneur Nicolas Rioux de Trois-Pistoles. Les autres enfants du testateur, Pierre, époux de Marie Halard; Joseph Gasse, époux d'Isabelle; Jacques Bouillon, époux de Françoise et Ambroise (mineur) acquiesçaient à la donation faite par leur père. Il est à remarquer qu'Isabelle et Françoise n'agissaient pas par elles-mêmes pour un acte qui les concernait directement. Elles étaient représentées par leur mari, Joseph Gasse et Jacques Bouillon.

Pierre Saint-Laurent et Constance Guérinet ont laissé de nombreux descendants dans la région du Bas du fleuve<sup>2</sup>. Ces fils de pionniers ont continué l'œuvre de leurs ancêtres dans plusieurs domaines où ils ont contribué à accélérer le développement de notre région. Se souviennent-ils de Pierre et de Constance qui ont passé toute leur vie d'adulte sur une terre de sept arpents de front, en bordure de la rue Saint-Germain, en descendant vers Saint-Yves. Le père et la mère de toutes les familles Saint-Laurent rimouskoises avaient pour horizon l'île et le fleuve, sur la rue devenue de nos jours la plus commercialisée de la ville de Rimouski.

---

### Notes

<sup>1</sup> On attribua à cette terre – les trois arpents légués à Joseph – le numéro un, lors de la confection du cadastre en 1877; elle est demeurée dans la famille Saint-Laurent jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Les quatre autres arpents détachés du lot d'origine de sept

---

arpents de front ont été légués par l'ancêtre à ses quatre autres enfants (Dépôt de deux documents, notaire Nicolas Boisseau, ANQQ, 30 juillet 1739).

<sup>2</sup> Un Joseph Saint-Laurent est décédé le 6 septembre 1759, pendant le siège de Québec. Il s'agit, soit du fils, soit du petit-fils de Pierre Saint-Laurent et de Constance Guérinet. (Voir Jean-Yves Bronze, *Les morts de la guerre de Sept Ans au cimetière de l'Hôpital-Général de Québec*, p. 108).

## L'épidémie de 1733 et la famille Gosselin

En 1733, la Nouvelle-France était de nouveau aux prises avec une maladie épidémique qui sévissait dans toute la vallée du Saint-Laurent. La variole, appelée aussi petite vérole, faisait partout des victimes et dans les villes de Québec et de Montréal, le nombre des malades se comptait par milliers. Cette fois-ci, la petite mission de Saint-Germain-de-Rimouski n'allait pas y échapper.

La mort s'acharna sur la famille de Pierre Gosselin, le mari de Marie-Madeleine Garinet qu'il avait épousée à Rimouski le 1<sup>er</sup> septembre 1701. Le pionnier était décédé vers 1725, bien avant le début de l'épidémie. Son fils Louis était mort à l'Hôtel-Dieu de Québec en 1727, à l'âge de vingt ans. Quand la petite vérole se propagea à Rimouski, au mois de juin 1733, quatre personnes en moururent, tous membres de la famille de Pierre Gosselin. On pourrait croire que quatre décès représentent un bilan bien peu élevé, mais ce n'est pas le cas si l'on considère que la population de Saint-Germain atteignait alors au plus 50 habitants. La proportion des décès était à près semblable à celle que l'on pouvait obtenir à partir des chiffres de mortalités observés dans toute la Nouvelle-France cette année-là<sup>1</sup>.

Ce qui est plus grave, c'est que parmi les quatre personnes décédées, il y avait trois jeunes hommes qui se seraient mariés dans notre région et y auraient établi leur famille, au moment où nous avons tellement besoin de tous nos effectifs. La mère, Marie-Madeleine Garinet, précédait ses fils au tombeau, le 10 juin 1733. Joseph (29 ans) et François (environ 21 ans) la suivaient les 15 et 25 du même mois. Quand la maladie emporta Augustin (27 ans), le 4 juillet, tous les fils de Pierre Gosselin avaient disparu<sup>2</sup>. Ce pionnier ne peut donc être l'ancêtre de cette famille dans notre région puisque toute sa descendance mâle était décédée à la suite de l'épidémie de 1733.

Seules survécurent, après 1733, les quatre filles dans la famille de Pierre Gosselin. Elles ne se fixèrent pas à Rimouski où la maison familiale était déserte et la terre défrichée, à l'abandon. Cela entraîna tout un remaniement dans les concessions des terrains des premiers habitants.

Pour la première fois de son histoire, la population de Rimouski avait fait l'expérience de la maladie épidémique. Il faut reconnaître que, somme toute, elle s'en était assez bien tirée. On avait fui comme la peste la maison des Gosselin, ce qui ajoutait évidemment au désarroi de la famille éprouvée. En contrepartie, on avait réussi à circonscrire les méfaits de la maladie et à empêcher qu'elle ne se propage dans tous les foyers rimouskois.

Les habitants ne pouvaient pas prévoir à cette époque-là que le mauvais sort n'avait fait que de frapper à la porte. Le pire était à venir...

---

### Notes

<sup>1</sup> Rénald Lessard, *Pratique et praticiens en contexte colonial: le corps médical canadien aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles*, I: 50-68.

<sup>2</sup> Registre de l'état civil de Rimouski pour l'année 1733.

# La confirmation de Pierre Lepage de Saint-Barnabé

(Extrait de la relation du voyage de Clément Pagès, prêtre de Saint-Sulpice, RAPQ 1947-1948, p. 24 ss.)

## *Juin-août 1741*

*On appareilla le lendemain [sic] de notre arrivée, c'est-à-dire le 8 de juin par un bon petit frais qui nous servit bien pendant quelques jours. On tira le coup de partance à 3 h. du matin. [...]*

*Nous avons eu bien des mauvais tems pendant toute la traversée. Nous avons été jettés [sic] par les vents contraires du côté du nord où nous avons eu grand froid. Nous n'avons pas eu beaucoup de malades, grâce au Seigneur. On n'a jetté que 4 hommes dans la mer: on a regardé cela comme bien peu de choses pour une traversée de quatre-vingt-cinq jours. [...]*

*On appareilla le lendemain 8 d'aoust [1741] et on fut mouiller à 3 ou 4 lieues plus haut vis à vis l'isle Saint Barnabé. Nous avons resté plusieurs jours dans cet endroit. M. le commandant envoya la chaloupe [sic] à terre pour prendre des rafraichissements pendant ce tems là. Le 13 d'aoust, M. Le Page, seigneur de Saint Barnabé, vint, avec plusieurs de ses enfants et quelques habitants du pays, recevoir la confirmation. M. l'évêque [de Pontbriand] la leur donna sur le gaillard. Il la donna aussi à deux sauvages micmacs de nation qui étoient venus à bord le même jour. On les confessa par interprète, n'entendant pas le françois ou du moins ne le scachant pas parler. Plusieurs Messieurs s'ennuyant beaucoup à bord résolurent de s'en aller à terre pour chercher des voitures, afin de se rendre plus vite à Québec. Ils profitèrent de la chaloupe de M. Le Page. Ils furent rendus dans 4 ou 5 jours à Québec. Les uns en canot, les autres en calèche. C'est un (sic) espèce de phaeton fort en usage dans ce pays cy en été; car en hyver, on se sert de cariole: c'est ainsi qu'on nomme une espèce de chaise à deux places sans roue que les chevaux trrainent sur la glace ou sur la neige. On fait avec ces voitures trois lieues par heure quand la rivière est bien prise ou quand les chemins sont bien frayés.*

*On appareilla le même jour après le départ de ces messieurs. Nous fumes mouiller vis à vis les isles du Bic. Nous y avons séjourné trois jours et demy. Il nous est arrivé assés souvent de courir des bordées en louvoyant sans avoir gagné une lieue à la fin de la journée. Les vents nous ont été bien contraires et sur mer et dans la rivière. Nous avons chanté la messe le jour de l'Assomption et les litanies de la T.S.V. à l'issue de vêpres. J'eus l'honneur d'accompagner le lendemain M. l'évêque [de Pontbriand] à l'isle du Bic où l'on envoyoit la chaloupe pour faire du bois. Je me prosternay à terre en arrivant pour adorer et remercier Dieu de m'avoir conduit avec tant de bonté dans cette terre étrangère. [...]*

*Nous avons vu dans les différents endroits où nous avons mouillé plusieurs habitants qui sont venus porter des rafraichissements. Nous y avons aussi vu en différens tems plusieurs sauvages micmacs, qui nous ont porté du gibier. On les a fait boire et manger et on leur a donné de la poudre et du plomb.*



**Note:**

Les trois articles suivants sont des extraits tirés textuellement du *Journal du marquis de Montcalm*. On trouvera dans la partie Documents seulement des manuscrits reproduits *in extenso*. Dans son ensemble, le *Journal* est bien connu et a été exploité abondamment par les historiens. Mais on a utilisé cette source avant tout en ce qui concerne les exploits guerriers du marquis de Montcalm. Dans les trois articles suivants, on trouvera les observations de Montcalm à partir du moment où il a été en vue des côtes de l'estuaire, pendant son premier voyage en Amérique, au mois de mai 1756. Les titres ont été ajoutés et plusieurs parties marquées entre crochets [...] n'ont pas été reproduites.

## De Mont-Louis à l'île Saint-Barnabé

*6 mai 1756 – Nous nous sommes trouvés au point du jour à portée du Mont-Louis, et comme il y avoit de la brume, nous avons tiré un coup de canon, pour juger à quelle distance nous étions de la terre. Nous avons navigué toute la journée à une lieue de la terre, rangeant le long de la côte les montagnes Saint-Anne, les Mamelles de Matane, l'île Saint-Barnabé et nous sommes venus mouiller à neuf heures du soir par quinze brasses entre l'île Saint-Barnabé et l'île du Bic. La journée a été très froide et quoique au 6 de mai, de la neige sur la côte; il a même neigé dans la journée. [...]*

*Les premières habitations que l'on trouve vers la côte du Sud sont à Saint-Barnabé; aussi les vaisseaux françois commencent à y arborer le pavillon. La paroisse se nomme Rimouski; il y a trente-six familles; c'est une mission dépendante des Récollets; car les missions du Canada sont gouvernées par les Jésuites, les Récollets, les prêtres de Saint-Sulpice et ceux des missions étrangères. Le seigneur ou concessionnaire de cet endroit est un M. Lepage; je dis seigneur parce que les concessionnaires ont, comme en France, droit de justice, honneur d'église et des droits seigneuriaux, comme lods et moulins banaux. [...]*

*L'île Saint-Barnabé a une lieue et un quart de long, elle est de la dépendance de la seigneurie de Rimouski, et elle est habitée par un gentilhomme breton des environs de Morlaix, qui par singularité ou dévotion y mène la vie d'un ermite, et se sauve même dans les bois, si on cherche à l'aborder lorsque les bâtiments y mouillent. [...]*

## L'île du Bic

*7 mai 1756 – Nous avons appareillé sur les quatre heures du matin, et nous avons trouvé une goélette mouillée à l'île du Bic; c'est une espèce de petit bâtiment dont on se sert beaucoup dans les mers de l'Amérique. Cette goélette retournoit à Louisbourg, venant de Québec; elle nous a fait d'autant plus de plaisir qu'elle nous a dit avoir rencontré dimanche un vaisseau françois de soixante canons. Ce sera le Héros qui aura fait une traversée encore plus belle que la nôtre. Cependant les navigateurs seront surpris de voir que de quatre à six heures et demie du soir, nous ne fussions qu'à hauteur du cap de Raye, et que nous ayons pu mouiller le 6 à neuf heures du soir, entre l'île Saint-Barnabé [sic] et l'île du Bic. Cette dernière île est le plus sûr mouillage qu'il y ait dans la côte du Sud. Cette même goélette nous a appris que les Canadiens et sauvages avoient fait beaucoup de courses, et avoient brûlé en dernier lieu les provisions de bouche et de guerre que les Anglois conduisoient à leur fort de Chouaguen. Nous l'avons chargée de compliments pour M. de Drucour, gouverneur de l'Ile-Royale, et pour nos bataillons d'Artois et de Bourgogne. Il faut avoir été longtemps sur mer sans faire rencontre d'aucun bâtiment pour connoître le plaisir que l'on a d'en rencontrer de sa nation, et qui vous donne quelques nouvelles, fussent-elles indifférentes à plus forte raison, quand elles sont intéressantes. [...]*

## De l'île aux Basques à l'île Verte

*7 mai 1756 – Nous avons rangé à bâbord l'île aux Basques, elle a pris ce nom de ce qu'on y faisoit autrefois la pêche aux baleines. On y voit encore d'anciens fourneaux pour en tirer l'huile. Sur le midi, y ayant calme, nous avons mouillé par le travers de l'île aux Pommes, où il n'y a aucune habitation; on l'appelle ainsi à cause de la quantité étonnante d'une plante rampante qui produit un petit fruit rouge, ressemblant pour la figure à celui qui est connu dans les provinces méridionales de France sous le nom d'azerole. Dans le printemps, ce fruit est dans sa maturité d'un goût délicieux très estimé des sauvages et des Canadiens. On en fait de bonne liqueur. Sur les trois heures nous avons appareillé, nous avons rangé à tribord la rivière Saguenay et Tadoussac, que l'abbé Langlet et presque toutes les cartes désignent comme une grande ville qui n'a jamais existé que dans leur imagination. Il est vrai qu'il y a des cabanes habitées par environ trois cents sauvages et un comptoir au domaine. Jadis c'étoit où se rendoient tous ces sauvages pour vendre leurs pelleteries, commerce qui a été transporté à Montréal, qui est plus à leur portée, et où il s'est établi une grande ville. Le vent qui a été faible toute la journée, et le jusant qui nous a contrariés toute la journée, nous a obligés de mouiller par vingt-cinq brasses à la pointe de l'Ile-Verte. J'observai qu'il n'y a point de mouillage par le travers de l'Ile-Verte. Il faut toujours mouiller avant ou après; le long de l'île, le fond est de roche, et il y a plus de soixante brasses. Nous n'avons fait que douze lieues de demie. [...]*

## La pêche au saumon dans l'anse aux Coques

Au printemps de 1758, notre gouverneur, le marquis de Vaudreuil, avait bien assez de soucis en tête. Depuis deux ans, la guerre battait son plein en Amérique du Nord. Le gouverneur craignait de voir arriver à tout moment la flotte britannique qui devait concerter son action avec les forces anglo-américaines. De plus, ses querelles incessantes avec le marquis de Montcalm venaient compliquer une situation déjà assez tendue. Vaudreuil prenait tout de même le temps de s'occuper de la petite administration; au mois de mai 1758, il émettait une ordonnance réglant la propriété de la pêche au saumon dans l'anse aux Coques.

D'après cette ordonnance, Vaudreuil faisait de Paul Lepage de la Molaie (aussi Molé) le seul concessionnaire de toute la pêche au saumon dans l'anse aux Coques située à une quinzaine de kilomètres en bas de Rimouski. Le Sieur Lepage de la Molaie, seigneur de Pointe-au-Père, exploitait cette pêche depuis quatre ans et il prenait la précaution de faire confirmer son privilège par le gouverneur de la Nouvelle-France, prévoyant sans doute la fin du régime français. Vaudreuil était très explicite et concédait au seigneur pêcheur le droit de la pêche au saumon, à l'exclusion de tous les autres habitants *«jusques à ce que nous en ayons autrement ordonné conjointement avec M. L'intendant»*.

Comme la Nouvelle-France devenait définitivement britannique en 1763, notre dernier gouverneur ne fut jamais en mesure d'en ordonner autrement. Cependant, sa signature apposée au bas l'ordonnance de 1758 allait suivre son cours pendant plusieurs années.

Paul Lepage de la Molaie n'a pas manqué d'exploiter le privilège que lui avait accordé le gouverneur de la Nouvelle-France. Le seigneur pêcheur n'avait qu'une idée en tête: sa pêche à saumon. Lors du partage de sa seigneurie, en 1775, entre lui-même et les héritiers de Pierre Lepage de Saint-Barnabé, il n'était même pas sur le terrain pour surveiller l'arpentage. Il avait confié cette tâche à un représentant de l'autre partie pendant qu'il était allé inspecter ses installations de pêche. Cependant, pour s'assurer d'un pied-à-terre, il concédait une grande partie de l'anse aux Coques à ses deux enfants: Louis-Alexandre et Isabelle. Celle-ci recevait les huit arpents de front qui se terminaient à la pointe «des petits bouleaux», s'opposant à la pointe de l'ouest où est située aujourd'hui l'église de Sainte-Luce. Quant à Alexandre, il recevait en partage huit arpents attenants à la concession de sa sœur et sur sa partie coulait le petit ruisseau qui se trouve au fond de l'anse aux Coques. Ce site a été occupé au XX<sup>e</sup> siècle par l'Hôtel Sainte-Luce, devenu ensuite l'Hôtel de la Mer. Parmi leurs obligations, Alexandre et Isabelle devaient remettre au seigneur, leur père, *«cinq saumons boucannés»* pour chacune des cent prises de cette espèce.

En 1790, Joseph Drapeau faisait l'acquisition de toutes les seigneuries de la famille Lepage dans le Bas du Fleuve. Le nouveau seigneur était loin d'être tendre en affaires. Comme il voulait être sûr de posséder tous les droits rattachés aux terres qu'il venait d'acquérir, il réunissait au bureau du notaire Pierre-Louis Descheneaux trois notables de la ville de Québec: Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry, Joseph Brassard Descheneaux et Nicolas-Gaspard Boisseau. Ceux-ci allaient certifier devant ledit notaire que la signature apposée sur l'ordonnance de 1758 était bien celle de Vaudreuil et que le document était authentique. Ainsi muni d'une telle certification, le seigneur Drapeau pouvait faire valoir aux habitants de l'anse aux Coques que le droit accordé à son prédécesseur lui appartenait, en toute justice. Le saumon fumé se vendait bien au magasin du Sieur Drapeau à la basse-ville de Québec. À tout seigneur, sa part de poissons.

À cette époque-là, la ressource était sûrement très abondante, mais de nos jours, le poisson rose, le roi des mers, a disparu de ces parages. Au XX<sup>e</sup> siècle, les eaux de l'anse ont vu défiler bien plus de baigneurs que de poissons roses. On a peine à imaginer que le ruisseau, qui n'est plus qu'un ruisselet, a pu servir autrefois à la remontée des saumons. Pourra-t-on seulement sauver les espèces menacées comme l'éperlan, la sole et les coques? Cependant, il serait illusoire de vouloir retourner à un état de nature tel que l'ont connu nos ancêtres. Le seigneur pêcheur, Paul Lepage de la Molaie, ne reviendra plus aborder à l'entrée du ruisseau sur sa barque chargée de poissons<sup>1</sup>.

---

### Note

<sup>1</sup> Voir l'original et la copie dactylographiée de l'ordonnance de Vaudreuil dans l'annexe 2.

## **Annexe 2: Documents reproduits *in extenso***

### ***L'aveu et dénombrement pour les fiefs de Rimouski et de Rivière-Métis, 25 août 1724***

(Les titres entre crochets ont été ajoutés. La mention «sic» n'apparaît pas pour les mots orthographiés de façon usuelle selon l'ancien français.)

#### **[Les héritiers de feu René Lepage]**

*En procédant à la confection dud. terrier est comparu en notre hotel Sr. Pierre Le Page de St. Bernabé [sic] dem.t à Rimousky fils aîné de feu Sr René Le Page de S.te Claire et en cette qualité prop.re pour moitié des fiefs vulgairement nommés de Rimousky et la Rivière Mitis scitués au Sud du fleuve St. Laurent cy après expliqués et encore comme prop.re pour un septième avec ses frères cy après nommés dans les deux treizième [sic] de l'autre moitié desd.fiefs à cause des professions de Gennevieve et Reine LePage ses sœurs, La première religieuse hospitalière à Montréal et la seconde religieuse Ursuline en cette ville, faisant aussy pour Sr Louis LePage curé de la Chesnaye, Germain âgé de 28 ans, René âgé de 14 ans, Paul âgé de 13 ans, Joseph âgé de 12 ans, Nicolas âgé de 11 ans, Margueritte âgée de 26 ans, Agathe âgée de dix huit ans, Marie Agnes âgée de dix sept ans, Angélique âgée de seize ans et pour Marie Anne LePage âgée de neuf ans ses frères et sœurs héritiers chacun pour un treizième dans l'autre moitié desd. fiefs, et encor lesd. Louis, Germain, René, Paul, Joseph et Nicolas LePage propriétaires chacun pour un septième dans lesd. deux treizième [sic] de lad. Moitié dud. fief à cause des professions de leurd. Sœurs religieuses,*

#### **[Le fief de Rimouski]**

*Lequel esd. noms a avoué et déclaré tenir de Sa Majesté les deux fiefs scitués au sud du fleuve St. Laurent, Le premier contenant deux lieües de front sur deux lieües de proffondeur tenant du costé du nord est à une terre en fief appartenant à Pierre Lessard, du costé du sudouest au fief du Bicq appartenant aux représentans le feu Sr. de Vitré, pard.t led. fleuve St. Laurent et par derrière les terres non condédées,*

#### **[Le fief de Rivière-Mitis]**

*Et le second qui est led. fief de la rivière Mitis contenant une lieüe de front sur led. fleuve moitié au dessus et l'autre moitié audessous de lad. rivière sur pareille proffondeur d'une lieüe, tenant du costé du nord est à un fief appartenant aux représentans le feu Sr. Despeiras con.er au Con.el supérieur de cette ville et du costé du sudouest à un autre fief vulgairement nommé l'ance au cocq appartenant aux représentans le feu Sr. Louis LePage, pard.t led. fleuve et par derrière les terres non concédées le tout à titres de fiefs et seigneuries haute moyenne et basse justice*

#### **[Charges, clauses et conditions]**

*A la charge de la foy et hommage à rendre et porter au chasteau St. Louis de Québec duquel lesd.fiefs relèvent aux droits et redevancés accoustumés s.l la coustume de Paris et aux autres charges clauses et conditions portées aux titres énoncés en l'acte de foy et hommage que led. comp.t esd. noms en a rendu à Sa Majesté entre nos mains le vingt du présent mois*

#### **[Le domaine de Rimouski]**

*Sur lesquels fiefs, scavoir sur celuy de Rimousky il y a un domaine estably contenant quinze arpens de front sur la proffondeur dud. fief sur lequel il y a une maison moitié colombage et moitié pièces sur pièces de cinq.te deux pieds de long sur vingt deux de large, une grange de charpente de quarente [sic] deux pieds de long sur vingt de large, une écurie de mesme de vingt pieds en quarré et une estable aussy de charpente de vingt quatre pieds de long sur vingt de large, vingt cinq arpens de terre labourable et la grève pour prairie,*

*Que dans la censive dud. fief à commencer au Nord Est sont les habitans qui suivent scavoir*

#### **[François Vautour]**

*François Trestoure [Vautour] qui possède troirs arpens de front sur quarente [sic] de proffondeur chargé de quinze sols et un chapon de rente par arpens de front et un sol de cens lequel n'y est point basty et a seulement deux arpens de terre labourable.*

#### **[Jean Guy]**

*Qu'audessus est Jean Guy qui possède trois arpens de front sur lad. proffondeur chargés des mesmes cens et rentes lequel n'a aucun bastiment mais seulement trois arpens de terre labourable.*

**[Etienne Chicot ou Sicotte]**

*Qu'audessus est Estienne Chicot qui possède trois arpens de front sur lad. Proffondeur chargés des mesmes cens et rentes lequel a maison grange et estable et environ dix arpens de terre labourable.*

**[Jean Moreau père]**

*Qu'audessus est Jean Moreau père qui possède trois arpens et demy de front sur lad. proffondeur chargés des mesmes cens et rentes lequel a maison grange et estable et environ dix arpens de terre labourable.*

**[Ignace Moreau]**

*Qu'audessus est Ignace Moreau fils qui possède trois arpens de front sur lad. proffondeur chargés des mesmes cens et rentes lequel n'a aucun bastiment mais seulement deux arpens de terre labourable.*

**[Jean Moreau fils]**

*Qu'audessus est Jean Moreau fils qui possède quatre arpens de front sur lad. proffondeur chargés des mesmes cens et rentes lequel n'a aucun bastiment mais seulement quatre arpens de terre labourable.*

**[Joseph Gasse]**

*Qu'audessus est Joseph Gace qui possède trois arpens de front sur lad. proffondeur chargés des mesmes cens et rentes lequel a une maison et hangard [sic] et huit arpens de terre labourable.*

**[Louis Laneau]**

*Qu'audessus est Louis Laneau qui possède trois arpens de front sur lad. proffondeur chargés des mesmes cens et rentes lequel a un hangard [sic] et huit arpens de terre labourable.*

**[Joseph Langoumois]**

*Qu'audessus est Joseph Langoumois qui possède quatre arpens de front sur lad. proffondeur chargés des mesmes cens et rentes lequel n'y réside point et a seulement quatre arpens de terre labourable.*

**[Michel Dutremble ou Desrosiers]**

*Qu'audessus est Michel Dutremble qui possède quatre arpens de front sur lad. proffondeur chargés des mesmes cens et rentes lequel a maison grange et estable et douze arpens de terre labourable.*

**[Pierre Gosselin]**

*Qu'audessus est Pierre Gosselin qui possède six arpens de front sur lad. proffondeur chargés des mesmes cens et rentes lequel a maison grange et estable et quinze arpens de terre labourable.*

**[Pierre Laurent ou Saint-Laurent]**

*Qu'audessus est Pierre Laurent qui possède sept arpens de front sur lad. proffondeur chargés des mesmes cens et rentes lequel a maison grange et estable et dix arpens de terre labourable.*

**[Le domaine]**

*Qu'audessus est le domaine cy devant expliqué.*

**[Germain Lepage de Saint-François]**

*Qu'audessus est Germain LePage de St. François qui possède huit arpens de front sur deux lieües de proffondeur chargés de cinq sols de reconnoissance et un sol de cens lequel n'y est point basti et a seulement deux ou trois arpens de terre labourable.*

**[Pierre Lepage de Saint-Barnabé]**

*Qu'audessus est [espace en blanc] LePage de St. Bernabé [sic] qui possède environ vingt arpens de front sur deux lieües de proffondeur chargés des mesmes cens et rentes lequel a maison grange et estable escurie et bergerie et dix huit arpens de terre labourable.*

**[Louis Lepage de Sainte-Claire]**

*Qu'audessus et au sudouest de la rivière de Rimousky est une concession de douze arpens de front sur la proffondeur dud. fief appartenant au Sr. LePage curé de Lachenaye chargés des mesmes cens et rentes lequel n'y a aucun bastiment mais seulement neuf arpens de terre labourable.*

**[Le fief de Rivière-Mitis]**

*Que sur led. fief de la rivière Mitis il n'y a encore aucun établissement ny deffrichement.*

**[La terre de Sainte-Claire]**

*Déclare en outre led. Sr. comparant faisant pour tous sesd. frères et sœurs qu'il possède dans la censive du domaine du Roy une terre vulgairement nommée de Ste Claire contenant une lieüe de front, led. front à prendre à une ligne qui sera tirée nord est et sud ouest pour terminer la proffondeur de la concession du Sr. Couillard de L'Epinaï scituée à la rivière du Sud avec deux lieües de proffondeur, joignant d'un costé au nord est la prolongation de la ligne qui fait la séparation des terres dud. Sr. de Lespinay d'avec celle du Sr. Amiot de Vincelotte d'autre costé au sud ouest les terres non concédées d'un bout au nord ouest lad. ligne qui termine la proffondeur de lad. terre dud. Sr. de Lepinaï et d'autre bout au sud est une autre ligne paralelle pour terminer lesd. deux lieües de proffondeur, le*

*tout à la charge de cinq sols de rente et six deniers de cens payables par chacun an au jour de St. Martin à la recette dud. domaine comme il paroist par le titre de concession qui en a esté faite aud. feu Sr. LePage de Ste. Claire par Mrs. Le comte de Frontenac et de Champigny gouverneur général et intendant en ce pays en datte du 17 mars gbj.c [mil six cent] quatre vingt treize confirmé par brevet de Sa Magesté en datte du quinze avril 1694. Les originaux desquels titres led. comp.t nous a représenté [sic] et offert de payer à la recette dudit domaine les cens et rentes qui peuvent estre deubs pour raison de lad. concession sur laquelle terre il n'y a aucun établissement ny deffrichement.*

*Lesquels aveus dénombrement et déclaration led. Sr. comparant esd. noms nous a déclaré contenir vérité et a signé*

*Lepage de St. Bernabé [sic]*

*Bégon<sup>1</sup>*

---

**Note**

1. *Aveux et dénombremens*, ANQQ, vol. I, f.183v.-186r.

***Commission au R.d Père Charles Barbel récolet (sic), conjointement avec le S.r LePage de S.t Barnabé et Pierre S.t Laurent père ses adjoints, de subdélégué pour les paroisses de Rimouski et autres  
16 juin 1736***

***Gilles Hocquart &***

*Estant nécessaire d'establi dans l'étenduë des paroisses de Rimouski, de la Rivière des Trois pistoles, et de la Rivière verte qui sont situées dans le bas du fleuve S.t Laurent à plus de cinquante lieuës de Québec un subdélégué pour régler et juger sommairement les différends qui peuvent survenir entre les habitans établis dans l'étenduë desd. paroisses eü égard à l'éloignement où ils sont et aux frais qu'il leur en couteroit pour se pourvoir devant les juges ordinaires de cette ville,*

*Nous en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Magesté avons commis et établi commettons et établissons le R.d Père Charles Barbel Récolet (sic) missionnaire desd. lieux notre subdélégué en lad.e qualité et conjointement (sic) avec le S.r LePage de S.t Barnabé seigneur et capitaine de milice dud. lieu et Pierre S.t Laurent Père plus ancien habitant que nous commettons pareillement pour estre ses adjoints régler et terminer les différends et contestations qui pourront (sic) naitre entre lesd. habitans situez dans l'étenduë desd. lieux cy dessus en matière personnelle seulement*

*Mandons au S.r LePage de S.t Barnabé de tenir la main à l'exécution des jugemens qui seront rendus par lesd. subdélégué et adjoints, et auxd. habitans d'y obéir et s'y conformer; En témoin de quoy nous avons signé les présentes, icelles fait contresigner par notre secrétaire et y avons fait apposer le cachet de nos armes.*

*Fait et donné à Québec le seize juin mil sept cent trente six*

***Hocquart<sup>1</sup>***

---

**Note**

1. ANQQ, *Ordonnances des intendants*, cahier 24, f.67.



Pierre Rigaud M<sup>ie</sup>  
de Laudrecil Commandeur  
de l'ordre Royal et Militaire de  
St. Louis Gouverneur et Lieutenant  
General pour le Roy en toute la  
nouvelle France terres et pays de  
la Louisiane.

Nous avons maintenant jusqu'à  
nouvel ordre le Sr. Mole le Page  
dans la possession de l'établissement  
de poste à saumon qu'il a fait  
depuis quatre ans à l'anne aux  
coys. Defendons à tous habitants et  
autres personnes de luy causer  
aucun trouble ny empêchement  
sous peine de désobéissance jusques  
à ce que nous en ayons autrement  
ordonné conjointement avec M.  
l'intendant.

fait à Montreal le 14 May 1758.

Laudrecil

## **Ordonnance de Vaudreuil**

### **La pêche au saumon dans l'anse aux Coques, 14 may 1758**

**PIERRE RIGAUD M.is DE VAUDREUIL** Commandeur de L'ordre Royal et Militaire de St.Louis Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy en toute la nouvelle france terres et pays de la Loüisiane.

**NOUS** avons maintenu jusqu'à nouvel ordre le Sr. Molé le Page dans la possession de l'établissement de pesche à saumons qu'il a fait depuis quatre ans à l'anse aux coqs. Défendons à tous habitans et autres personnes de luy causer aucun trouble ny empechement sous peine de désobéissance jusques à ce que nous en ayons autrement ordonné conjointement avec M. L'intendant.

Fait à Montréal le 14 may 1758.

Vaudreuil<sup>1</sup>

---

#### Note

1. ANQQ, not. P.-Ls Descheneaux, 12 août 1791.

## **Vente [cession] à la charge d'une pension par Toussaint Cartier au S. Pierre Le Page de S.t Bernabé [sic], 24 mars 1764**

**Note:** ANQQ, not. J.-C. Panet, original s.s.p. déposé chez ce notaire le 13 août 1764. Une personne non identifiée a tracé à l'encre sur les mots du texte original presque effacé. C'est par erreur si ce document a été placé à la date du 13 août 1775. L'écriture de Jean-Claude Panet est presque illisible. Ce notaire a écrit un «quatre» qui ressemble fort à un «quinze». On a replacé le document à sa place lorsque l'erreur a été constatée. Il existe une copie collationnée, avec des variantes, de cette cession ou donation (et non «vente»). La collation a été faite par le notaire Pierre-Louis Descheneaux le 30 août 1790. (Voir aux ANQR, coll. Tessier, documents concernant l'île St-Barnabé, P1/ 26-11). À la même date et sous la même cote, on trouvera aussi la copie collationnée par P.-L. Descheneaux de la donation par Pierre Lepage de St-Barnabé (le premier du nom) à Toussaint Cartier, faite le 15 novembre 1728. Même si aucune source ne l'atteste, nous voyons dans ces deux copies notariées faites le même jour, le souffle du seigneur Joseph Drapeau. Les deux documents prouvent la propriété de la famille Lepage sur l'île St-Barnabé, par conséquent, la propriété du seigneur Drapeau qui venait juste d'acheter les seigneuries des Lepage. Il est à remarquer que l'île Saint-Barnabé n'est pas expressément mentionnée dans l'acte d'échange entre René Lepage et Augustin Roüer de la Cardonnière, le 10 juillet 1694. On trouvera d'autres documents concernant Toussaint Cartier dans l'étude de Mario Mimeault, *La légende de Toussaint Cartier, critique des sources*. (Voir *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. XIV, no 1, décembre 1990).

[La mention «sic» n'a pas été ajoutée pour les mots orthographiés d'une façon usuelle selon l'ancien français. Exemples: le mot «habitans»; les «y» à la place du «i», etc.]

**Par devant nous Paul Demolé subdélégué de monseigneur L'intendant Seigneur de la pointe au perre [sic] et de L'anse au Lard Cap.ne de milice de cette paroisse. Et le Sieur Jean Pinout [Pineau] officier de milice de cette paroisse du Sieur Louis Banville aussy officier de milice de cette paroisse et de tous les témoins cy desous [sic] signé fut présent le nommé Toussaint Cartier habitans et faisant les fonctions de solitude sur l'isle S.t Barnabé quy luy a été conséder [sic] par cy devant par le feu Sieur S.t Barnabé Seigneur enfin tout ce quy pouvoit en ocupé [sic] sur la dite ille [sic] ces [sic] pour quoy se trouvant trop agé a présent et à la veuille de ne pouvoir plus sortir de sa solitude sur la ditte terre à luy s[espace en blanc] a recourt au Sieur Pierre Lepage de St Bernabé [sic] Seigneur en partie de la Seigneurie [espace en blanc] et fils dudit Sieur quil luy [espace en blanc] de la ditte ille [sic] de prendre soin de luy comme il a fait la promesse Ledit Toussaint Cartier [espace en blanc] a fourny tous les nécessaire [sic] tans pour sa vie que pour son entretien selon sa solitude et qu'il promest luy faire encore toute sa vie durante et en revange du bon soin que ledit Sieur Lepage prend pour ledit Toussains Cartier leditt [sic] Toussains Cartier cède quytte et délaisse comme il a quytté cédé et délaissé par ces présentes au Sieur Pierre Lepage de S.t**

*Bernabé [sic] tant pour luy que pour ces [sic] hoirs toute la terre qu'il peut avoir ocupée [sic] sur la ditte ille [sic] et après sa mort ledit Toussains ne se réservant rien de tout ce quy peut luy appartenir de sur laditte terre tant de maisons que autres batimens quy peuve [sic] y estre et appartenir audit Toussains Cartier généralmens tans de sa solitude que autre quelquonque [sic] garentissans de tous troubles dette hypotèque [sic] et autre sans que personne puisse inquisté leditt [sic] Lepage de S.t Bernabé [sic] ny ses hoirs au moyens qu'il [sic] saquitteront de leur promesse quy sont spésifié [sic] cy dessus. Et en outre que le Sieur Lepage de S.t Bernabé [sic] soblige de fournir une vache à let [sic] tous les printemps et la reprendre tous les authomes [sic] pour l'hyverné [sic] tant que le dit Toussains pourra [sic] tenir sa solitude et en cas que leditt [sic] Toussains ne se trouve plus dans le pouvoir par age ou autrement de ne pouvoir plus resté [sic] sur la ditte ille [sic] le Sieur Lepage soblige de le reprendre chez luy et de lessay [sic] vivre selon sa solitude et d'en avoir soint [sic] comme de son propre terre [sic] puisqu'il est vray qu'il luy a fait un abandon de tout ce quy luy pouvoit appartenir comme aussy de luy faire [sic] dirre [sic] un service après son décèz car ainsy sont convenu les ditte partie [sic] prometant [sic] &c Renoncent [sic] &c fait et passé en la maison seigneurial [sic] de S.t Germain de Rimousky ce 24 mars 1764 de ce enquis après lecture faite suivant l'ordonnance nous avons signé avec lesditte partie [sic] excepté leditt [sic] Toussains quy a déclaré ne le scavoir a fait sa marque ordinaire*

*Lepage de St Barnabé*

*marque de Toussains  
Cartier + aprouvez*

*Ls Banville avec paraphe*

*Molé Lepage*

*Jean Pinout [Pineau]*

*Déposé le treize aoust mil sept cens soixante quatre en l'étude de Me Panet l'un des notaires soussignés*

*Sanguinet*

*Panet*

## **«L'Hermitte de l'île Saint-Barnabé»**

**Note:** «L'Hermitte de l'île Saint-Barnabé» est extrait du BRH, VOL. XLIII, p. 58 ss. L'article n'est pas signé, mais il est sûrement de Pierre-Georges Roy. Cet auteur y cite un passage du roman de Frances Moore-Brooke où il est question de l'hermite de Saint-Barnabé. Dans cet extrait, Ed. Rivers, un des personnages créés par la romancière, expédie une lettre à une amie qui demeure en Angleterre. Le Colonel Rivers y fait le récit de sa visite sur l'île Saint-Barnabé. Voici le texte de cette lettre imaginé par madame Moore-Brooke et présenté par P.-G. Roy:

*De l'île Saint Barnabé, le 13 octobre. [1766]*

*La singulière visite! Je viens de voir un hermite qui a vécu soixante ans seul dans cette île. Je l'ai abordé avec une forte prévention contre sa personne & son genre de vie: cet état, le plus contraire à la nature, selon moi, est si éloigné de mes idées qui se rapportent toutes à la société, que je n'avois pas grande opinion d'un hermite. Si j'étois un tyran & que je voulusse punir quelqu'un qui m'eût déplu, je ne trouverois rien de plus cruel que de le priver des douceurs de la société & de lui interdire tout commerce avec ses semblables.*

*Je suis sûr que je ne vivrois pas un an seul; je souffre même de ce degré de solitude qu'on éprouve sur mer, dans un vaisseau. Le premier plaisir que je ressentis en arrivant en Amérique, fut d'apercevoir des traces d'habitation humaine; le premier homme, la première maison, le premier feu Indien dont je vis la fumée s'élever au-dessus des arbres, me trasportèrent de joie: je sentis alors toute la force de ces liens qui nous unissent les uns aux autres, de cette sociabilité à laquelle nous devons notre bonheur sur la terre.*

*Revenons à mon hermite: son air m'a d'abord réconcilié avec lui: c'est un vieillard d'une taille avantageuse, quoiqu'il soit un peu voûté avec une barbe & des cheveux blancs comme neige: son regard annonce un*

homme qui a connu un sort plus doux & toute sa personne respire la bienveillance. Il m'a reçu avec cordialité, m'offrant des fruits qu'il avoit, du lait frais & de l'eau qu'il a puisée lui-même à une petite source auprès de sa maison.

Après quelques moments d'entretien, je lui ai témoigné combien j'étois surpris qu'un homme d'un naturel doux & humain, dont il venoit de me donner des preuves, mit son bonheur à fuir les hommes: & sans attendre sa réponse, je lui ai parlé sur ce sujet avec une effusion de cœur qu'il a supportée avec une attention & une douceur angélique.

Vous avez raison, m'a-t-il dit poliment: vous me semblez avoir un cœur sensible aux malheurs d'autrui. Mon histoire est courte et simple: j'aimai la plus aimable des femmes, j'étois aimé. L'avarice de nos parents qui avoient sur nous des vues intéressées, s'opposa à une union d'où dépendoit notre bonheur. Louise, ma chère Louise, me proposa de nous soustraire à cette tyrannie; elle avoit un oncle à Québec, auquel elle étoit chère. Les déserts du Canada, me dit-elle, nous offrent un azile que notre patrie nous refuse. Nous nous mariâmes secrètement & nous partîmes. Notre voyage ne fut point heureux; je fus obligé de relâcher sur la rive opposée pour aller chercher des rafraîchissemens pour ma chère Louise, qui souffroit; je revenois plein de la pensée consolante d'obliger ce qu'on aime, lorsqu'une tempête, qui s'éleva tout à coup, me força de chercher un abri dans cette baie. La tempête augmenta, j'étois dans des transes inexprimables. Le vaisseau, que je n'avois pas perdu de vue, secoué par les flots, étoit incapable de résister à leur violence. L'équipage se jeta dans la chaloupe; ils eurent l'humanité de prendre avec eux l'aimable objet de ma tendresse. Ils faisoient force de rames pour atteindre l'abri que j'avois gagné, chaque flot qui les arrêtoit étoit un trait qui me perçoit le cœur. J'étois sur la dernière verge d'eau, les yeux fixés sur eux, les bras étendus pour les recevoir. J'adressois au ciel les vœux les plus ardents, lorsqu'une vague immense couvre la chaloupe; j'entends un cri général, je m'imagine même avoir distingué la voix de Louise. La barque reparoit, ils redoublent d'activité, une seconde vague - je ne les vois plus.

Jamais ce terrible spectacle ne s'effacera de ma mémoire. Je tombai immobile sur le rivage, dans la plus cruelle agonie. Rendu à la vie, le premier objet qui s'offrit à mes yeux fut le corps inanimé de Louise que la mer avoit jeté sur le sable pour me donner la triste consolation de lui rendre les derniers devoirs. Ce tombeau renferme tout mon bonheur, & m'attache à cette terre sauvage; plein de ma douleur je fis vœu d'y attendre le moment qui me rejoindroit à celle que j'aimai. Tous les matins près de sa cendre froide, je plains son sort & conjure le ciel de hâter l'instant de notre réunion. Je sens que nous ne serons plus longtemps séparés, bientôt je la retrouverai pour ne la plus quitter.

En prononçant ces derniers mots, sans faire attention qu'il n'étoit pas seul, il s'est avancé précipitamment vers un petit oratoire qu'il avoit élevé sur le rivage près du tombeau de son épouse; là je l'ai vu se jeter à genoux, & respectant sa douleur je me suis retiré.

À sept heures du soir.

Je pense encore à ce pauvre hermite; j'ai fait seul cette triste visite, madame Des Roches & sa compagnie ne se sont pas souciés de m'y accompagner. Je ne saurois approuver son vœu, ni sa fidélité à le suivre; cependant le motif l'excuse & le rend même précieux à mes yeux. La dévotion seule est capable de répandre un baume salutaire sur les plaies que l'amour a faites. L'âme affoiblie, consumée par les feux de la tendresse, n'est pas susceptible de guérison par les remèdes ordinaires.

La conversation de ce vieillard n'étoit point celle d'un solitaire; je lui ai trouvé les grâces d'un esprit cultivé dans la société. Il a paru charmé de l'intérêt que j'ai pris à son sort: je voulois lui faire un présent, mais il ne reçoit rien.

Ed. Rivers

Inutile de dire que tout ce que met ici madame Brooke sous la plume de Ed. Rivers est de la pure fantaisie. Elle a transformé en un vulgaire roman d'amour l'histoire si simple et si pure de l'hermite de l'île Saint-Barnabé. Toussaint Cartier, d'après tout ce que nous pouvons voir, ne s'était établi dans l'île solitaire de Saint-Barnabé que pour y faire son salut.

[P.-G. Roy]

## *Vente des seigneuries de Rimouski par Louis Lepage de Saint-Germain à Joseph Drapeau, 24 juin 1790*

[La division par paragraphes a été ajoutée. Une immense tache d'encre trouée gêne la première page.]

*Fut Présent* Sieur Louis LePage de Saint Germain garçon majeur seigneur de Rimouski, Métis, Propriétaire de partie des terres de l'ance au Cocq et Sainte Claire, demeurant ordinairement sur son domaine à Rimouski de présent en cette ville de Québec,

*Lequel a par ces présentes reconnu qu'il est redevable à Monsieur Joseph Drapeau marchand de cette ville seigneur de Champlain à ce présent, de la somme de deux cents vingt sept livres six shellings courant en capital, de plus la somme de trente neuf livres huit shellings et cinq pence courant pour intérêts eschus sur ladite somme, frais de poursuite et dédies et des biens de lui dit Sieur Louis Lepage de Saint Germain faisant en total la somme de deux cents soixante six livres quatorze shellings et cinq pence courant.*

*Ledit Sieur Louis Lepage de Saint Germain ne pouvant payer ladite somme en argent désirant néanmoins satisfaire ledit Sieur Joseph Drapeau autant qu'il est en son pouvoir, il a par ces présentes cédé, quitté, transporté et abandonné dès maintenant et à toujours et promet garantir de tous troubles, dons douaires, dettes, hypothèques et tous autres empêchements généralement quelconques*

*Audit Sieur Joseph Drapeau à ce présent et acceptant acquéreur pour lui ses hoirs et ayant cause*

*Tous droits réels et personnels et propriétés, noms, raisons et actions qu'il peut avoir et prétendre tant comme fils aîné de Sieur Germain Lepage de Saint Germain et de Dame Geneviève Rioux ses père et mère, que comme ayant acquis les droits successifs de Sieur Prisque Côté et Geneviève Lepage, Gabriel Côté et Cécile Lepage ses oncles et tantes, de Sieur Jean côté et Sr. [sic] Elizabeth Lepage aussi ses oncles et tantes. Lesdits droits tels qu'ils appartiennent audit Sieur cédant à quelque titre que ce peut être.*

*Dans le total des fiefs et seigneuries l'isle Saint Barnabé étant audevant et des autres isles et islots si aucuns se trouvent dans le domaine dudit fief et maison et batiments en dépendants [sic] et autres circonstances quelconques, moulin à farine, moulins à si [sic], cens et rentes lots [sic] et ventes, arrérages d'iceux eschus jusques à ce jour, droits honorifiques, prérogatives, droits de pêche de chasse et autres quelconques conformément au titre de concession dudit fief – comme aussi dans le fief et seigneurie Métis, dans la terre de l'ance au Cocq et Sainte Claire sans du tout rien réserver ni excepter en façons quelconques*

*Cette présente cession et transport ainsi faite à la charge par ledit Sieur acquéreur de rendre à Sa Majesté les devoirs auxquels lesdits droits peuvent être tenus – Et moyennant que ledit Sieur Louis Lepage de St. Germain demeure quitte envers ledit Sieur Drapeau de ladite somme totale de deux cents soixante six livres quatorze shellings et cinq pence courant – à quoi ledit Sieur Joseph Drapeau a consenti à condition suivante, savoir que l'exécution sortie contre les biens dudit Sieur Louis Lepage de Saint Germain demeurera suspendue jusques au premier jour de septembre prochain terme préfix auquel jour ou avant si faire se peut ledit Sieur Lepage promet et s'oblige remettre audit Sieur Joseph Drapeau ou ordre tous les titres primitifs desdites seigneuries et terres, domaine et les titres en forme des droits acquis desdits oncles et tantes, papier terrier, concessions de terres, de pêche et autres quelconques qu'il peut avoir en sa possession de bonne foi, afin qu'alors il soit passé un acte plus détaillé de la présente cession et transport pour la somme ci-dessus*

*A quoi ledit Sieur Lepage a volontairement consenti, et à défaut par ledit Sieur Lepage de remettre audit Sieur Drapeau lesdits titres et papiers volontairement dans le terme susdit, a été convenu qu'il sera libre audit Sieur Joseph Drapeau de faire continuer ledit décret et faire procéder à la vente et adjudication desdits biens et droits, sans observer aucune formalité préalable et sans que la présente condition puisse en aucune manière préjudicier à la propriété desdits droits en faveur dudit Sieur Drapeau ses hoirs et ayant cause, qui commencent à ce jour et sans que ledit Sieur Louis Lepage ses hoirs et ayant cause puissent exiger aucune indemnité ni dédommagement dudit Sieur Drapeau pour le tems qu'il aura joui desdits droits si ledit décret et vente desdits droits a lieu –*

*Et au moyen de tout ce que dessus ledit Sieur Louis Lepage veut et consent que ledit Sieur Joseph Drapeau ses hoirs et ayant cause jouisse fasse et dispose des droits cidessus cédés comme de chose à lui appartenante –*

*Et pour l'exécution des présentes ledit Sieur Joseph Drapeau a élu son domicile irrévocable en sa demeure place du Marché de la Basse Ville et ledit Sieur Louis Lepage en l'étude de Me Deschenaux l'un des notaires soussignés rue des Pauvres auxquels lieux &c nonobstant &c car ainsi &c Promettant &c – obligeant &c – Renonçant &c*

*Fait et passé à Québec en la demeure dudit Sieur Drapeau l'an mil sept cent quatre vingt dix le vingt quatre juin après midi en présence de Michel Amable Berthelot Dartigny Ecuier avocat en cette Province et de Sieur Augustin Trudel Marchand de cette ville et ont signé après lecture – Trois renvois en marge sont bons et quinze mots rayés sont nuls.*

*Berthelot Dartigny  
Aug. Trudel  
Jh. Planté*

*Lepage de St. Germain  
Joseph Drapeau*

*Deschenaux<sup>1</sup>*

---

**Note**

1. *Vente des seigneuries de Rimouski, ANQQ, notaire P.-L. Deschenaux, 24 juin 1790.*

## ***Concession par Dame Luce-G. Drapeau à Philippe Légaré 28 avril 1853***

*Pardevant les Notaires Publics résidans en la cité de Québec soussignés.*

*Furent présentes Dame Luce-Gertrude Drapeau de Québec, veuve de Thomas Casault, écuyer, tant en son propre nom qu'aux noms et comme procuratrice:*

*1o de Dame Marie-Josephite Drapeau, veuve de Jean-Bte D'Estimauville, écuyer, suivant sa procuration passée en minute devant Maître Duplessis et son confrère notaires, le quatorze juillet mil huit cent quarante.*

*2o de Dame Marguerite-Josephite Drapeau, épouse séparée de biens de Pierre Garon devant Maître M. Tessier, notaire le sept février mil huit cent cinquante.*

*Dame Marie-Adélaïde Drapeau de Québec, veuve de Augustin Kelly, écuyer.*

*Dame Louise-Angèle Drapeau de Québec, fille majeure.*

*Les dites Dames comparantes seigneures par indivis entre elles des seigneuries de Rimouski et de l'Isle St-Barnabé, et de l'Isle ou Islet Canuel et autres lieux.*

*Lesquelles ont par ces présentes baillé cédé transporté et concédé dès maintenant et à toujours à titre de bail à cens portant profit de lods et ventes saisine et amende, avec garantie de tous troubles et empêchements quelconques à Philippe Légaré, écuyer rentier, demeurant à Québec à ce présent et acceptant preneur audit titre pour lui ses hoirs et ayant cause*

*1o - Toute l'isle St-Barnabé située dans le fleuve St-Laurent vis-à-vis les seigneuries de Rimouski et de St-Barnabé contenant une longueur de soixante à quatre vingt arpents sur une largeur irrégulière de deux à quatre arpents, avec ensemble les lacs, ruisseaux, les grèves et battures tout autour de la dite Isle avec le droit exclusif de pêche et de chasse dans à l'entour et vis-à-vis de la dite Isle, à l'exception pourtant d'une part de deux ou trois arpents dans la dite Isle, telle qu'elle appartient aux héritiers Côté & Lepage.*

*2o - L'Isle ou Islet à Canuel située dans le fleuve St-Laurent au sud ouest de l'Isle St-Barnabé, de forme irrégulière avec les grèves et battures autour de la dite Isle avec le droit exclusif de pêche et de chasse dans à l'entour et vis-à-vis la dite Isle.*

*Cette concession est faite à la charge par le dit preneur de payer aux dites Dames baillereses le onze novembre de chaque année, dix livres courant de cens et rentes seigneuriales non rachetables et perpétuelles pour des dites deux Isles.*

*Mais vû que les pêches sont maintenant louées à divers individus, il est convenu qu'il sera déduit sur les dits cens et rentes tout ce que les dites Dames baillereses et seigneureses recevront de louage des dites pêches.*



*Le preneur sera tenu de faire moudre tous les grains qu'il récoltera sur les dites Isles au moulin banal de la seigneurie de Rimouski appartenant aux dites Dames baillereses. Dont acte &c –*

*Fait et passé à Québec, Etude de Maître A. Vocelle l'un des dits notaires, l'an mil huit cent cinquante-trois, le vingt huitième jour du mois d'avril après-midi, sous le numéro cent soixante. Et ont signé lecture faite.*

«signé» *Luce-G. Drapeau V. T. Casault*

*M.-Adélaïde Drapeau-Kelly*

*Louise-Angèle Drapeau*

*Ph. Légaré*

*H. Bolduc N. P.*

*A. Vocelle N. P.*

*Vraie copie de la minute demeurée en mon étude*

*A. Vocelle*

*N. P.<sup>1</sup>*

---

**Note**

1. ANQR, coll. Ulric-Joseph Tessier, Documents concernant l'île Saint-Barnabé, P1/26-11.

## Annexe 3: Cartes

### Rimouski vers 1740

**Explications** (voir la carte à la page suivante)

Les noms des premiers habitants ont été mis entre crochets. Certains pouvaient encore posséder la même terre en 1740. Certains pouvaient aussi l'avoir léguée à leurs descendants ou l'avoir passée à leurs représentants, comme le disaient les anciens notaires. Dans le cas de la famille Laurent (Saint-Laurent), trois des sept arpents d'origine avaient été légués par Pierre Laurent père à son fils Joseph et les quatre autres arpents, partagés également entre ses quatre autres enfants. Le testament de Pierre Laurent, passé s. s. p. devant le père Charles Barbel, le 12 juillet 1739, fut déposé dans le greffe du notaire Nicolas Boisseau, le 30 septembre suivant. Les sept arpents d'origine étaient encore parfaitement repérables sur la carte du cadastre de 1877<sup>1</sup>.

Dans un article antérieur, j'ai reproduit sur une carte les informations données dans l'aveu et dénombrement de 1724<sup>2</sup>. Cette carte suit à la lettre les dimensions et l'ordre marqués dans le document en question. Or, les étapes subséquentes nous apprennent des précisions qui ne se trouvent pas dans l'aveu et dénombrement confectionné par le seigneur Pierre Lepage de Saint-Barnabé.

Les huit arpents de front par deux lieues de profondeur concédés à Germain Lepage de Saint-François l'auraient été en arrière-fief. C'est-à-dire que ces huit arpents se trouveraient inclus dans le lot du seigneur Pierre Lepage, et ne lui seraient pas juxtaposés. Nous savons que les dimensions de l'arrière-fief ne s'ajoutaient pas, mais étaient incluses dans la seigneurie. L'historien Marcel Trudel a bien expliqué ce que signifiait cet ajout de l'arrière-fief dans le fief. D'après cet auteur: «*Si un fief A couvre 1000 arpents et contient un arrière-fief a de 100 arpents et que ce dernier contient un arrière-arrière-fief a' de 10 arpents, le titulaire A domine toujours sur 1000 arpents*»<sup>3</sup>. Nous avons de bonnes raisons de croire que le seigneur Pierre Lepage de Saint-Barnabé a concédé à ses quatre frères quatre arrière-fiefs, tous des lots de huit arpents de front par deux lieues de profondeur.

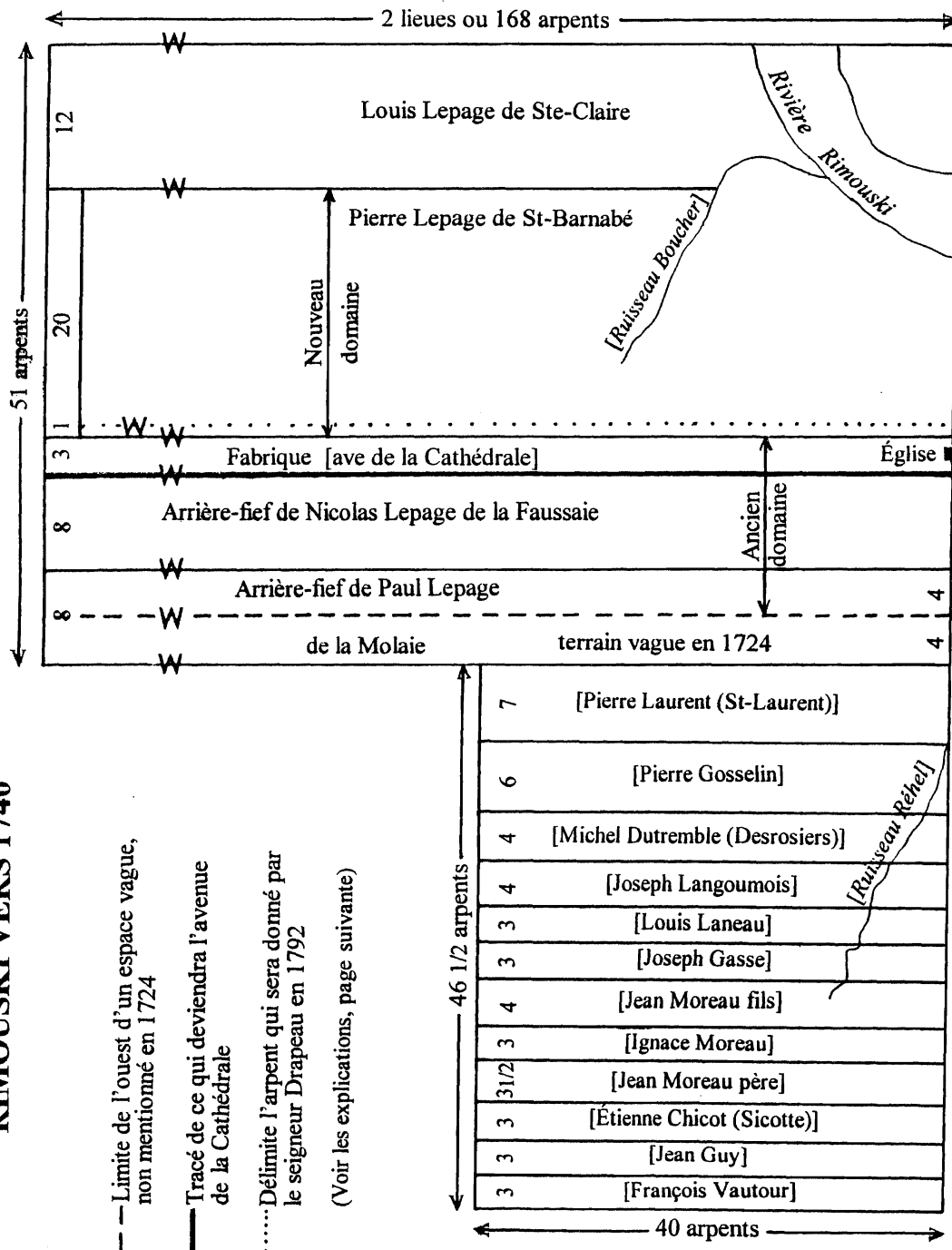
L'arrière-fief de Germain Lepage de Saint-François serait disparu de la carte dès 1733. La seule description de son lot provient de l'aveu et dénombrement de 1724 où nous lisons: «*Germain LePage de St François qui possède huit arpents de front par deux lieues de profondeur chargés de cinq sols de reconnaissance et un sol de cens lequel ny est point basti*». Il faut remarquer que Germain devait payer le cens au seigneur son frère, mais il n'avait pas à payer de rente comme les autres concessionnaires. Seul le seigneur dominant pouvait imposer le cens, tandis que le titulaire d'arrière-fief pouvait collecter la rente. En 1727, Germain Lepage de Saint-François épousait une fille de Lachenaie et allait faire sa vie à Terrebonne comme arpenteur. Son arrière-fief serait retourné au seigneur dominant dans les années suivantes.

Nous apprenons en toute lettre, en août 1756, que le lot de Nicolas Lepage de la Fausaie avait été concédé en arrière-fief<sup>4</sup>. Nous sommes fixés avec précision sur son emplacement par le titre nouvel que présente Charles Lepage au nouveau seigneur, Joseph Drapeau, le 30 août 1792<sup>5</sup>. Le propriétaire (Charles Lepage) possède quatre arpents de front par deux lieues de profondeur et fait remonter ses titres jusqu'à 1733. Nous apprenons qu'en 1792, Charles a pour voisin à l'ouest la terre de l'Église qui est toujours demeurée à la même place depuis les débuts de Rimouski. En 1733, le voisin à l'ouest n'était pas la terre de l'église, mais le domaine. Les quatre arpents de Charles faisaient originellement partie de l'arrière-fief jadis concédé à Nicolas Lepage de la Fausaie qui s'étendait sur huit arpents de front et couvrait l'espace compris entre l'avenue de la Cathédrale et l'avenue Belzile. Il ne s'y trouvait, en 1733, que «*des circonstances et dépendances*»<sup>6</sup>, donc aucun bâtiment d'importance, et avait été taillé à même l'ancien domaine. Il ne faut donc pas chercher sur cette partie le premier manoir décrit avec précision dans l'aveu et dénombrement de 1724. L'emplacement de Charles a été occupé par le magasin Lepage aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

Comme ses frères, Paul Lepage de la Molaie avait un lot de huit arpents par deux lieues de profondeur, qui occupait l'espace immédiatement à l'est de l'arrière-fief de son frère Nicolas, c'est-à-dire depuis l'avenue Belzile jusqu'à l'avenue Blais. En 1733, il ne s'y trouvait que des «*circonstances et dépendances*»<sup>7</sup>. Il ne faut donc pas chercher là non plus l'ancien manoir de 22 pieds par 52 ou 23 pieds et demi par 55, mesures anglaises. L'arrière-fief de Paul aurait été taillé à même l'ancien domaine, pour les quatre arpents voisins du lot de Nicolas, à l'ouest, et à même un terrain vague pour les quatre arpents voisins du lot de Pierre Laurent, à l'est. Les cartes confectionnées après 1733 situent les lots de Paul et de Nicolas de même que ceux des propriétaires subséquents:

- Procès-verbal pour le Sieur de la Molaie, Charles Lefrançois, arp., 5 février 1744, ANQR, coll. Tessier, P1/7-4/2.
- Carte de l'arpenteur Ballantyne, 1840, ANQR, coll. Tessier, P1/VI-15.

# RIMOUSKI VERS 1740



- Limite de l'ouest d'un espace vague, non mentionné en 1724
- Tracé de ce qui deviendra l'avenue de la Cathédrale
- ..... Délimite l'arpent qui sera donné par le seigneur Drapeau en 1792 (Voir les explications, page suivante)

Fleuve St-Laurent

- Carte de la seigneurie de Rimouski, sans date et sans nom d'auteur, vers 1840, déposée à la Direction de l'information foncière sur le territoire public, (DIFTP), ministère des Ressources naturelles, 5700, 4<sup>e</sup> avenue Ouest, Charlesbourg. Complète la carte de Ballantyne en donnant les mesures des terrains des propriétaires de Rimouski, vers 1840. Probablement par Ballantyne lui-même; les numéros des lots sont identiques à ceux de la carte de 1840, par cet arpenteur.

- *Plan officiel de la ville de Saint-Germain de Rimouski*. DIFTP, 30 juin 1877. Plan du cadastre de Rimouski. Le découpage des lots d'origine y est parfaitement visible.

- *Plan officiel de la révision cadastrale de la ville de Saint-Germain de Rimouski*, 30 janvier 1948. Permet d'identifier les noms des rues tracées sur les limites des lots d'origine. Cette dernière carte nous amène à repérer l'avenue Blais sur la ligne de séparation entre l'arrière-fief de Paul Lepage et la terre de Pierre Laurent.

En ayant comme point de repère la ligne de séparation entre la terre de Nicolas Lepage de la Fausaie et la terre de l'église, il est facile de placer les trois arpents donnés à la fabrique, en 1742, par le seigneur Pierre Lepage. C'est cette ligne de séparation entre la terre de l'église et la terre de Nicolas Lepage qui deviendra l'avenue de la Cathédrale. À la suite des trois arpents de la terre de l'église jusqu'à l'embouchure du ruisseau Boucher, on retrouve les vingt arpents déclarés par le seigneur Pierre Lepage dans l'aveu et dénombrement de 1724 et qui lui avaient été concédés par René Lepage, son père. Dans une concession datée de 1711, le seigneur René Lepage nous apprend que le lot de son fils Pierre doit s'étendre jusqu'au domaine (et non jusqu'au lot de Germain Lepage de saint François)<sup>8</sup>.

Nous avons vu qu'en 1733, l'arrière-fief de Nicolas Lepage était borné à l'ouest par le domaine. En 1742, ce même arrière-fief avait pour borne à l'ouest la terre de l'église. Que s'était-il passé entre-temps?

Entre 1733 et 1742, certains des membres de la famille Lepage avaient fait des donations à la fabrique. Sans qu'il ne soit fait mention nulle part de la construction d'un bâtiment d'église, les documents de l'époque nous apprennent que Nicolas avait donné six cents livres devant servir à l'achat d'une cloche, de vases sacrés d'argent, d'un missel et d'un tableau de Saint-Germain. Quant au seigneur Pierre Lepage, il avait fait donation d'un calice et d'une patène en argent, et des ornements d'église nécessaires pour célébrer le sacrifice de la messe. Le seigneur faisait aussi donation, en 1742, d'un terrain de trois arpents de front où l'église et le presbytère étaient bâtis. En 1792, le seigneur Drapeau ajoutait un arpent à la donation d'origine. Les quatre arpents de front qui appartiennent à la fabrique depuis ce temps-là sont facilement repérables sur la carte du cadastre de 1877.

Pendant la décennie de 1730, le seigneur se préparait à déménager pour aller occuper sa maison au bord de la rivière, qui devenait par le fait même le nouveau manoir seigneurial. La mère, Marie-Madeleine Gagnon, demeurait encore avec la famille de son fils. En 1735, elle faisait son testament s.s.p. devant le père Ambroise Rouillard. Cette dame donnait ses meubles au seigneur, son fils. Elle donnait aussi ses animaux, ce qui nous amène à penser que le domaine n'allait plus servir comme établissement agricole<sup>9</sup>.

L'aveu et dénombrement de 1724 nous a appris que: «[Sur le domaine], il y a une maison moitié colombage et moitié pièces sur pièces de cinq.te deux pieds de long sur vingt deux de large [...]». Depuis l'arrivée de René Lepage à Rimouski, la partie de cette construction en pièce sur pièce aurait servi d'habitation à la famille. Puis, vers 1712, on aurait ajouté la partie de colombage pour servir de chapelle. Cet ajout aurait été fait à l'instigation de Germain Lepage, aîné. Les dimensions de tout ce bâtiment étaient plutôt imposantes (23'1/2 par 55', mesures anglaises), si on les compare à celles des petites maisons de colonisation de cette époque.

Quant au site de ce bâtiment, peut-on le voir ailleurs que sur le terrain donné par le seigneur à l'Église en 1742? Sur les seize arpents qui vont de l'avenue de la Cathédrale à l'avenue Blais, c'est-à-dire sur les arrière-fiefs de Nicolas et de Paul Lepage, nous avons vu qu'en 1733, il n'y avait encore que des «*circonstances et dépendances*». On ne peut donc chercher l'ancien manoir sur cet espace<sup>10</sup>. Puisque les deux arrière-fiefs en question sont des subdivisions du premier domaine, les dépendances seraient-elles l'étable, la grange et l'écurie déclarées par le seigneur à l'aveu et dénombrement de 1724?

On a objecté que l'ancien manoir n'avait pu servir d'église ou de chapelle parce qu'on y a inhumé les corps de certains membres de la famille seigneuriale<sup>11</sup>. Si certains faits nous paraissent aujourd'hui inconcevables, il faut se reporter à cette époque-là. Qu'on se rappelle l'image terrifiante des morts que l'on a jetés derrière l'église pendant l'épidémie de 1758. Au printemps suivant, ils étaient encore là. Il a fallu les paroles de reproches de la seigneuresse pour que les militaires français se résignent à enterrer leurs morts<sup>12</sup>. Puis que penser de l'attitude de Germain Lepage aîné, lorsqu'il rédigeait son testament en 1713? L'aïeul demandait alors à ses proches de laisser son corps dans la chapelle jusqu'à ce que Dieu vienne l'enterrer<sup>13</sup>. Nous supposons que la famille n'a pas exécuté la demande du

défunt. Il était préférable d'inhumer le corps dans le sous-sol de la chapelle, plutôt que d'acquiescer aux dernières volontés de l'ancêtre.

Si l'on se rappelle que:

- Les concessions accordées à Paul Lepage de la Molaie et à Nicolas Lepage de la Fausaie ne mentionnaient, en 1733, que des dépendances sur ces arrières-fiefs, c'est-à-dire sur l'espace compris entre l'avenue de la Cathédrale et l'avenue Blais (voir Concessions ... notes 6 et 7).
- La concession de Nicolas Lepage était bornée à l'ouest, en 1733, par le domaine. En 1742, cette partie du domaine était devenue la terre de l'église.
- Le lot de Germain Lepage de Saint-François, mentionné en 1724, concédé en arrière-fief, placerait le domaine primitif à huit arpents plus haut qu'on l'avait anciennement déterminé.

Où peut-on placer le manoir de René Lepage, qui a certainement existé, sinon sur la terre de la première église devenue le terrain du Musée régional? (Et peut-être même sous le Musée régional.)

---

#### Notes

<sup>1</sup> DIFTP, seigneurie de Rimouski, 30 juin 1877.

<sup>2</sup> Béatrice Chassé, «L'aveu et dénombrement des seigneuries de Rimouski et de Rivière-Métis», *RHBSL*, vol. XVIII, no 1, p. 27.

<sup>3</sup> Marcel Trudel, *Les débuts du régime seigneurial*, p. 36.

<sup>4</sup> Vente de N. Lepage de la Fausaie à Paul Lepage de la Molaie, ANQQ, notaire Louet, 27 août 1756.

<sup>5</sup> Titre nouvel de Charles Lepage, ANQQ, notaire A. Dumas, 30 août 1792.

<sup>6</sup> Concession par Pierre Lepage de St-Barnabé à Nicolas Lepage de la Fausaie, ANQQ, notaire Nicolas Boisseau, 24 septembre 1733.

<sup>7</sup> Concession par Pierre Lepage de St-Barnabé à Paul Lepage de la Molaie, ANQQ, notaire Nicolas Boisseau, 24 septembre 1733.

<sup>8</sup> Concession par René Lepage à son fils Pierre, ANQQ, notaire Chambalon, 4 août 1711.

<sup>9</sup> Testament de M.-Madeleine Gagnon, 20 mai 1735, ANQR, coll. Tessier, P1/9-1/4.

<sup>10</sup> On ne peut partager l'opinion exprimée par Sylvain Gosselin, selon laquelle l'ancien manoir était situé près de la maison du Dr Victor Lepage. Il est écrit en toute lettre que l'arrière-fief de Nicolas ne portait que des dépendances. (Voir Concession ... note 6 et Sylvain Gosselin, «La première église de Rimouski» dans la revue *L'Estuaire*, vol. XXV, juin 2002, p. 14 ss.) De plus, nous savons que Nicolas Lepage n'a pas passé toute sa vie à Rimouski. Il s'est établi à Cap-Saint-Ignace où il s'est employé à développer la terre de Sainte-Claire. L'opinion de l'auteur, Joseph Beaulieu, citée par Gosselin dans «La première église...» p. 18, ne peut être retenue. D'après l'auteur cité: «[La maison et les bâtiments de Nicolas Lepage étaient situés] à peu près là où est la maison du Dr Victor Lepage, ancien maire de Rimouski». Cette citation est-elle de Joseph Beaulieu ou de Joseph Lepage? Gosselin n'est pas clair à ce sujet, (voir la note 59 dans «La première église...») Quel que soit le nom de l'auteur cité, son article «Premiers pas de Rimouski», datant de 1957, ne peut être retenu comme source.

<sup>11</sup> Sylvain Gosselin, *op. cit.* p. 18.

<sup>12</sup> Charles Guay, *Chronique de Rimouski*, p. 69 s.

<sup>13</sup> *Mosaïque rimouskoise*, p. 48.

# Carte des propriétaires de Rimouski en 1840

(Voir page suivante)

Cette carte reproduit les données tirées de deux provenances différentes:

- Une carte sans date et sans nom d'auteur donne les numéros de lots et les mesures de front, en arpents, en perches et en pieds. Provenance: ministère des Ressources naturelles, Direction de l'information foncière sur le territoire public (DIFTP), seigneurie de Rimouski.

- La carte de l'arpenteur Ballantyne, 1840, ANQR, coll. Tessier, P1/VI-15. Donne les noms des propriétaires des lots de Rimouski à cette date. Il est à remarquer que les numéros des lots marqués par Ballantyne sont identiques à ceux du document précédent qui est sans nom d'auteur.

Les mentions [entre crochets] ont été ajoutées.

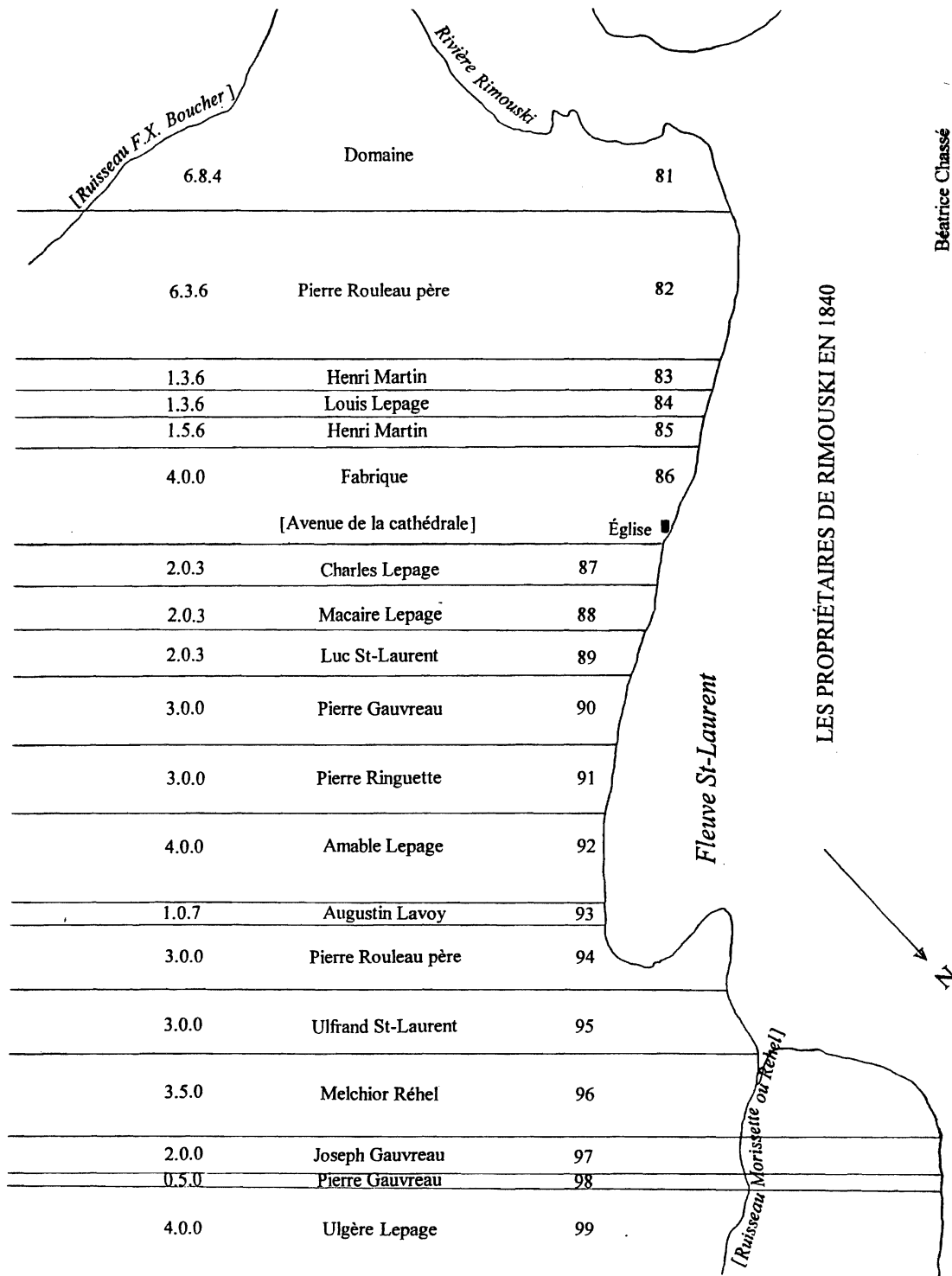
## Remarques:

- La concession de sept arpents de front accordée à Pierre Saint-Laurent vers 1700 a été subdivisée. Elle appartenait en 1840 à Ulfrand Saint-Laurent, à Pierre Rouleau et à Augustin Lavoie (Lavoy).

- La concession d'origine de Pierre Gosselin, après subdivision, appartenait à Melchior Réhel, à Joseph Gauvreau et à Pierre Gauvreau.

- En 1840, l'ancien domaine de René Lepage, après subdivision, avait été partagé entre Pierre Ringuette (3 arp.), Pierre Gauvreau (3 arp.), Luc St-Laurent (2 arp.), Macaire Lepage (2 arp.), Charles Lepage (2 arp.) et la fabrique (4 arp.). Rappelons qu'un arpent avait été donné à la fabrique en 1792 par le seigneur Drapeau. Nous arrivons ainsi au total de quinze arpents que devait mesurer le domaine d'origine, avant la donation par Joseph Drapeau.





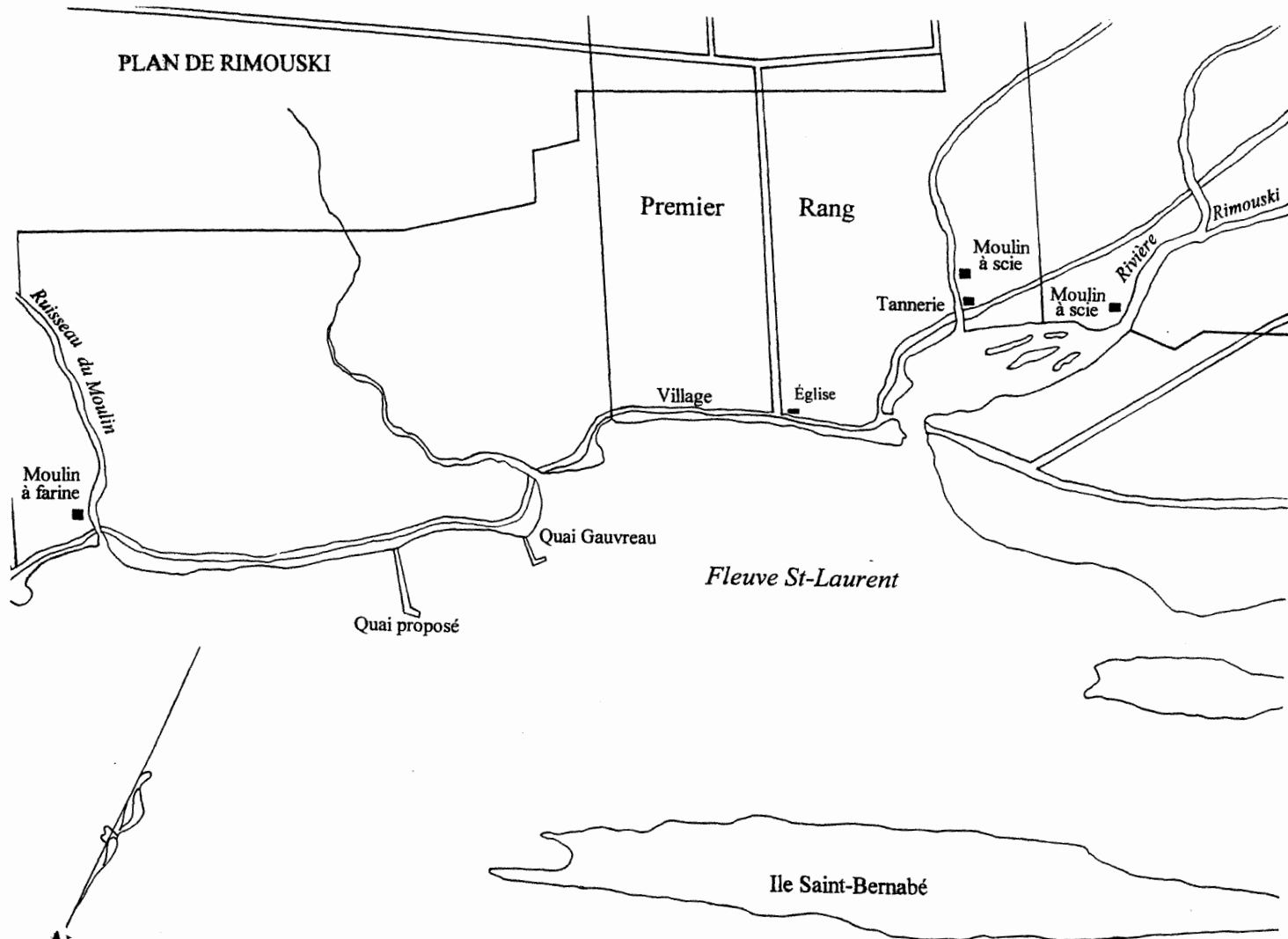
## **Rimouski vers 1850**

**(Montre l'emplacement des moulins)**

«Plan de Rimouski», sans date et sans nom d'auteur. Voir page suivante.

Copie d'une carte (section) déposée au ministère des Ressources naturelles, Direction de l'information foncière sur le territoire public (DIFTP), seigneurie de Rimouski.

PLAN DE RIMOUSKI



# Bibliographie

## Rimouski – bibliographie

### 1. Sources

#### A. Sources manuscrites

##### Archives nationales du Québec à Montréal (ANQM)

*Parchemin*, banque de données informatisée. Cette banque donne accès aux actes des notaires de Québec, Montréal et Trois-Rivières, entre 1650 et 1800. J'ai questionné l'index sous les noms suivants: Toussaint Cartier, Joseph Drapeau, Pierre Lachance capitaine du navire *le St-Antoine*, Germain Lepage, René Lepage, Pierre Lepage de St-Barnabé, Germain Lepage de St-Germain, Louis Lepage de St-Germain, Ambroise Rouillard, l'île St-Barnabé, le navire *le St-Esprit*, Jean Taché. En réponse à mes questions, cette banque m'a donné référence à 1075 actes notariés d'où j'ai tiré les photocopies les plus pertinentes à mon sujet.

##### Archives nationales du Québec à Québec (ANQQ)

*Aveux et dénombrements*. Vol. I, f183v-186r. Aveu et dénombrement pour les seigneuries de Rimouski et de Rivière-Mitis.  
*Documents de l'Amirauté de Québec*, 1687-1759.

##### Notaires:

Claude Barolet  
Romain Becquet  
Michel Berthelot  
Nicolas Boisseau  
Louis Cazes  
Louis Chambalon  
Antoine Crespin  
J.-B. Decharnay  
Joseph Dionne  
Alexandre Dumas  
Florent de Lacetière  
F.-X. Lefebvre  
Joseph Ouellet  
Gilles Rageot  
Jos.-Barthélemy Richard  
Michel Saindon  
Louis-Philippe Sirois  
Paul Vachon

*Ordonnances des Intendants*. Cahier 4<sup>re</sup> le navire *La Hollande* et cahier 24<sup>re</sup> le père Charles Barbel.

*Registre des baptêmes, mariages et sépultures de Rimouski*. 1701-1778.

*Registre des baptêmes, mariages et sépultures de Trois-Pistoles*. 1713-1786.

##### Archives nationales du Québec à Rimouski (ANQR)

DRAPEAU, Joseph, 1793-1829, 30 p. Petite collection sous la cote P-30. Testament, ventes, quittances.

DRAPEAU, Luce-Gertrude (Mme Thomas Casault), 1830-1870, 166 p. Petite collection sous la cote P-31. Quittances, obligations, actes notariés.

TESSIER, Ulric-Joseph. Volumineuse collection renfermant surtout des manuscrits, mais il s'y trouve aussi des cartes, des plans, des portraits et des illustrations de toutes sortes. J'ai consulté, au moins rapidement, tous les articles de cette collection grâce à l'inventaire confectionné par Yves Roberge, Martine Gagnon et Claire Dubé. J'en ai tiré les photocopies les plus pertinentes à mon sujet.

## Bureau d'enregistrement de Rimouski (BER)

*L'Index aux immeubles* pour: L'île Saint-Barnabé, lots 543 à 546. Le manoir Saint-Germain, lot 519. Le moulin de Sainte-Luce, lots 118 et 123. J'ai fait tirer toutes les photocopies des documents originaux concernant ces numéros de lots.

## B. Sources imprimées

- BUIES, Arthur. *Correspondance* (1855-1901). Montréal, Guérin, 1993. 347 p.
- CASGRAIN, H.-R., éditeur. *Collection des manuscrits du Maréchal de Lévis*. Montréal, 1889-1895.
- Vol. 6. *Lettres du Marquis de Montcalm à Lévis*.
- Vol. 7. *Journal de Montcalm* de 1756 à 1759.
- Vol. 11. Relations et journaux de différentes expéditions pour les années de 1755 à 1760.
- Vol. 12. *Table analytique de la collection*.
- CASGRAIN, H.-R., éditeur. *Extraits des archives des ministères de la Marine et de la Guerre à Paris*. Canada, correspondance générale, MM. Duquesne et Vaudreuil, 1755-1760. Vol. I, Québec, 1890. Seul ce premier volume a été publié.
- Collection de documents relatifs à la Nouvelle-France*. Québec, Côté, 1884 et 1885. Vol. IV et vol. V.
- DOUGHTY, Arthur. *An historical Journal of the Campaigns in North America for the years 1757, 1758, 1759 and 1760*. Captain John Knox. 3 vol., Toronto, 1914-1916.
- HUGOLIN, Père. *Les registres paroissiaux de Rimouski, Trois-Pistoles et L'Isle-Verte*, tenus par les récollets, 1701-1769. Dans BRH, vol. 18, 1912.
- Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*. Québec, 1891. vol. 6.
- LA BROSSE, père J.-B. de. «Les annales du père Jean-Baptiste de la Brosse». *Saguenayensia*, 1974. No 16, p. 75-94.
- «Les lettres du Père Jean-Baptiste de la Brosse». *Saguenayensia*, 1975. No 17, p. 73-83.
- «Procès-verbal du procureur-général Collet sur le district des paroisses de la Nouvelle-France». *RAPQ* 1921-1922. Pages 344-380.

## 2. Études

- BONNAULT, Claude de. «Le Canada militaire». *RAPQ* 1949-1951. Pages 263-527.
- BRONZE, Jean-Yves. *Les morts de la guerre de Sept Ans au cimetière de l'Hôpital Général de Québec*. Québec, PUL, 2001. 190 p. ill.
- BUIES, Arthur. *La Lanterne*. Montréal, Éditions de L'Homme, 1964. 253 p.
- BUIES, Arthur. *Petites chroniques pour 1877*. Québec, Darveau, 1878. XXXIV- 162 p.
- Centenaire de Rimouski, Album-Souvenir 1829-1929*. Rimouski, S. Vachon, 1929. 84 p., ill.
- CHAMBRE, Alexandre. *Le R.P. J.-B. de LA BROSSE*. Jauldes (Charente), 1904. 363 p.
- CHOUNARD, Yvan et Cécile OUELLET. *Autour des îles du Saint-Laurent*, Québec, MAC, 1984. 64 p., ill.
- CIMON, Jean. *Ulric J. Tessier, bourgeois de Québec*. Québec, Septentrion, 1997. 257 p.
- DOUVILLE, Raymond. *La vie aventureuse d'Arthur Buies*. Montréal, Albert Lévesque, 1933. 184 p.
- FORTIN, Jean-Charles et Antonio LECHASSEUR. *Histoire du Bas-Saint-Laurent*. Québec, IQRC, 1993. 853 p., ill.
- FRÉGAULT, Guy. *François Bigot, administrateur français*. Montréal, IHAF, 1948. 442 p.
- FRÉGAULT, Guy. *La guerre de la conquête*. Montréal, Fidès, 1955. 514 p., cartes.
- GOSSELIN, David. *Origines canadiennes des Gosselin d'Amérique*. Québec, 1979. 324 p.
- GUAY, Charles. *Chronique de Rimouski*. Québec, Delisle, 1873. 420 p.
- HÉBERT, Anne. *Kamouraska*. Paris, Seuil, s.d., 250 p.
- JOUVE, Odoric. *Dictionnaire biographique des récollets missionnaires en Nouvelle-France*. Montréal, Bellarmin, 1996. LXXXI-903 p.
- LACOURSIÈRE, Jacques. *Histoire populaire du Québec. Des origines à 1791*. Sillery, Septentrion, 1995. Tome I, 480 p.
- LAFRANCE, Jean. *Les épaves du Saint-Laurent*. Montréal, Éditions de L'Homme, 1972. 175 p., ill.
- LAMONTAGNE, Léopold. *Arthur Buies*. Montréal, Fidès, 1971. 93 p.
- LANGLOIS, Gabriel. «Alliances des familles Lepage, Rioux et Côté». *L'Estuaire généalogique*, juin 1996, no 58, p. 37-40.
- LEBEL, Gérard. *Nos ancêtres*. Ste-Anne-de-Beaupré, 1992. Vol. 2, 184 p., ill.
- LEPAGE, Louis, *Dictionnaire généalogique des familles Lepage*. S.l., s. éd., 1996. 386 p.
- LESSARD, Rénald. *Pratique et praticiens en contexte colonial: le corps médical canadien aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles*. Québec, UL, 1994. 2 vol.
- MASSICOTTE, Marie-Andrée. «Une île au large de la ville». *RHBSL, Rimouski, 1696-1996*, p. 57 ss.
- MICHAUD, Joseph-D. *Le Bic: les étapes d'une paroisse*. Québec, Ernest Tremblay, 1925. 2 vol.
- MILLER, J.-W. «Notes sur la seigneurie de Rimouski». Dans BRH, vol. 17, no 8, p. 237-246; vol. 17, no 9, p. 257-267; vol. 17, no 10, p. 312-320; vol. 17, no 11, p. 331-338; vol. 17, no 12, p. 351-368.
- MILLER, J.-W. «Notices historiques sur la paroisse de Ste-Luce». Dans BRH, vol. 6, no 8, août 1900.

MIMEAULT, Mario. «La légende Toussaint Cartier: critique des sources». Rimouski, *RHBSL*, vol. XIV, no 1, décembre 1990. p. 23-30.

*Mosaïque rimouskoise*. Rimouski, Fêtes du 150<sup>e</sup>, 1979. 810 p.

PARENT, Pascal. «Une expérience de culture à l'île St-Barnabé». Dans *Album-Souvenir de N.-D. du Sacré-Coeur*, 1976. p. 75 s.

POTVIN, Damase. *Le Saint-Laurent et ses îles*. Québec, Garneau, 1945. 425 p.

ROUSSEAU, François. *La croix et le scalpel*. Sillery, Septentrion, 1989. 454 p.

ROY, J.-E. *Famille de René de la Voye*. Lévis, 1899. 198 p.

ROY, Léon. «Les terres de l'île d'Orléans». Dans *RAPQ 1949-1951*, p. 151-260.

ROY, P.-G. «L'ermite de Saint-Barnabé». Dans *Cahier des Dix*, 1937. no 2, p. 80.

ROY, P.-G. *L'Île d'Orléans*. Québec, EOQ, 1976. 571 p., ill.

SAINDON, Richard. *Histoire de Rimouski par le nom de ses rues*. Rimouski, 1995. 522 p.

ST-LAURENT, Jacqueline. *Généalogie de la famille Lepage*. Montréal, 1964. 281 p.

SAINT-PIERRE, Michel-L. *Les promenades historiques de Rimouski*. Rimouski, Office du Tourisme, 1993. 86 p., ill.

TACHÉ, Joseph-Charles. *Forestiers et voyageurs*. Montréal, Fidès, 1964.

TACHÉ, Joseph-Charles. *Les Sablons et l'île Saint-Barnabé*. Montréal, Cadieux et Derome, 1885. 154 p.

TANGUAY, Cyprien. *À travers les registres*. Montréal, Cadieux et Derome, 1886. 276 p.

TRUDEL, Marcel. *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec*. Montréal, HMH, 2001. 325 p.

VOISINE, Nive. *Le diocèse de Rimouski (1867-1992)*. Rimouski, Imprimerie du Golfe, 1994. 352 p.

### 3. Inventaires et guides

COMMISSION DE TOPONYMIE. *Noms et lieux du Québec*. Québec, Publications du Québec, 1994, 923 p.

DUBÉ, Claire, Martine GAGNON et Y. ROBERGE. *Inventaire analytique du fonds Ulric-Joseph Tessier*. Rimouski, ANQR, 1984. 144 p.

*Index du bulletin des recherches historiques*. Vu sous: L'Aigle, Toussaint Cartier, Lepage, Rimouski, Saint-Barnabé, Saint-Germain.

*Rapport sur les archives du Canada pour 1887*. Vu: l'inventaire de la série CIIA. Ottawa, 1888.

*Rapport concernant les archives canadiennes pour l'année 1905*. Vu: l'inventaire de la série B. Ottawa, 1907. 3 vol.

ROY, P.-G., *Concessions en fief et seigneurie*. Beauceville, L'Éclaireur, 1928. vol. IV, 288 p.

ROY, P.-G. *Inventaire d'une collection de pièces judiciaires et notariales*. Beauceville, L'Éclaireur, 1927. 2 vol.

ROY, P.-G. *Inventaire des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France*. Beauceville, L'Éclaireur, 1919. 4 vol.

ROY, P.-G. *Procès-verbaux des grands voyers*. Beauceville, L'Éclaireur, 1930. vol. IV, 293 p.

### 4. Instruments de recherches informatisés

CHRONICA II. CD-ROM contenant les inventaires suivants:

*Jugements et délibérations du Conseil supérieur de la Nouvelle-France de 1717 à 1760*. Beauceville, L'Éclaireur, 1934. 7 vol. 1929 p.

*Inventaire des insinuations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*. Beauceville, L'Éclaireur, 1921. 325 p.

*Inventaire des insinuations de la Prévôté de Québec*. Beauceville, L'Éclaireur, 1936-1939, 897 p.

*Inventaire d'une collection de pièces judiciaires et notariales*. Beauceville, L'Éclaireur, 1917. 2 vol. 585 p.

PARCHEMIN. Voir les sources manuscrites.

RAB du PRDH. Répertoire des actes de baptême, mariage et sépulture du *Programme de Recherche en démographie humaine*. Cet instrument de recherche extraordinaire permet de retracer les actes de baptême, mariage et sépulture de toute la population euro-québécoise de 1621 à 1799. Produit en deux CD-ROM par la maison d'édition Gaëtan Morin, en 1998.

RAPPORTS ARCHIVES NATIONALES du QUÉBEC, 1920-1975. CD-ROM reproduisant les 53 volumes des *Rapports des Archives Nationales*, avec index aux noms de personnes et de lieux. Vu sous les noms suivants: L'Aigle, Gabriel Côté, Drapeau, Pierre Lachance, Lepage, Mécatina, Rimouski, Pierre Robitaille, Ambroise Rouillard, le St-Antoine, St-Barnabé, le St-Esprit, St-Germain.

### 5. Sources orales

BACON, père René. A publié en 1996 un *Dictionnaire biographique des récollets missionnaires en Nouvelle-France*. M'a communiqué des renseignements au sujet du père Ambroise Rouillard. J'ai noté nos conversations téléphoniques du 16 mai et du 17 septembre 1995 et du 31 octobre 1996.

DIONNE, Pierre. Est ingénieur spécialisé dans le mécanisme des moulins de la Nouvelle-France. M'a donné des renseignements au sujet des moulins construits sur le ruisseau Boucher à Rimouski dans une conversation téléphonique du 1<sup>er</sup> novembre 1998.



LEBEL, Gérard, auteur de la collection *Nos Ancêtres*. M'a donné la permission de reproduire les illustrations des volumes de la collection dont il est l'auteur à condition de mettre la référence. Téléphone du 12 juin 1995.

LEPAGE, Enoch. M'a communiqué des informations au sujet du vieux magasin de la famille Lepage. Téléphone du 12 septembre 1998.

LEPAGE, Théodore, fils de René Lepage et de Maria Lavoie. M. Lepage a vécu sur l'île Saint-Barnabé et m'a fait part de ses souvenirs. Téléphone du 6 décembre 1998.

MORIER, Yvan. A été bibliothécaire à la Bibliothèque nationale. M'a servi de guide pour toutes les collections de la BN. Téléphone du 18 mai 1995.

MORIN, Jacques. Chercheur spécialisé sur l'histoire de Rimouski. A publié plusieurs articles dans le journal *Le Rimouskois* et dans la revue *L'Estuaire*. M'a communiqué plusieurs informations concernant le patrimoine bâti de Rimouski.

PARENT, Pascal. Le père de M. Parent, Joseph Parent, louait une terre sur l'île Saint-Barnabé. Il y faisait la culture des pommes de terre et il avait aussi une pêche à fascines. Pascal Parent m'a fait part des souvenirs de sa famille à ce sujet.

RICARD, Jean-François. Est propriétaire du moulin de Sainte-Luce. M'a communiqué des informations et de la documentation sur les derniers titres de propriété du moulin. Téléphone du 16 juin 1998.

# Index

**Note** – Les noms de lieux sont mentionnés en **caractère gras** et de navires en *italique*. Les titres sont soulignés. Les toponymes **Rimouski** et **Saint-Germain** ne sont pas inclus dans cet index. Cependant, ce dernier nom apparaît comme patronyme Exemple : Louis Lepage de Saint-Germain.

## -A-

### **Acadie**

22, 25.

Agnès, Amérindienne

47, 48n.

*Aigle, L'*

32, 33, 35.

### **Aix-la-Chapelle**

25.

Album-souvenir 1828-1929

57n.

Album-souvenir N.-D. du Sacré-Cœur

57n.

Ambroise, Amérindien

31.

### **Amérique**

8, 36, 66, 74.

### **Amérique du Nord**

22, 51, 68.

Amiot de Vincelotte, sieur

70.

*Angélique, L'*

25.

### **Angleterre**

22, 31, 74n.

ANQQ

21, 25n. 45, 48n., 57n., 63, 71n.,

73 et n., 77n., 82n.

ANRQ

21, 45, 48n., 57n., 73n., 77n., 79, 82n., 83.

### **Anse-aux-Coques**

11, 12, 27, 28, 36, 58, 68, 72, 73, 76.

### **Anse-au-Lard**

73.

### **Anse à Marsouin**

50,

### **Anse au Senau (S` nau)**

33, 50.

### **Antilles françaises**

13.

Antoine, Amérindien

16.

Anville, D', duc

24.

Argentay, seigneur d'

9.

Artois, bataillon d'

66.

Asselin, Louise

24.

À travers les registres

37n.

Auclair, Monsieur, curé

15, 16.

Auger dit le Basque, Jean

13, 15, 16.

Autant en emporte le vent

51.

### **Autriche**

22.

Aveux et dénombremments

71n.

Aveux et dénombrement des seigneuries de Rimouski et de

Rivière-Métis

82.

## -B-

Bacon, René

19, 21, 39, 41n.

### **Baie des Chaleurs**

12, 16, 38, 39, 46.

### **Baie de Chibouctou**

24.

### **Baie Saint-Paul**

13.

### **Baie Verte**

25.

Ballantyne, arpenteur

81, 83.

Ballantyne, carte

79, 81, 83.

Banville

61.

Banville, famille

44n., 45.

Banville, Louis

44n., 45, 73, 74.

Banville, Marie-Joséphé

45.

Barbel, Charles, père récollet

19, 62, 71, 79.

Barolet, notaire

24, 25n.

### **Bas du Fleuve**

22, 38, 39, 58, 59, 62, 68.

### **Bas-Saint-Laurent**

12, 13, 28, 30, 48.

### **Basse Côte-Nord**

32.

### **Basse-Ville**

76.

Beauharnois, gouverneur

22.

Beaulieu

61.

Beaulieu, François

15.

Beaulieu, Joseph

82n.

### **Beaumont**

13.

Beaumont, Couillard de

53.

Beaumont, Flavien C.

53, 57n.

### **Beaupré, Sainte-Anne de**

8, 10.

Bégon

71.

### **Bellechasse**

17.

**Belle-Isle**, détroit de

32.

Belleruche, Florentin de,

15.

**Belzile, Avenue**

79

BER

57n.

Bergères de Rigauville, Nicolas des

17,

Berthelot Dartigny, Michel-Amable,

77.

**Bic (ou Bicq)**

9, 10, 11, 22, 27, 28, 36, 42, 44 et n., 49, 58, 59, 69.

Bic. (le). Les étapes d'une paroisse

44n.

*Bien-Aimé, Le*

33.

Bigot (François), administrateur français

25n., 37n.

Bigot, intendant

28, 32, 33, 34, 35.

**Blais, avenue**

79, 81, 82

Boisseau, Nicolas, notaire

20, 21, 63, 79.

Boisseau, Nicolas-Gaspard

68.

Boissel, Claude

13.

Boissel, Louis

13.

Boissel, Pierre

13.

Bolduc, H.

78.

Bonenfant

61.

**Boston**

25.

**Boucher, ruisseau**

14, 23, 24, 48n., 80, 81, 84.

Boudreau, Marie-Josephe

45.

Bouillon

61.

Bouillon, Ambroise

48n.

Bouillon, Jacques

62.

Bouillon, Marie-Anne

44.

Bourassa, Marie

30.

Bourgogne, bataillon de

66.

**Bout d'en bas**

54.

Bouville, Vicomte de

45.

Bouville, famille

45.

Brault dit Pominville, Étienne

13, 15, 16

**Bretagne**

34.

Briand, Jean-Olivier, Mgr

27, 29n., 38, 39, 40, 41n., 46, 47.

**Brieu**

34.

Brisson

61.

Bronze, Jean-Yves

37n., 63.

Brooke, John

51.

Brosse de la, Jean-Baptiste

39, 40, 41n.

Bruslé, Michel

16.

Buies, Arthur

49, 56, 57 et n.

Bulletin des recherches historiques (BHR)

45, 74n.

**-C-**

Cabanac, Desjordy de, Joseph

8.

Cabot, détroit de

32.

**Cacouna**

39.

Cadet, Michel

47.

**Canada**

32, 39, 40, 47, 66, 75.

Canuel

61.

Canuel, Louis

23.

**Cap à L'original**

39.

Cap-aux-Diamants

21.

**Cap-Breton**

22.

**Cap-Chat**

13.

**Cap de Raye**

66.

**Cap-Saint-Ignace**

27, 28, 43, 82n.

**Carillon**

32.

Cartier, Georges-Étienne

31.

Cartier, Jacques

27.

Cartier, Jacques, négociant

31.

Cartier, Toussaint

19, 21, 40, 49, 51, 52, 57n. 73 et n., 74, 75.

Casault, Thomas

77.

**Cathédrale, Avenue de la**

23, 26, 79, 80, 81, 82, 83.

Catherine, Amérindienne

16.

**Cayes du Bout d'en haut**

50.

Chambalon, notaire

10, 13, 14.

Chamberland, Arthur

55.

Champigny, intendant

11, 71.

Champlain, Joseph Drapeau, seigneur de

76.

**Charlesbourg**

81.

Chassé, Béatrice

82.

**Château-Richer**

14.  
Chaussegros de Léry, Joseph-Gaspard  
68.  
**Chemin du Moulin**  
23.  
**Chemin du Sommet**  
23.  
Chesnaye Aubert de la  
42.  
Chesnot, Joseph  
35.  
**Chicoutimi**  
39.  
**Chinectou**  
25.  
**Chouagen, Fort de**  
66.  
Chronique de Rimouski  
6, 10, 29n., 32, 33, 35, 37n., 40, 41n., 82n.  
Cimon, Jean  
57n.  
Commission de toponymie du Québec  
49.  
Condamine de, Monsieur  
35.  
Constance, Amérindienne  
31.  
**Côte-Nord**  
32, 39, 58.  
**Côte du Sud**  
22, 36, 38, 39, 66.  
Côté  
61.  
Côté, Basile  
23, 25n. 44, 52.  
Côté, Gabriel  
15, 23, 25n. 37, 76.  
Côté, Jean, maître charpentier  
23.  
Côté, Jean-Baptiste, seigneur de  
l'Isle-Verte  
20, 37, 76.  
Côté Pierre  
20, 37, 76.  
Côté-Lepage  
54, 77.  
Couillard de Lespinay (ou de L'Épinay)  
17, 70.

**-D-**Débuts du régime seigneurial (Les)

82.  
Delasse dit Lafleur, Jean  
15, 16.  
Denonville, gouverneur  
8, 9.  
Desbiens, Conrad  
56.  
Desbiens, Pierrette  
56.  
Descheneaux, Brassard, Joseph  
68.  
Descheneaux, Pierre-Louis, notaire  
45, 68, 73n., 76, 77 et n.  
Despeiras, Sieur  
69.  
Des Roches, Madame  
75.

Desrosiers  
61.  
Desrosiers, Louis  
37.  
Desrosiers, Marie-Madeleine  
37.  
Desrosiers dit Dutremble, Michel  
13, 15, 16, 30.  
Desrosiers dit Dutremble, Véronique  
30.  
Dictionnaire biographique du Canada  
14, 25n., 37n., 51, 57n.  
Dictionnaire biographique des récollets  
21, 33, 37n., 41n.  
Dictionnaire illustré des noms et lieux du Québec  
48.  
DITP, ministère des Ressources naturelles  
81, 82, 83, 85.  
Docteur Jivago (Le)  
51.  
*Don-Royal, Le*  
32.  
Doucet, Jean  
34.  
Drapeau, Adélaïde (ou Marie-Adélaïde)  
60, 77, 78.  
Drapeau, Joseph  
20, 43, 44 et n., 45, 46, 47, 48, 52, 54, 58, 60, 68, 73n., 76,  
77, 79, 80, 81, 83.  
Drapeau, Judith  
45.  
Drapeau, Louise-Angèle  
77, 78.  
Drapeau, Luce-Gertrude, seigneuresse (ou Mme Casault)  
54, 57n., 60, 77, 78.  
Drapeau, Marguerite-Josephite  
77.  
Drapeau, Marie-Josephite  
77.  
Drapeau, seigneuresse  
14, 60.  
Drucour, Monsieur de, gouverneur  
66.  
Dubé  
61.  
Dubé, Claire  
6.  
Dubé, Paul-Émile  
56.  
Dufresne, Michel  
13.  
Dumas, Alexandre, notaire  
37n., 43, 45, 48n., 82n.  
Dumont, Roger  
56.  
Duplessis, notaire  
77.  
Durell, Philippe, amiral  
36.  
Dutremble  
61.  
Dutremble dit Desrosiers, Agathe  
30.  
Dutremble dit Desrosiers, Marie-Madeleine  
37.  
Dutremble dit Desrosiers, Michel  
30, 70, 80.

**-E-**

*Espérance L*  
45.  
Estimauville, D', Jean-Baptiste  
77.  
Estuaire, L'  
82n.  
**États-Unis**  
58.  
Expérience de culture à l'île Saint-Barnabé (Une)  
57n.

**-F-**

**Fausse-Molière, ruisseau**  
23, 48n.  
Fillion, Aldéi  
56.  
**Fontaine de L'Ermite**  
50, 55.  
Fortier, Guillaume  
13.  
Fortin, Alphonse  
57n.  
Fortin, Barbe  
8, 10.  
Fortin, Jean-Charles  
3, 6, 7, 10, 17, 36, 37n. 47, 48n.  
Fourche (La) du Bout d'en Bas  
50.  
**France**  
8, 12, 13, 17, 24, 31, 66, 67.  
Frégault, Guy  
25n, 33, 36, 37n.  
Frontenac, gouverneur  
11, 42, 43, 71.

**-G-**

Gagné  
61.  
Gagné, Basile  
31.  
Gagnon  
61.  
Gagnon, Isidore  
55.  
Gagnon, Marie-Madeleine  
8, 9, 10, 11, 15, 18, 20, 21, 28, 62, 81, 82n.  
Gagnon, Martine  
6.  
Gagnon, Noël  
10.  
Gagnon, Pierre  
8, 10.  
Garon, Pierre  
77.  
**Gaspé**  
22, 35, 36, 39.  
**Gaspésie**  
13, 22, 35, 46, 59.  
Gasse (ou Gace)  
61.  
Gasse, Joseph  
15, 62, 70, 80.  
Gasse, Marie-Joseph  
16.  
Gauvreau, Elzéar D.  
55, 57n.,  
Gauvreau, Joseph  
83, 84.  
Gauvreau, Pierre

83, 84.  
**Gauvreau, Quai**  
86.  
Gazette de Québec  
43.  
Généalogie des descendants de René Lepage  
37n., 43.  
Généalogie des Lepage  
48n.  
**Germain-Roy, ruisseau**  
48n.  
Gosselin  
61.  
Gosselin, Augustin  
64.  
Gosselin, capitaine  
25.  
Gosselin, Cécile  
15.  
Gosselin, famille  
15, 31, 64.  
Gosselin, François  
64.  
Gosselin, Gabriel  
12.  
Gosselin, Joseph  
64.  
Gosselin, Louis  
64.  
Gosselin, Pierre  
12, 15, 16, 64, 70, 80, 83.  
Gosselin, Sylvain  
82n.  
**Grand-Pré**  
25.  
Gravé de la Rive, Mgr  
39, 40, 41n.  
Grégoire Félécity  
52.  
**Gros-Mécatina, poste de traite**  
33.  
Grosse-Teste, La, François, Amérindien  
47.  
Guay, Charles, Mgr  
6, 10, 29n., 32, 33, 34, 35, 37n., 40, 41n.,  
82n.  
Guérette, Jean-Louis  
56.  
Guérinette (ou Garinet), Constance  
12, 15, 62.  
Guérinette, François  
12, 62.  
Guérinette, (ou Garinet), Marie-Madeleine  
12, 15, 16, 64.  
Guillot, Louise  
12.  
Guy, Jean  
15, 19, 21, 69, 80.  
Guyon, (ou Dion) Francine  
30.

**-H-**

**Halifax**  
25.  
Halard, Marie  
62.  
Harvey, Fernand  
3,  
*Héros, Le*  
66.

Hiché, notaire  
21.  
Histoire du Bas-Saint-Laurent  
3, 6, 7, 10, 47, 48n.  
Histoire populaire du Québec  
37

Historical Journal  
36

History of Emily Montague (The)  
49, 51

Hocquart, intendant  
22, 62, 71.

*Hollande, La*  
12, 13, 16

**Hôtel-Dieu, L'**  
64.

Hubert, Jean-François, Mgr  
46.

Huet, Michel (voir Ruest)  
37n.

-I-

Île au large de la ville (Une)  
50, 57n.

**Île aux Basques**  
67

**Île aux Coudres, L'**  
39.

**Île aux Grues**  
49.

**Île aux Oies**  
49.

**Île aux Pommes**  
67.

**Île d'Orléans**  
8, 9, 10, 17, 35, 58, 59, 62.

**Île du Bic**  
13, 27, 32, 33, 36, 42, 59, 65, 66.

**Île-du-Prince-Édouard**  
22.

**Île-Royale**  
66.

**Île (ou Isle) Saint-Barnabé**  
7, 9, 16, 19, 27, 31, 32, 33, 36, 38, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55,  
56, 57 et n., 65, 66, 73 et n., 74 et n., 75, 77, 78, 86.

**Îlet Canuel**  
23, 50, 52, 54, 57n., 77.

Index aux Immeubles  
57n.

Inventaire analytique du fonds Ulric-Joseph Tessier  
6.

Intercolonial  
58.

**Îsle-Verte, L'**  
19, 38, 39, 40, 41n., 62, 67.

-J-

Jonquière, La, gouverneur  
24, 38.

Journal du marquis de Montcalm  
33, 57n., 66

Jouve, Odoric  
33, 37n., 41n.

-K-

**Kamouraska**  
3, 15, 17, 34, 36, 38, 47.  
Kelly, Adélaïde  
60.

Kelly, Augustin  
60, 77.  
Knox, John  
36.

-L-

**Labrador**  
32.

**Lac à Canards**  
50, 56.

Lacetière, notaire  
21.

Lachance, Pierre, capitaine  
30, 31n., 47.

**Lachenaie**  
79.

Lacoursière, Jacques  
34, 37n.

Lamothe, Martin  
15.

Laneau, Louis  
15, 70, 80.

Langevin, Edmond, Mgr  
55.

Langevin, Jean, Mgr  
58.

Langlet, abbé  
67.

Langlois-Traversy, Marie  
23.

Langoumois, Joseph  
70, 80.

Lapointe  
61.

Larrivée, Michel  
44.

Laubara, (ou Olabaratz), M.  
33.

Laurent (ou Saint-Laurent), famille  
15, 62n., 79.

Laurent (ou Saint-Laurent), Pierre, fils  
62,

Laurent (ou Saint-Laurent), Pierre, père  
10, 12, 15, 16, 23, 37, 61, 62, 70, 71, 79, 80, 81.

Laviolette, François  
30.

Lavoie (ou Lavoy), Augustin  
83, 84

Lavoie, (ou de la Voye), Flavie  
44.

Lavoie, Maria  
53.

Lavoie, René, (de)  
44, 48n.

Leblon, Nicolas, père  
35.

Leblond, Jacques, curé  
13.

Leblond, Nicolas, Fils de N. Leblon  
35.

Lechasseur, Antonio  
3, 6, 7, 10, 17, 36., 37n., 47, 48n.

Lefrançois, Anne  
14.

Lefrançois, Charles, arp.  
79.

Légaré, Philippe  
54, 57n., 77, 78.

Légende de Toussaint Cartier (La). Critique des sources  
49, 57n., 73n.

*Légère, La*  
 33.  
 Lemay, Jacques  
 3.  
 LeNeuf, (de la Vallière), Bernardin, récollet  
 12, 26, 58.  
 Lepage  
 61, 66.  
 Lepage, Agathe  
 69.  
 Lepage, Amable  
 84.  
 Lepage, Angélique  
 69.  
 Lepage, Antoine  
 26.  
 Lepage, Cécile  
 23, 25n., 76.  
 Lepage, Camille  
 56.  
 Lepage, Charles  
 6, 51, 79, 82n., 83, 84.  
 Lepage, Constance  
 12, 62.  
 Lepage, Élisabeth (ou Isabelle)  
 30, 52, 76.  
 Lepage, Famille(s), Héritiers  
 7, 9, 15, 17, 20, 28, 30, 31, 34, 43, 46, 47, 48n., 51, 52, 53,  
 54, 55, 58, 68, 73n., 81.  
 Lepage, Françoise  
 51.  
 Lepage, Geneviève  
 26, 62, 69, 76.  
 Lepage, Germain, père de René  
 8, 9, 10, 11, 12, 18, 21, 26, 81.  
 Lepage, Joseph, fils de René  
 26, 29.  
 Lepage, Laurent, fils de Louis-Jacques  
 53.  
 Lepage, Louis (de Sainte-Claire)  
 14, 69,  
 Lepage, Louis, frère de Germain Lepage de Saint François  
 9, 11, 12, 30, 45.  
 Lepage, L.F., docteur  
 55.  
 Lepage, Macaire  
 83, 84.  
 Lepage, Madame  
 35.  
 Lepage, Magasin  
 79.  
 Lepage, Marguerite  
 20, 21, 30, 69.  
 Lepage, Marie-Agnès (Côté)  
 23, 25n., 43, 44, 46, 52, 54, 69.  
 Lepage, Marie-Anne  
 15, 20, 21, 37, 69.  
 Lepage, Michel  
 56.  
 Lepage, Reine  
 69.  
 Lepage, René, fils de Louis-Jacques  
 53, 57n.  
 Lepage, Théodore  
 52, 53, 55, 56, 57n.  
 Lepage, Ulgère  
 84.  
 Lepage, Ursule  
 45.  
 Lepage, Victor, Dr  
 82n.  
 Lepage de la Faussaie, Nicolas-Dominique  
 20, 26, 27, 28, 69, 79, 80, 81, 82 et n.  
 Lepage de la Faussaie, René-Florentin  
 20, 26, 27, 69.  
 Lepage de la Molaie (ou Molé), Louis-Alexandre, fils de Paul  
 68.  
 Lepage de la Molaie (ou Molé), Paul  
 15, 19, 20, 21, 22, 26, 28, 30, 68, 69, 72, 73, 74, 79, 81, 82 et  
 n.  
 Lepage de la Molaie (ou Molé), Isabelle, fille de Paul  
 68, 80.  
 Lepage de Saint-Barnabé, famille  
 7, 20, 53  
 Lepage de Saint-Barnabé, Louis  
 24, 30.  
 Lepage de Saint-Barnabé, (ou Saint-Bernabé), Pierre, I  
 6, 10, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25 et n., 26, 27,  
 28, 29 et n., 31, 34, 35, 38, 42, 43, 44, 46, 47, 48, 49, 60, 62,  
 65, 69, 70, 71, 73 et n., 79, 80, 81, 82n.  
 Lepage de Saint-Barnabé, Pierre, II  
 24, 25n., 26, 34, 35, 38, 42, 43, 44, 46, 47, 48n., 52, 54, 60,  
 68, 73, 74.  
 Lepage de Saint-Barnabé, Reine  
 20.  
 Lepage de Saint-Barnabé, Véronique, seigneuresse de Trois-  
 Pistoles  
 35.  
 Lepage-Rioux, Véronique, seigneuresse de Trois-Pistoles  
 39.  
 Lepage de Saint- François, Germain,  
 Frère de Louis  
 14, 26, 70, 79, 81, 82.  
 Lepage de Saint-Germain, Geneviève  
 29, 30, 44, 52.  
 Lepage de Saint-Germain, Germain, fils  
 29, 30.  
 Lepage de Saint-Germain, Germain, père  
 20, 24, 25n., 29, 30, 34, 42, 47, 52, 60, 69, 76.  
 Lepage de Saint-Germain, Isabelle  
 29, 44.  
 Lepage de Saint-Germain, Louis  
 6, 29, 34, 43, 44 et n., 45, 47, 48n., 52, 60, 76, 77.  
 Lepage de Saint-Germain, Louis-Germain  
 44, 45.  
 Lepage de Saint-Germain, Louise  
 29.  
 Lepage de Sainte-Claire, Louis, fils de René  
 13, 14, 24, 26, 69, 70, 80.  
**Lepage de Sainte-Claire, manoir**  
 18.  
 Lepage de Sainte-Claire, René  
 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 25, 26, 27,  
 28, 37, 42, 43, 44, 47, 58, 60, 62, 69, 71, 73n., 81, 82 et n.,  
 83.  
**Lepage-Thivierge, fief**  
 10, 11, 27.  
**Lessard, fief**  
 10.  
 Lessard, Pierre  
 10, 11, 69.  
 Lessard, Rénald  
 64n.  
 Lestage de, Gélase, récollet  
 16, 18.  
 Lévesque  
 61.  
 Lévesque, Louis  
 53.



Lévesque, Nicolas  
53, 57n.  
**Lévis**  
3, 22, 58.  
L'Heureux, Marie  
15.  
Loignon, Sébastienne  
9.  
**Londres**  
25, 51.  
Lory, Reine  
8, 9.  
Loubarat (ou Olabaratz), M.  
33.  
Louet, notaire  
82.  
**Louisbourg,**  
22, 24, 25, 32, 35, 36, 66.  
Louise (du roman de F. Moore)  
75.  
**Louisiane**  
72, 73.  
Louvières, (D'Amours), Charles de  
15.

-M-

*Macrée, La*  
34.  
Madeleine, Amérindienne  
16.  
**Maison Lamontagne**  
23, 44, 52  
Marguerite, Amérindienne  
16.  
Marie-Véronique, Amérindienne  
31.  
Marois, Georges-A.  
55  
Martin, Henri  
84.  
Martin, J.A.  
53.  
Massicotte, Marie-Andrée  
50, 57n.  
Massot, Nicolas  
30, 31n., 47.  
**Matane**  
22, 35  
**Matane, Mamelles de**  
66.  
**Matapédia, Lac**  
46  
**Maurice-Lamontagne, institut**  
59.  
**Mécatina**  
32, 33, 34.  
Mc Mullen, Lorraine  
51, 57n.  
**Métis, seigneurie**  
27, 43, 76.  
Meunier (Mousnier ou Monnier), Étienne  
13.  
Michaud, J.D.  
44n.  
Millard, Albert, récollet  
19, 23.  
Mimeault, Mario  
49, 57n., 73n.  
**Miramichi (ou Miramichy)**  
12, 16, 17, 18, 38.  
Moinette dit Maisonrouge, Antoine  
30.  
**Molaie, La, seigneurie**  
27.  
Montcalm, marquis de, général  
32, 33, 34, 36, 49, 51, 66, 68.  
**Mont-Louis**  
35, 36, 38, 66.  
**Montréal**  
6, 64, 67, 72, 73.  
Moody, Barry,  
25n.  
Moore, (ou Brooke), Frances  
49, 51, 57n., 74n., 75.  
Moreau  
61.  
Moreau, Ignace  
70, 80.  
Moreau, Jean, fils  
70, 80.  
Moreau, Jean, père  
15, 16, 70, 80.  
Moreau, Marie-Jeanne  
16, 30.  
Morin  
61.  
Morin, Pierre  
34.  
Morin, Yvan  
3.  
**Morlaix**  
49, 66.  
Morts de la guerre de Sept-Ans au cimetière de l'Hôpital-général de Québec (Les)  
37n., 63.  
Mosaïque Rimouskoise  
21, 82n.  
**Moulin à farine**  
86  
**Moulin, ruisseau du**  
48n., 86.  
**Moulin à scie**  
86.  
**Musée régional**  
14, 15, 18, 44, 53, 62, 82.

-N-

**Nazareth, paroisse**  
14, 26.  
**Nipisiguit (ou Bathurst)**  
16.  
Noble, Arthur  
25.  
Noble, Francis  
25.  
Noël, Geneviève  
60.  
Noms et Lieux du Québec  
57n.  
**Northumberland, détroit de**  
25.  
**Nouveau-Brunswick**  
16, 22, 38, 39.  
Nouvel, Henri, jésuite  
58.  
**Nouvelle-Écosse**  
22, 24.  
**Nouvelle-France**  
3, 9, 10, 17, 22, 24, 27, 35, 36, 41n., 46, 47, 48, 58, 64, 68, 72, 73.

**-O-**

Olabaratz, Jean, d', capitaine  
32, 33, 34.  
Olry, Antoine, avocat  
43.  
Ordonnance des intendants  
71n.  
**Ottawa**  
54.  
Ouellet, Éléonore  
44, 45.  
Ouellet, Jean-Guy  
56.  
Ouellet-Fillion, Francine  
56.  
Ouellet-Fillion, Gisèle  
56.  
Ouellet-Pineault, Jeanne  
56.  
*Outarde, L'*  
32, 37n.

**-P-**

**Pachot**, seigneurie, (ou de Rivière Métis)  
11, 27.  
Pagès, Clément  
27, 29n., 65.  
Panet, Jean-Claude, notaire  
31n., 57n., 73n., 74.  
Paquin, Michel  
41n.  
Parchemin  
6.  
Parent, Charles  
55.  
Parent, Joseph  
55.  
Parent, Pascal  
55, 57n.  
Paris, Traité de  
39.  
**Paris**, coutume de  
69.  
Pascault, Antoine  
13.  
Peire, Philippe  
13.  
**Pauvres, rue des**  
76.  
Pellegrin, Gabriel  
36.  
Pépin, Julien  
24.  
Perrot, Anne  
11.  
Petit Prince (Le)  
29n.  
**Petite Anse du Nord**  
50.  
**Petite mare, La**  
50.  
Petites chroniques pour 1877  
57  
Philippe, Amérindien  
16.  
Pineau  
61.  
Pineau, Françoise  
31.  
Pineau et Frères, firme

55.  
Pineau (ou Pinout), Jean  
24, 73, 74.  
Pineau, Louise  
30.  
Pineau, Noël  
15.  
Plamondon, Ignace, arpenteur  
42, 44n.  
Plan officiel de la révision cadastrale de la ville de Saint-Germain de Rimouski  
81.  
Plan de Rimouski  
85, 86.  
Plan officiel de la ville de Saint-Germain de Rimouski  
81  
Planté, Jh.  
77.  
**Pointe à Bonneau**  
50.  
**Pointe à Pouliot**  
48n.  
**Pointe-au-Père**  
9, 10, 11, 22, 28, 30, 33, 48n., 49, 55, 58, 59, 68, 73.  
**Pointe de l'Islet aux Pères**  
28.  
**Pointe-au-Père, seigneurie**  
27.  
**Pointe de Mille-Vaches**  
14  
Poirier, Pierre  
39.  
Pominville  
61.  
Pontbriand, Henri Dubreuil de, Mgr  
26, 65.  
Poulin  
61.  
Pratique et praticiens en contexte colonial: le corps médical canadien au 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècle  
64n.  
Premier pas de Rimouski  
82n.  
**Premier rang**  
86.  
Première église de Rimouski (La)  
82n.  
Price (ou Price Brothers), compagnie  
14, 56, 58.  
Progrès-Écho-Dimanche  
53, 56, 57n.  
Proulx, Marie  
52.  
Pruneau, Gisèle  
56

**-Q-**

Quatre-pates, Pierre, Amérindien  
47  
**Québec**  
6, 8, 9, 12, 15, 16, 19, 20, 23, 24, 25, 26, 27, 30, 31, 32, 33,  
34, 35, 36, 37, 39, 40, 41, 43, 46, 47, 48, 53, 54, 58, 62, 64,  
65, 66, 68, 69, 71, 75, 76, 77.

**-R-**

Rageot, Gilles, greffier et notaire royal  
15.  
Rageot, Monsieur, prêtre  
15.

Ramesay (ou Ramezay), Claude de  
8, 25.  
Ramezay, Nicolas-Roch de  
24, 25.  
Raudot, intendant  
13.  
Récher, curé  
35.  
Réhel, Melchior  
83, 84.  
**Réhel, ruisseau, le**  
12.  
Reine, Amérindienne  
47, 48n.  
**Restigouche**  
16, 38, 46  
RHBSL  
21, 57n., 73n., 82.  
*Richmond*  
36.  
Rigauville, chanoine de  
37n.  
Rimouski 1696-1996  
53.  
Ringuette, Pierre  
83, 84.  
Rioux, Catherine  
19.  
Rioux, Étienne  
35, 38.  
Rioux, Geneviève  
24, 25n., 29, 30, 31, 76.  
Rioux, Louise  
62.  
Rioux, Madeleine  
28.  
Rioux, Nicolas, fils  
19, 24, 28, 29, 30, 62.  
Rioux, Nicolas, Jr.  
30.  
Rioux, Nicolas, père  
19, 24, 28, 29, 30, 62.  
Rioux, Véronique (Hedwidge)  
42, 44, 52.  
Rivers, colonel Ed.  
74n., 75.  
**Rivière du Bic**  
43, 59.  
**Rivière Hâté, la**  
6, 43  
**Rivière-du-Loup**  
39.  
**Rivière-Métis (ou Mitis)**  
11, 16, 27, 28, 42, 45, 69, 70  
**Rivière-Ouelle**  
34  
**Rivière Rimouski**  
9, 14, 15, 24, 28, 48n., 58.  
**Rivière-du-Sud**  
17, 70.  
**Rivière Trois-Pistoles**  
71.  
**Rivière Verte**  
71.  
Roberge, Yves  
6.  
Robitaille, Pierre, 1<sup>er</sup> curé résident  
46.  
Rocher-Blanc  
59.

Rodrigue, Marie-Anne  
16.  
*Roi du Nord, Le*  
34  
Rondeau, Étienne  
15.  
Rouer de la Cardonnière, Augustin  
9, 10, 58, 73n.,  
Rouer de Villeray, Augustin  
60.  
Rouer de Villeray, Louis  
9, 58.  
Rouillard, Ambroise, récollet  
19, 21, 24, 25n., 28, 30, 35, 36, 37, 38, 39, 41n., 42, 47, 51,  
81.  
Rouleau, Pierre  
83, 84.  
Rousseau, F.D., notaire  
57n.  
Roy, Jean-Baptiste  
15.  
Roy, Pierre-Georges  
51, 74n., 75.  
Roy, Régis  
45.  
*Rubis, Le*  
27  
Ruest  
61.  
Ruest, Antoine  
37.  
Ruest, Michel, fils  
37.  
Ruest, Michel, père  
37.

-S-

Sablons (Les) et l'île Saint-Barnabé  
51, 57n.  
**Sacré-Cœur**  
55, 58.  
Sagnenayensia  
41n.  
**Saguenay**  
67.  
Saindon, Michel, notaire  
57n.  
**Saint-Anaclet (-de Lessard)**  
55, 58.  
*Saint-Antoine, Le*  
30, 47.  
Saint-Barnabé, ermite de l'île  
49, 51, 52, 53, 74 et n., 75.  
**Saint-Barnabé**, Hameau, mission, seigneurie  
15, 23, 25, 27, 28, 30, 34, 38, 39, 66, 77.  
*Saint-Esprit, Le*  
33, 34.  
**Saint-Eugène-de-Ladrière**  
58.  
Saint-Exupéry  
29n.  
**Saint-Fabien**  
58.  
**Saint-Fabien-sur-Mer**  
59.  
**Saint-François, Île d'Orléans**  
8, 10, 58, 59, 62.  
**Saint-Laurent, comté de**  
10.

Saint-Laurent, Ambroise  
 30, 62.  
 Saint-Laurent (ou Laurent), famille  
 15, 62n., 79.  
**Saint-Laurent, fleuve**  
 13, 22, 24, 42, 43, 49, 54, 56, 57, 69, 71, 77, 84, 86.  
 Saint-Laurent (Laurent), Francoise  
 62.  
 Saint-Laurent (Laurent), Isabelle  
 62.  
 Saint-Laurent, Joseph  
 37, 62, 63, 79.  
 Saint-Laurent, Luc  
 83, 84.  
 Saint-Laurent, Paul-Émile  
 56.  
 Saint-Laurent (ou Laurent), Pierre, fils  
 62.  
 Saint-Laurent (ou Laurent), Pierre, père  
 10, 12, 15, 16, 23, 37, 61, 62, 70, 71, 79, 80, 81.  
 Saint-Laurent, Pierre, fils D'Ambroise  
 30,  
 Saint-Laurent, pilotes du  
 59.  
 Saint-Laurent, Ulfrand  
 83, 84.  
 Saint-Laurent, Vallée du  
 22, 64.  
**Saint-Louis Château**  
 69.  
**Saint-Marcellin**  
 58.  
**Saint-Narcisse**  
 58.  
**Saint-Paul-du-Nord**  
 13.  
 Saint-Père, Rameau  
 56, 57n.  
 Saint-Pierre, Évariste  
 54, 57n.  
**Saint-Robert**  
 23.  
**Saint-Roch-des-Aulnaies**  
 34.  
**Saint-Valérien**  
 58.  
**Saint-Vallier, Mgr**  
 16  
**Saint-Yves**  
 12.  
**Sainte-Anne, montagnes**  
 66.  
**Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père**  
 58.  
**Sainte-Blandine**  
 58.  
**Sainte-Claire, terre de**  
 27, 28, 43, 70, 76, 82n.  
**Sainte-Famille**  
 8, 10.  
**Sainte-Flavie**  
 6, 45, 59.  
**Sainte-Luce-sur-Mer**  
 10, 11, 23, 36, 58, 59, 68.  
**Sainte-Luce, Hôtel, (ou Hôtel de la Mer)**  
 68.  
**Sainte-Marie, rue**  
 18.  
**Sainte-Odile**  
 23, 24.

Saintonge, Joseph  
 15.  
 Sanguinet, notaire  
 74.  
**Sept-Îles**  
 39, 53  
 Sicotte, (ou Chicot), Étienne  
 19, 21, 70, 80.  
**Sillery**  
 51.  
*Soleil Levant, Le*  
 25.  
**Sorel**  
 38.

-T-

Taché, Jean  
 33.  
 Taché, Joseph-Charles  
 34, 51, 57n.  
**Tadoussac**  
 39, 67.  
 Talbot, J.A.  
 55.  
 Tanguay, Cyprien  
 37n.  
**Tannerie**  
 86.  
**Terrebonne**  
 14, 26, 79  
 Tessier, collection  
 6, 21, 44n., 45, 48n., 57n., 73n., 77n, 79, 82n., 83  
 Tessier, Famille  
 14, 54, 55, 56  
 Tessier, M., notaire  
 77.  
 Tessier, Ulric-Joseph  
 54, 56, 57n., 60.  
 Tessier, succession  
 55, 56, 57n.  
 Théorêt, Marc  
 34, 37n.  
 Thivierge, Gabriel  
 9, 11.  
 Tremblay, Sylvie  
 18, 21.  
 Tremblay, Michel  
 56.  
 Tremblay, Yves  
 3.  
 Trépanier, Charles  
 15.  
 Trépanier, François  
 14.  
 Trépanier, Marie  
 14, 18, 24, 29, 31, 43, 46.  
**Trinité-des-Monts**  
 58.  
**Trois-Pistoles**  
 17, 19, 24, 28, 30, 31, 35, 38, 39, 42, 44, 58, 62.  
 Troyes, Jean-Francois, Chevalier de  
 8.  
 Trudel, Augustin  
 45, 77.  
 Trudel, Joseph  
 52.  
 Trudel, Louis  
 52, 57n.  
 Trudel, Marcel  
 82.

Tupper, Sir Charles  
54.

-U-

Utrecht, Traité d'  
22.

-V-

Vaillancourt, Jean  
45.  
Vaillancourt, Marie  
37.  
Valentin, Angélique  
35.  
Valin, Michel  
33.  
Valrenne, Philippe-Clément du Vault,  
Sieur de  
8,  
Vaudreuil, (marquis de), gouverneur  
13, 28, 29n., 68 et n., 72, 73.  
Vautour  
61.  
Vautour, François  
69, 80.  
Vautour, Joachim  
61.  
Vautour, Madeleine  
30.  
Versailles  
16.  
**Verreault, magasin**  
53.  
Videmand, Dominique  
34.  
Vitré, sieur de  
42, 69.  
Vocelle, A., notaire  
78.  
Voix du Golfe. La  
57n.  
Voyer, Charles, notaire  
44n.

-W-

West, amiral  
45.  
Wolfe, général  
35, 36.

-X-

**Xaintes**  
34.





Université du Québec à Rimouski  
Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent  
Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional,  
de l'Est du Québec (GRIDEQ)

11,95 \$

Photographies : Jean LARRIVÉE